

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

bilan et perspectives

rapport final

mai 2002

REMERCIEMENTS

Confiée à CDC Consultants par la Direction du tourisme, cette mission a été placée sous la responsabilité de Jean-Marie Poutrel, Directeur adjoint de CDC Consultants. Elle a été réalisée avec le concours d'Isabelle Blaise, responsable du développement d'Extel, et de Martin Loury, Consultant junior à CDC Consultants.

L'équipe de CDC Consultants tient à remercier les membres du Comité de pilotage, ainsi que toutes les personnes rencontrées dans les entretiens.

Néanmoins, les informations et analyses présentées ci-après relèvent de la seule responsabilité de CDC Consultants et ne sauraient engager les personnes ayant apporté leur concours à l'opération.

SOMMAIRE

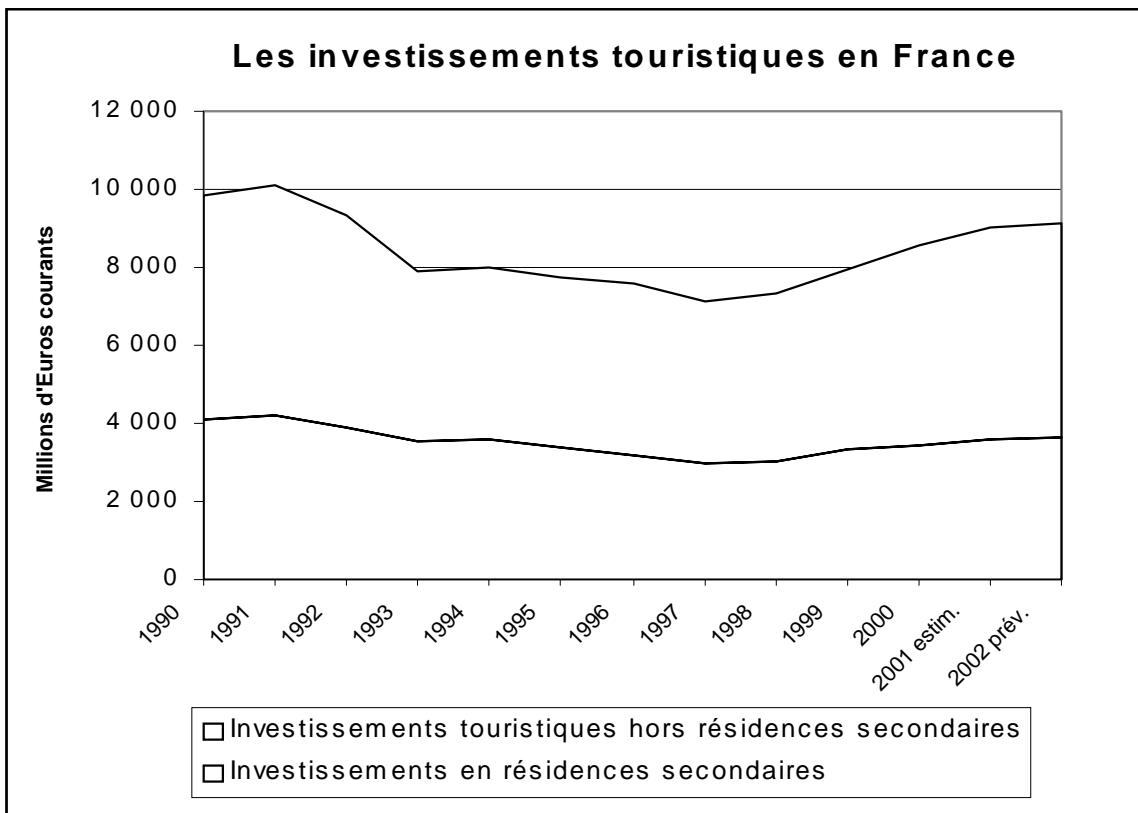
	Pages
SYNTHESE	1
PREMIERE PARTIE : LA DEMARCHE	4
I. OBJECTIFS	5
A. Rappel du contexte	5
B. Objet de la mission	5
C. Les approfondissements réalisés	6
II. CHAMP	8
A. Domaine du tourisme	8
B. Définition des investissements	10
III. DEMARCHE	13
A. Sources d'information	13
B. Méthode	14
DEUXIEME PARTIE : L'INFORMATION ELABOREE	17
I. LES RESULTATS D'ENSEMBLE	18
A. Positionnement par rapport aux résultats de l'étude de 1998	18
B. Evolution des grandeurs économiques de la branche « Hôtels et restaurants »	19
C. Le tourisme dans l'économie nationale	22
D. Les investissements touristiques et leur évolution de 1990 à 2001	23
E. Les investissements touristiques par fonction et segment	25
F. Les investissements touristiques par Maître d'ouvrage	26
G. Les investissements par région	27
II. LES FICHES SECTORIELLES	29
▫ Hôtels classés avec et sans restaurant	30
▫ Hôtellerie de plein air	32
▫ Villages de vacances	34
▫ Gîtes et chambres d'hôtes	36
▫ Résidences de tourisme	38
▫ Total offre marchande d'hébergement – restauration	40
▫ Résidences secondaires	42
▫ Remontées mécaniques et équipements connexes	44
▫ Ports de plaisance	46
▫ Parcs récréatifs	48
▫ Parcs animaliers	50
▫ Casinos	52
▫ Centres de congrès et parcs d'exposition	54
▫ Total des équipements touristiques	56
III. LES COMMUNES TOURISTIQUES	58
A. Intérêt d'une étude des investissements des communes touristiques	58
B. Résultats	59
IV. LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN FRANCE	62
A. Sources d'information	62
B. Résultats	62
C. Propositions	67
TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES	68
I. LE CADRE MACROÉCONOMIQUE	70
II. INDICATEURS PRÉCURSEURS DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES	72
A. Les surfaces autorisées « Hôtels et motels »	72
B. Les surfaces autorisées de résidences secondaires	73
C. Les surfaces autorisées « Culture et loisirs »	74
III. UNE PERSPECTIVE POUR LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES	75
IV. PROPOSITIONS	77
ANNEXES	78

SYNTHESE

LA NECESSAIRE POURSUITE DE LA PROGRESSION DES INVESTISSEMENTS

1. L'objet de l'étude confiée à CDC Consultants par la Direction du tourisme a été d'évaluer les investissements touristiques, **globalement et par segment** (hébergement restauration, résidences secondaires, équipements touristiques, valorisation des sites, agences de voyages etc.), ainsi que par **type de Maître d'ouvrage** (entreprises, ménages et administrations) et par **année de la période 1990 –2001**.
2. Avec **8,5 milliards d'Euros en 2000**, les investissements touristiques totaux ont représenté **3,1 % de la Formation Brute de Capital Fixe en France** (FBCF). Si l'on ôte les résidences secondaires – spécificité nationale qui tend à diminuer -, les **investissements touristiques au sens strict sont évalués à 5,1 milliards d'Euros**, soit plus que la FBCF de l'ensemble des industries de consommation (habillement, chaussures et cuirs, presse édition, pharmacie, parfumerie, équipement du foyer).
3. En 2000, les investissements **d'hébergement restauration** sont estimés à **3,6 milliards d'Euros** (dont 1,3 milliard pour les hôtels, 930 millions pour les restaurants de type traditionnel, 470 millions pour les résidences de tourisme, 160 millions pour les gîtes et chambres d'hôtes...) et ceux d'**équipements touristiques à 1 milliard d'Euros** (dont 330 millions pour les parcs récréatifs, 220 millions pour les remontées mécaniques...).
4. L'investissement des **entreprises a été de 4,1 milliards d'Euros en 2000**, soit 80 % du total hors résidences secondaires. Si l'investissement des administrations ne représente que 900 millions d'Euros, leur rôle économique n'est pas limité à la Maîtrise d'ouvrage d'investissements touristiques. Outre les aides apportées à des investissements privés, les collectivités locales, en effet, prennent en charge les **investissements d'infrastructures induits par la fréquentation touristique** (gestion de l'eau ou des déchets par exemple).
5. En considérant les 4100 communes **recevant la dotation touristique ou ayant instauré la taxe de séjour**, on a ainsi pu estimer à **750 millions d'Euros en 2000 le surcroît d'investissement qui pourrait être induit par le tourisme**. On peut également noter que l'investissement total de ces 4100 communes a représenté 4 milliards d'Euros, soit le quart de l'investissement de l'ensemble des communes françaises.
6. L'écart d'investissement total par habitant est particulièrement net pour les **1100 communes** recevant la dotation touristique **et ayant instauré la taxe de séjour** : leur investissement a été de **400 Euros par habitant en 2000 contre 265 Euros pour l'ensemble des communes françaises**.
7. **L'Ile de France regroupe 27 % des investissements touristiques hors résidences secondaires**. La région francilienne représentant moins de 20 % de la consommation touristique, on ne doit pas exclure que la dynamique de l'investissement tende à **concentrer les investissements en Ile de France**.
8. Une analyse plus complète suggère la coexistence de **deux formes de tourisme** :
 - **un tourisme qui se mondialise**, qu'il s'agisse de la demande du grand public (parcs récréatifs) ou professionnelle (foires et congrès internationaux), l'image de Paris jouant ici un rôle central. Cette forme de tourisme est à **forte intensité capitaliste** et requiert des investissements accrus, en particulier en matière de tourisme professionnel où le niveau actuel est insuffisant ;
 - **un tourisme diffus** (gîtes et chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air...) qui rencontre une composante dynamique de la demande sociale. Moins consommatrice en investissements, cette seconde forme de tourisme n'en joue pas moins un rôle essentiel pour le **développement économique local**.

9. L'analyse des **investissements transnationaux** illustre la première des deux tendances précédentes. En 1998, le **stock d'investissements français à l'étranger** dans le domaine « Restauration hébergement » était de **4,3 milliards d'Euros** (3,3 en 1994), les **investissements étrangers en France atteignant de 1,5 milliard d'Euros**, en progression très vive (600 millions d'Euros en 1995).
10. En considérant l'hébergement restauration, les agences de voyages mais également d'autres activités telles que casinos, parcs d'attraction et golfs, les **flux d'investissements touristiques étrangers en France** enregistrés par la Direction du Trésor sont passés de **120 millions d'Euros en 1999** à **plus d'un milliard d'Euros en 2001**, ce qui suggère une accélération de l'internationalisation ces dernières années.
11. Le graphique ci-après indique que les **investissements touristiques sur le territoire national ont recommencé à croître à partir de 1998**, la progression devant se poursuivre mais de manière ralentie en 2002.
12. Les investissements ne retrouvant pas en monnaie courante leur niveau maximum de 1991, la question reste posée de savoir si le **niveau des investissements touristiques** est à la hauteur des enjeux économiques et sociaux du secteur. En effet, la mondialisation requiert, on l'a vu, un accroissement des investissements, en matière **de tourisme professionnel** notamment. Mais il est également nécessaire de maintenir, voire de développer **les investissements liés au tourisme diffus** dans un contexte de diminution attendue des aides européennes.



PREMIERE PARTIE :
LA DEMARCHE

I. OBJECTIFS

A. RAPPEL DU CONTEXTE

1. En 1997-98 puis en 1999¹, CDC Consultants a réalisé des travaux pour la Direction du tourisme répondant à deux objectifs :
 - ✓ dans l'optique d'une évaluation des politiques publiques, **constituer une base de données des opérations touristiques** ayant bénéficié de **financements européens** et, plus généralement, de collectivités publiques. Ainsi, la seconde étude, publiée en 1999 par l'Observatoire National du Tourisme, s'était accompagnée de l'établissement d'un fichier informatisé sur les quelques 11000 opérations individuelles ayant mobilisé des financements européens entre 1994 et 1998² ;
 - ✓ **fournir une perspective d'ensemble des investissements touristiques et de leurs conditions de financement.** Outre la mobilisation du fichier précédent, cette perspective avait été établie en s'appuyant sur des données de cadrage préexistantes³ d'une part, et sur des consultations spécifiques conduites auprès des Conseils régionaux et généraux et d'un panel d'établissements financiers actifs dans le secteur du tourisme d'autre part.
2. S'agissant de la présente mission, la poursuite du premier de ces deux objectifs aurait supposé des moyens d'investigation lourds, aussi bien pour mobiliser les sources d'information de base (centralisation des fichiers SGAR ; extraction de données issues de la Comptabilité spéciale des investissements de la Comptabilité publique), que pour harmoniser et valider un grand volume de données qui, dans le passé, se sont avérées souvent disparates. Aussi l'optique a-t-elle été de se focaliser ici sur le second objectif de manière à permettre **un suivi des investissements touristiques à la hauteur des enjeux de ce secteur**⁴.
3. En effet, depuis la publication des travaux précédents, trois années pleines se sont écoulées, de sorte que, compte tenu des inévitables délais dans la centralisation des informations, **les dernières données disponibles datent de 1998**. Pour ne prendre qu'un seul exemple, on ne savait pas, avant le lancement de la présente mission, si la reprise de l'investissement qui se profilait alors, s'était confirmée et avec quelle ampleur.

B. OBJET DE LA MISSION

1. L'objet de l'étude confiée à CDC Consultants par la Direction du tourisme a été de procéder à une **mise en perspective des investissements touristiques**. L'étude a été menée en s'appuyant sur les nomenclatures de catégories d'investissements et de maîtres d'ouvrage mises au point dans les travaux précédents de CDC Consultants, et en les affinant dans la mesure du possible.

¹ « Le financement de l'économie touristique », février 1998 ; « Le financement de l'économie touristique », septembre 1999.

² Un second fichier réunissant 4000 opérations destinataires d'aides de l'Etat sur la même période avait également été mis en place.

³ Données de la Comptabilité nationale sur les investissements des Hôtels Cafés Restaurants, Comptes du logement sur les « résidences secondaires », informations de certaines organisations professionnelles par secteur etc.

⁴ Rappelons que les investissements touristiques avaient été évalués à 34 milliards de francs hors résidences secondaires en 1998 et à 56 milliards de francs en incluant ces dernières.

2. Les évaluations ont été établies pour **les années 1990 à 2000, une estimation 2001** étant fournie. Les travaux ont été conduits au niveau national et comprennent une **estimation par région** des investissements touristiques.

C. LES APPROFONDISSEMENTS RÉALISÉS

1. Si l'objet principal de la mission a été d'actualiser les travaux précédents, des approfondissements ont été introduits, portant sur une connaissance plus précise des **investissements par segment**, sur les **investissements des communes touristiques**, sur les **investissements étrangers en France**, enfin sur l'établissement d'une maquette d'un **Tableau de bord des investissements touristiques**.
2. S'agissant de la segmentation des investissements, on s'est efforcé à la fois **d'assurer la continuité avec les travaux antérieurs** en présentant les résultats par grandes catégories (hébergement et restauration, équipements touristiques, valorisation des sites etc.), et **d'affiner la grille d'analyse** qui comprend désormais une vingtaine de rubriques contre une quinzaine dans les travaux précédents.
3. Ce souci d'une plus grande précision s'est accompagné de changements méthodologiques importants : **multiplication des contacts** (de l'ordre de 50 au total : voir en annexe) **et des sources d'informations mobilisées**, **confrontation systématique** entre données de cadrage macroéconomiques, sectorielles et, dans certains cas, issues de contacts directs auprès de certaines entreprises, **recherche de recoupements** entre informations⁵.
4. Dans ce cadre, une mention particulière doit être pour **les données sur les permis de construire** que le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement a bien voulu fournir au niveau national et pour les régions de la Métropole. Ces données portent sur les surfaces autorisées (construction « neuve » et « non neuve »):
 - **de logements ordinaires autorisés** et dont la destination principale est la **résidence secondaire** et les **résidences de tourisme**⁶ ;

⁵ En revanche, on n'a pas renouvelé les enquêtes au près des Conseils régionaux et généraux, l'optique n'étant plus à titre principal de se centrer sur les investissements aidés, mais de saisir la totalité des investissements. De même, on n'a pas réalisé d'enquête de conjoncture auprès des établissements financiers, les données de la BDPME et les informations sectorielles fines permettant une appréciation directe des évolutions en cours.

⁶ Les résidences de tourisme incluent ici les résidences d'hébergement et de loisirs (résidences de tourisme au sens strict), les villages de vacances et les gîtes ruraux.

- de **locaux d'hébergement**, cette catégorie incluant les hôtels et motels, mais également des hébergements non touristiques qu'il n'est pas possible de séparer des précédentes (foyers de personnes âgées, d'étudiants, de travailleurs sociaux, de travailleurs migrants, enfants ou adolescents inadaptés ou handicapés etc.). Ces informations, comme les suivantes, distinguant les Maîtres d'ouvrages privés et publics, il sera possible ultérieurement de construire un indicateur plus proche encore du tourisme en ne retenant que les **surfaces à maîtrise d'ouvrage privée** ;
- de locaux d'équipement collectif concernant la **culture et les loisirs** (salles de spectacles, salles d'enregistrement et télévision, bibliothèques, musées, maisons de jeunes, clubs du 3^e âge, salles des fêtes, foyers ruraux, salles des sports etc.). La liaison avec le tourisme est ici plus ténue que dans les deux cas précédents, de sorte que l'utilisation de ces données est restée plus limitée dans nos travaux.

Ces informations ont été utilisées pour **régionaliser les estimations** nationales établies par ailleurs et pour bâtir des **indicateurs précurseurs** de l'évolution à venir des investissements, car l'autorisation de construire précède de 6 mois à un an l'achèvement des constructions.

5. A la suite de contacts noués auprès de la Direction de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il a été possible d'évaluer **l'investissement total des communes touristiques**, celles qui perçoivent la taxe de séjour et celles qui bénéficient de la dotation spéciale touristique. Certes, l'optique est ici différente de la comptabilisation sectorielle précédente, mais la mobilisation de ces informations inédites ouvre un champ nouveau pour la mise en perspective des impacts économiques du tourisme.
6. La mesure des **investissements étrangers en France** (montants ; origine : communautaire, autres Pays...) répond à un souci de la Direction du Tourisme de mieux connaître la nature des investisseurs et d'évaluer les flux de capitaux liés à la stratégie des grands opérateurs du domaine. On notera que l'analyse des investissements étrangers **inclus l'achat d'actifs existants**, alors que les évaluations mentionnées aux points précédents portent sur la constitution d'actifs, au sens de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) utilisée en Comptabilité nationale (voir ci-après). L'apport de la Banque de France et celui de la Direction du Trésor ont été importants ici.
7. Enfin, on s'est efforcé de s'orienter vers la mise en place un **Tableau de bord des investissements touristiques**. Synthétisant les travaux réalisés et comprenant une dimension prévisionnelle, ce Tableau de bord, **basé sur des fiches par domaine de l'investissement touristique**, pourrait être présenté aux acteurs publics et professionnels concernés à l'occasion de réunions périodiques se tenant à la Direction du tourisme. L'expérience de CDC Consultants⁷ suggère que la mise en place d'un tel outil de dialogue, outre son rôle en terme de communication, est de nature **à améliorer la qualité de l'information économique** en permettant la construction d'une **vision partagée du développement entre les acteurs de la filière**.

⁷ Voir le « Comité de conjoncture des écoindustries » qui se tient 2 fois par an au Ministère de l'Environnement depuis 1983.

II. CHAMP

A. DOMAINE DU TOURISME

Le domaine retenu pour évaluer les investissements touristiques (voir tableau ci-après), comprend :

- Les **activités caractéristiques du tourisme** telles qu'elles sont définies dans les « Comptes satellites du tourisme »⁸. Rappelons que ces activités caractéristiques servent de base au calcul de la consommation touristique T₀. Elles comportent la branche 55 « Hôtels et restaurants » (à l'exception des classes 552F « Hébergement collectif non touristique » et 555, cette dernière regroupant notamment les cantines et restaurants d'entreprises), les agences de voyages, les remontées mécaniques et les téléphériques, les activités thermales et de thalassothérapie, ainsi que les services de soins de beauté et d'entretien corporel ;
- Les **résidences secondaires**, l'investissement dans ce domaine ayant été apprécié à partir de Comptes du logement et des travaux de la DAEI ;
- Un certain nombre **d'équipements touristiques** et d'opérations de **valorisation des sites** choisis à partir des travaux déjà réalisés par CDC Consultants. Rappelons que la segmentation en avait été établie avec les Services Généraux de l'Action Régionale (SGAR) et les Délégations Régionales du Tourisme (DRT), de manière à extraire des fichiers d'opérations ayant reçu des aides européennes celles qui comprenaient une forte composante touristique.

A l'exception des golfs qui n'ont pas été repris dans les présents travaux car leur inclusion aurait dû conduire alors à étendre le champ à d'autres équipements sportifs, **et des ports de plaisance qui n'étaient pas considérés dans la précédente étude et le sont dans la nouvelle**, le champ d'investigation est le même que celui des travaux antérieurs de CDC Consultants.

⁸ Voir la publication de mars 2001 « 2000 Comptes satellites du tourisme » du Secrétariat d'Etat au Tourisme (pages 35 et 36).

Tableau 1. Définition du champ des investissements touristiques et correspondance avec la nomenclature d'activités principales en 696 classes (APEN700-APET700)

Codes APEN 700-APET700	Définition des classes	Observations
55.1A	Hôtels avec restaurant	Activités caractéristiques du tourisme (ACT)
55.1C	Hôtels de tourisme (sans restaurant)	
55.1D	Hôtels de préfecture	
55.2A	Auberges de jeunesse et refuges	
55.2C	Exploitation de terrains de camping	
55.2E	Autres hébergements touristiques	
55.3A	Restauration de type traditionnel	
55.3B	Restauration de type rapide	
55.4A	Cafés tabacs	
55.4B	Débits de boisson	
55.5A	Cantines et restaurants d'entreprises	Hors ACT
55.5C	Restauration collective sous contrat	Hors ACT
55.5D	Traiteurs, organisation de réception	Hors ACT
55	Hôtels et restaurants	La rubrique 552F « Hébergement collectif non touristique » est également hors ACT
452A	Construction de maisons individuelles	Les investissements en résidences secondaires ont été pris en compte, bien que hors ACT
452R	Travaux maritimes et fluviaux	Les investissements retenus ont été limités aux ports de plaisance (qui n'appartiennent pas aux ACT)
63.3Z	Agences de voyage	Activités caractéristiques du tourisme
93.0E	Soins de beauté	
93.0K	Activités thermales et de thalassothérapie	
93.0L	Autres soins corporels	
60.02C	Téléphériques, remontées mécaniques	Au titre de la valorisation des sites, l'étude a actualisé l'évaluation empirique de la composante touristique d'aménagements naturels et culturels (hors ACT)
92.3F	Manèges forains et parcs d'attraction	
92.7A	Jeux de hasard et d'argent	
74.8J	Organisation de foires et salons	
92.5C	Gestion du patrimoine culturel	
92.5E	Gestion du patrimoine naturel	

B.DÉFINITION DES INVESTISSEMENTS

1. FBCF et investissement⁹

Pour un agent économique producteur, la **Formation Brute de Capital Fixe** (FBCF) est le **solde entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes**, ces actifs fixes, corporels ou incorporels, pouvant être achetés, produits pour compte propre, reçus à titre de transfert en capital ou acquis dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. Les actifs fixes sont par définition utilisés dans un processus de production pendant au moins un an.

Au niveau national, les **échanges d'actifs préexistants ne contribuent pas à la FBCF** puisque comptés positivement par l'acheteur, ils sont comptabilisés négativement par le vendeur. Aussi, la notion de **FBCF est-elle plus restreinte que celle d' « investissement »** utilisée dans le langage courant ou en économie d'entreprise. En particulier, les **terrains et les investissements financiers¹⁰** ne sont **pas comptabilisés en FBCF**.

Les **gross travaux d'entretien ou d'amélioration** des bâtiments, ouvrages de génie civil ou équipements sont en revanche enregistrés en FBCF. **Pour les ménages**, seule **l'acquisition du logement** – cas des résidences secondaires pour le tourisme - et les **dépenses de gros entretien** sont comptabilisées en FBCF, les achats de bien durables figurant en consommation. Notons enfin qu'au titre des **investissements incorporels**, les logiciels ainsi que les œuvres littéraires ou artistiques originales, sont comptabilisées en FBCF dans la nouvelle base 1995.

La FBCF est **enregistrée au moment du transfert de la propriété** des actifs concernés. Les actifs produits pour compte propre et les bâtiments faisant l'objet d'un contrat de vente à l'avance, sont enregistrés en FBCF au fur et à mesure de leur production. La **FBCF est évaluée au prix d'acquisition**, celui-ci comprenant les frais d'installation et les coûts relatifs au transfert de propriété.

Dans toute la mesure du possible, on s'est efforcé de **se caler sur le concept de FBCF :**

- dans le cas des **activités d'hébergement et de restauration, la cohérence est complète** puisque les évaluations s'appuient directement sur celles de la FBCF de la branche « Hôtels et restaurants » réalisées par l'INSEE ;
- dans le cas des **résidences secondaires**, on s'est efforcé d'ôter la valeur des terrains servant d'assise à la construction, ces informations ayant été fournies par la DAEI ;
- en revanche, pour les **équipements touristiques** comme pour la **valorisation des sites et les autres investissements touristiques** (agences de voyages par exemple), les informations disponibles n'ont pas permis d'évaluer les terrains avec une précision suffisante. Il en résulte une surestimation, cette dernière restant faible dès lors que l'on considère l'ensemble des investissements. Ainsi, même si les terrains représentaient 15 % des investissements concernés, l'évaluation globale de la FBCF ne serait surestimée que de moins de 3 % .

⁹ Pour l'essentiel, ce paragraphe reprend une présentation de l'INSEE accompagnant l'édition 2000 des Comptes nationaux sur CD-ROM.

¹⁰ Y compris les investissements étrangers lorsqu'ils ne s'accompagnent pas de la constitution d'actifs nouveaux sur le territoire national.

2. Secteur et branche

Le secteur regroupe les **entreprises ayant la même activité principale**. Ainsi, l'Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE) présente-t-elle chaque année le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'emploi et l'investissement de l'ensemble des entreprises ayant l'activité principale « 55. Hôtels restaurants ». Sont donc inclus dans ces évaluations la totalité des chiffres d'affaires, valeurs ajoutées, emplois et investissements des entreprises concernées, y compris lorsqu'elles ne relèvent pas de la catégorie « Hôtels restaurants » (cas d'une entreprise hôtelière qui aurait des activités en matière de transports et d'organisation de voyages par exemple).

Inversement, l'activité « Hôtels restaurants » d'entreprises qui ont une autre activité plus importante, n'est pas décrite dans les résultats du secteur 55 (cas d'une entreprise de location de biens immobiliers qui aurait également une activité relevant du champ « Hôtels et restaurants »).

Pour décrire plus précisément l'ensemble des activités relevant d'un même domaine, on utilise le concept de branche. A cet effet, la **branche décrit l'activité de tous les agents économiques relevant du même champ, ici le tourisme** tel que défini ci-dessus.

Sauf indication contraire, c'est ce **concept de branche qui a été mis en œuvre dans l'étude**.

3. Maître d'ouvrage et financeur

Les investissements de la branche « tourisme » définie précédemment regroupent ceux dont la **Maîtrise d'ouvrage** est assurée par :

- des **entreprises ou parties d'entreprises** ayant une activité touristique¹¹,
- des **ménages** au titre des résidences secondaires et des meublés touristiques,
- des **Administrations publiques**¹², essentiellement les Administrations Publiques Locales ou APUL (en particulier, collectivités locales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou EPCI).

Cette segmentation est différente de celle qui aurait pu être mise en œuvre en s'intéressant aux **agents qui financent** : ainsi, les collectivités locales assurent directement la maîtrise d'ouvrage de certains équipements, mais contribuent également au financement de projets portés par des entreprises.

¹¹ Y compris les associations et le Entreprises Individuelles. Ainsi, un investissement en Chambres d'hôtes porté par un particulier, n'est pas comptabilisé au titre des ménages, mais dans la catégorie « entreprises ». Seules les résidences secondaires sont comptabilisées dans la rubrique « ménages ».

¹² Noter que les Sociétés d'Economie Mixte contrôlées par les collectivités et les associations de la mouvance des collectivités, relèvent de la catégorie « entreprises ».

4. Le cas des communes touristiques

La segmentation des investissements établie plus haut (voir tableau 1) permet de fournir une première image de l'implication des collectivités locales en matière d'investissements touristiques. Cette image est partielle dans la mesure où **les collectivités sont également concernées par la réalisation d'investissements non caractéristiques du tourisme, mais induits par son développement** : ainsi, les communes qui accueillent des touristes doivent-elles faire face à des besoins accrus en matière de gestion de l'eau, de gestion des déchets, d'infrastructures de transports etc.

Aussi, **en complément** des évaluations focalisées sur le champ sectoriel « tourisme », a-t-il été jugé utile de fournir **une évaluation de la totalité des investissements réalisés par les communes « touristiques »**, deux définitions ayant été retenues pour apprécier la vocation touristique d'une commune : le fait de percevoir la dotation touristique¹³ ou d'avoir instauré la taxe de séjour¹⁴.

On prendra garde au fait qu'un tel éclairage est, dans son principe, **d'une nature différente du choix sectoriel affirmé dans l'ensemble de la mission**. En particulier, l'addition des investissements des Administrations Publiques et des investissements des communes « touristiques » serait dénuée de toute signification. Ces réserves étant faites, les investigations réalisées pour ces communes illustrent les **enjeux économiques** attachés au tourisme.

5. Unités de mesure

Les évaluations ont été effectuées en **francs courants, puis converties en Euros**. De manière à prendre une mesure plus exacte de la croissance économique en volume des grandeurs concernées et notamment des investissements, il convient d'ôter l'évolution des prix des séries calculées en monnaie courante. Pour ce faire, on peut utiliser les **prix chaînés de l'INSEE établis en base 1995¹⁵**. Cette orientation n'a pas été suivie pour la majeure partie des séries, les données en monnaie courante étant souvent perçues comme plus parlantes par les professionnels et les observateurs. De plus, on notera que le ralentissement de l'inflation dans les années 90 limite les écarts entre évaluations en valeur et en volume (voir en annexe).

¹³ Dotation complémentaire ou dotation supplémentaire touristique.

¹⁴ Taxe de séjour proprement dite ou taxe de séjour forfaitaire, instaurée par des communes ou des groupements de communes.

¹⁵ Dans les bases précédentes de la Comptabilité nationale, l'INSEE établissait ses comptes en monnaie courante, aux prix de l'année n-1 et aux prix d'une année de référence (1980 dans l'ancienne base). Dans la nouvelle base 1995, l'INSEE n'établit plus ses comptes en prix d'une année de référence ancienne, et a mis en place un système de prix chaînés qui permet de mieux mesurer l'évolution des prix sur moyenne et longue périodes. On prendra garde au fait que, dans le nouveau système, les séries en prix chaînés ne sont pas strictement additives (voir le CD-ROM accompagnant la dernière édition des Comptes nationaux). Cela dit, l'influence de ce facteur reste limitée dans notre cas, si l'on veut bien prendre en compte l'incertitude avec laquelle certaines informations sont connues.

III. DEMARCHE

A. SOURCES D'INFORMATION

Le tableau ci-après présente les principales sources d'information utilisées.

Tableau 2. Principales sources d'informations mobilisées pour évaluer les investissements touristiques au niveau national pour l'ensemble des Maîtres d'ouvrage

Domaines	Sources	Observations
Hébergement restauration	Comptes nationaux : FBCF de la branche 55 , après avoir ôté le « non touristique » (cantes d'entreprises par exemple) en utilisant l'EAE	Ventilation par sous domaine (hôtels avec et sans restaurant, campings, gîtes, résidences de tourisme etc.) en utilisant l'EAE et les données professionnelles (Gîtes de France, SNRT etc.)
Résidences secondaires	Comptes du logement	On a utilisé les travaux de la DAEI pour estimer la valeur des terrains , de manière à s'approcher de la FBCF
Equipements touristiques	Sources professionnelles spécialisées (par exemple, France Congrès et CCIP pour les Centres de congrès et Parcs d'exposition), EAE (thalassothérapie et thermalisme)	Pour certains secteurs complexes, des enquêtes directes auprès des opérateurs ont été nécessaires (Parcs récréatifs et animaliers, casinos)
Valorisation des sites	Actualisation des travaux de 1998, sur la base de l'évolution de l'investissement des Administrations Publiques Locales (APUL)	La non actualisation du fichier des investissements ayant reçu des aides a conduit à une estimation indirecte , sans doute moins précise qu'une mesure par agrégation de données par opération
Autres investissements (agences de voyages, soins de beauté et entretien corporel)	Exploitation de l'EAE	Contrairement au cas des hôtels restaurants, ces postes sont trop petits pour que l'on corrige le biais consistant à retenir des données de secteur afin d'approcher le concept de branche

Par rapport aux travaux antérieurs, **l'éventail des sources d'information mobilisées a été plus largement ouvert**, combinant des données publiques officielles (Comptabilité nationale, Comptes du logement, statistiques de permis de construire, Enquête Annuelle d'Entreprise etc.), des sources d'information professionnelles (Gîtes de France, Syndicat National des Résidences de tourisme etc.), mais également des informations recueillies directement auprès des entreprises, lorsqu'il est apparu que la connaissance des investissements d'un segment donné, requérait de prendre en compte les projets individuels des plus grands opérateurs (cas d'Eurodisney pour les parcs d'attraction par exemple).

B. MÉTHODE

1. Hébergement restauration

- a) En ôtant de la FBCF « Hôtels et restaurants » la part non touristique mesurée à partir de l'EAE¹⁶, on a obtenu une **série 1990 – 2001 de la FBCF « Hôtels et restaurants – tourisme »** et du stock de capital¹⁷ correspondant.
- b) Ces données de cadrage ont été complétées par des informations sur **les capacités par type d'hébergement en nombre de lits touristiques** (données du Mémento du tourisme) d'une part, et par des **coûts unitaires d'investissement par lit et type d'hébergement** issus des contacts auprès de professionnels et d'experts du tourisme, et de travaux microéconomiques menés par CD Consultants d'autre part.
- c) On a ensuite confronté :
 - les **estimations de stock de capital et d'investissements par sous secteur** issues des données microéconomiques précédentes¹⁸, puis leur agrégation de manière à calculer un sous total « investissements d'hébergement » au sein de la branche « Hôtels et restaurants »,
 - avec la ventilation de l'investissement d'hébergement établie à partir des **données de l'INSEE sur la branche « Hôtels et restaurants »**, et de la structure de **l'investissement par sous secteur provenant de l'exploitation de l'EAE**.
- d) Un ajustement a été *in fine* opéré entre **l'approche ascendante basée sur les données microéconomiques** et **l'approche descendante basée sur les Comptes nationaux**. Cet ajustement a été réalisé de manière à se caler sur les données d'investissement issues des Comptes nationaux.
- e) Parallèlement, on s'est efforcé de **répartir les investissements par Maître d'ouvrage**, en se basant pour cela sur les données sectorielles recueillies auprès des organisations professionnelles (Gîtes de France, Syndicat National des Résidences de Tourisme etc.) ou de l'AFIT (cas des campings notamment).

2. Résidences secondaires

Les investissements en résidences secondaires sont directement issus des travaux du Ministère de l'équipement, du transport et du logement qui alimentent les comptes du logement. On a simplement ôté la **valeur des terrains** de manière à se caler sur le concept de FBCF.

¹⁶ L'EAE fournit des données sur l'investissement par secteur et sous secteur. On a utilisé les résultats de l'EAE portant sur les investissements 1998 des services non en montant absolu, mais en pourcentage du total du secteur 55 « Hôtels et restaurants ».

¹⁷ Le stock de capital brut correspond à la valeur à neuf du capital productif. Le stock de capital net est égal au stock de capital brut diminué des amortissements.

¹⁸ Multiplication des capacités par les coûts unitaires.

3. Equipements touristiques

Différents cas de figure doivent être distingués ici :

- pour les **remontées mécaniques et les équipements connexes**, on s'est basé sur les informations publiées par le SEATM ;
- les **investissements des activités thermales et de thalassothérapie** sont issues de l'EAE « Services » ;
- s'agissant des **parcs récréatifs et des parcs animaliers**, on s'est appuyé sur les données de fréquentation établies par l'Observatoire National du Tourisme (ONT ; noter que l'on s'est limité aux fréquentations comptées). Dans un deuxième temps, on a recherché des informations sur le **prix moyen par visiteur**¹⁹ de manière à estimer le chiffre d'affaires, étant entendu que des vérifications ont été faites à partir des Rapports annuels des sociétés exploitant les équipements les plus importants (Eurodysney, Groupe Parc Asterix etc.). De la même manière, on a recherché des informations sur le **ratio « Investissement / Chiffre d'affaires »**, là aussi des vérifications ayant été faites auprès des plus grandes entreprises du secteur. Enfin, on a pris en compte les créations de parcs et les **investissements préalables à leur ouverture**²⁰ ;
- une méthode similaire a été mise en œuvre pour les **casinos**, la mesure de l'activité se faisant à partir des données de Produits Nets des Jeux, c'est à dire après prélèvements des impôts et taxes sur les jeux) ;
- pour les **ports de plaisance maritimes et fluviaux**, on s'est basé sur les informations fournies par la Fédération Française des Ports de Plaisance concernant les capacités existantes en nombre de ports et de places, ainsi que sur des coûts unitaires provenant d'Act Ouest. Il est à noter que, contrairement aux cas précédents, on n'a pu disposer de données chronologiques, mais simplement d'un calage pour l'année 2000. Une hypothèse technique a été posée pour constituer néanmoins une série, les contacts ayant suggéré que les investissements étaient stabilisés en tendance depuis le début de la décennie 90 ;
- enfin, l'estimation des investissements en **Centres de Congrès et Parcs d'exposition** repose sur des informations qu'ont bien voulu fournir France Congrès et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)²¹, informations portant notamment sur les installations existantes et les réalisations récentes. Des hypothèses ont néanmoins dû être posées par CD Consultants concernant les coûts unitaires d'investissement, hypothèses nécessairement fragiles car basées sur un petit nombre de projets, dans un domaine où la notion d'investissement type doit être utilisée avec prudence, compte tenu de la diversité des situations réelles.

¹⁹ Informations d'origine professionnelle telles que les données tirées de la consultation des sites Internet des adhérents du Syndicat National des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels ou SNELAC) dans le cas des parcs d'attraction par exemple.

²⁰ On peut estimer que, pour les parcs d'attraction, l'investissement initial est de l'ordre de 3 fois le chiffre d'affaires visé. A cet investissement initial s'ajoutent des investissements périodiques de modernisation et surtout de mise en place de nouvelles attractions, de manière à fidéliser la clientèle.

²¹ On a également utilisé une étude publiée par le Conseil National du Tourisme sur « Les congrès, conventions et salons, leur contribution au secteur touristique » (session 2000).

4. Valorisation des sites

Cette rubrique regroupe essentiellement des **investissements d'aménagements de sites naturels ou culturels ou de leurs abords**, investissements généralement réalisés par des collectivités locales ou des entités de leur mouvance. Les études réalisées pour la Direction du tourisme par CDC Consultants, avaient montré qu'il s'agissait toujours ou presque toujours d'investissements ayant bénéficié d'aides publiques. Aussi, l'évaluation avait pu en être faite en s'appuyant sur les fichiers d'opérations ayant bénéficié d'aides, et sur la consultation des Régions et Conseils généraux apportant tout ou partie de ces aides.

Dans la mesure où cette partie de la démarche n'a pas été reconduite dans le présent exercice (voir supra), on s'est borné à une **actualisation des travaux antérieurs**. Pour cela, on a indexé l'évolution des investissements concernés sur celle des investissements des Administrations Publiques Locales.

5. Agences de voyages et autres investissements (soins de beauté et entretien corporel)

Comme pour les activités thermales et de thalassothérapie, on s'est basé sur les **informations contenues dans l'EAE « services »** pour les secteurs concernés.

Contrairement au cas des Hôtels et restaurants qui forment l'une des 31 grandes activités pour lesquelles les comptables nationaux de l'INSEE procèdent à l'évaluation de grandeurs économiques et notamment des investissements par branche, les **activités visées ici sont ensuite regroupées avec d'autres plus importantes²²**, la comptabilisation par branche n'étant réalisée qu'à ce niveau agrégé.

Dans ces conditions, il n'est **pas apparu possible de rectifier les données par secteur pour estimer l'investissement par branche**, cette rectification ne pouvant que reposer sur des informations qui auraient été trop éloignées des activités concernées pour être pertinente.

²² Transports pour les agences de voyages ; services personnels pour les activités thermales et de thalassothérapie, les soins de beauté et les autres soins corporels.

DEUXIEME PARTIE :
L'INFORMATION ELABOREE

I. LES RESULTATS D'ENSEMBLE

A. POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE 1998

Le recollement des résultats globaux de la présente étude avec ceux des travaux antérieurs de CDC Consultants ("Le financement de l'économie touristique", septembre 1999) fait l'objet du tableau ci-après.

Tableau 3 : Comparaison des investissements touristiques de 1998 dans la présente étude avec ceux des travaux précédents de CDC Consultants

	Nouvelles estimations		Estimations de l'étude de 1998
	En milliards d'Euros	En milliards de F	En milliards de F
Hébergement restauration	3,26	21,4	28,5
Résidences secondaires	3,02	19,8	22,0
Equipements touristiques	0,68	4,4	2,6
Valorisation des sites	0,30	2,0	2,0
Autres (agences de voyages...)	0,10	0,7	0,6
Total	7,36	48,3	55,7

La nouvelle estimation des investissements touristiques totaux est **inférieure de 13 %** à celle des travaux publiés en 1999. On notera que pour les équipements touristiques, la nouvelle estimation est, au contraire, largement supérieure à l'ancienne, ce qui tient à l'inclusion des ports de plaisance²³ qui n'étaient pas pris en compte dans les travaux antérieurs, mais surtout à la **mobilisation de données sectorielles fines**, plus fiables que les estimations à dire d'experts ou basées sur les investissements aidés qui avaient été utilisées en 1998-99.

Si le nouveau chiffre est inférieur à l'ancien malgré la révision à la hausse concernant les équipements touristiques, cela tient :

- aux changements **concernant la FBCF de la branche "Hôtels et restaurants" dans la nouvelle base de la Comptabilité nationale**²⁴. En effet, à l'occasion de ce changement de base, il est apparu que les investissements avaient été surestimés, les dépenses de gros entretien étant à la fois incluses dans les données fournies par les entreprises à l'INSEE et faisant l'objet d'estimations directes par l'Institut, d'où un double compte que l'INSEE a corrigé dans la nouvelle base. La correction est importante puisqu'en 1997, la FBCF avait été estimée à 26 milliards de F courants dans l'ancienne base, alors que la nouvelle estimation est de 21,6 milliards²⁵ ;

²³ En revanche, rappelons que l'on n'a pas inclus les golfs dans la nouvelle étude.

²⁴ Rappelons que l'ancienne base s'appuyait sur l'année de référence 1980, la nouvelle base étant fondée sur l'année 1995.

²⁵ On trouvera en annexe une analyse détaillée des deux séries qui montre que, si le calage est différent, le profil d'évolution au fil du temps n'a pas été modifié dans la nouvelle base. D'autres différences, conceptuelles ou pratiques, existent entre l'ancienne et la nouvelle base et l'on s'est borné ici au facteur à l'origine des modifications les plus importantes (on se reportera aux travaux de l'INSEE et notamment au CD-ROM sur les Comptes nationaux pour une analyse plus complète).

- pour les **résidences secondaires**, au fait d'avoir ôté la valeur des terrains dans la nouvelle étude, de manière à assurer une meilleur cohérence avec le concept de FBCF (voir supra).

On remarquera que, si la nouvelle étude a conduit à revoir le niveau des investissements touristiques, **l'évolution n'a pas été modifiée** de façon significative : en particulier les travaux réalisés en 1998 faisaient état **d'une reprise des investissements touristiques en valeur en 1998 par rapport à 1997**, reprise qui est confirmée par les nouvelles évaluations et qui s'est par ailleurs poursuivie après 1998, comme on le verra plus loin.

B. EVOLUTION DES GRANDEURS ÉCONOMIQUES DE LA BRANCHE “HÔTELS ET RESTAURANTS”

Compte tenu de son poids dans l'investissement touristique et de la disponibilité d'une information de qualité sur longue période grâce aux Comptes nationaux, il est apparu utile de préciser **l'évolution de quelques agrégats relatifs à la branche “Hôtels et restaurants”** (voir graphique ci-après).

L'économie de la branche illustre, sur longue période, la **substitution du capital au travail**. En effet, la production en valeur augmente à la fois moins vite que le stock de capital fixe net²⁶, et plus vite que les effectifs. A la fin des années 80, ce phénomène a connu une brusque accélération, illustrée par la très forte augmentation de l'investissement de la branche, puis a marqué une pause au début des années 90.

On note une reprise sensible de l'investissement depuis 1998, conformément à la prévision qui avait été faite alors par CDC Consultants. Cela dit **l'investissement de la branche n'a pas retrouvé en 2000 ni en 2001 le niveau qu'il avait atteint en 1991**.

Ces évolutions sont **confirmées par l'analyse trimestrielle des permis de construire**²⁷ de la catégorie “Hôtels et motels”, les surfaces autorisées ayant été fournies par le Ministère de l'Equipment, des Transports et du Logement (voir graphique). Après le pic du début de la décennie, on observe une chute importante qui ne s'est interrompue que fin 1997.

Depuis lors, la **reprise est sensible et confirmée par les dernières données disponibles du 4° trimestre 2001**, ce qui suggère que l'évolution favorable de l'investissement pourrait se poursuivre en 2002, compte tenu du décalage entre l'autorisation de construire et la comptabilisation des investissements.

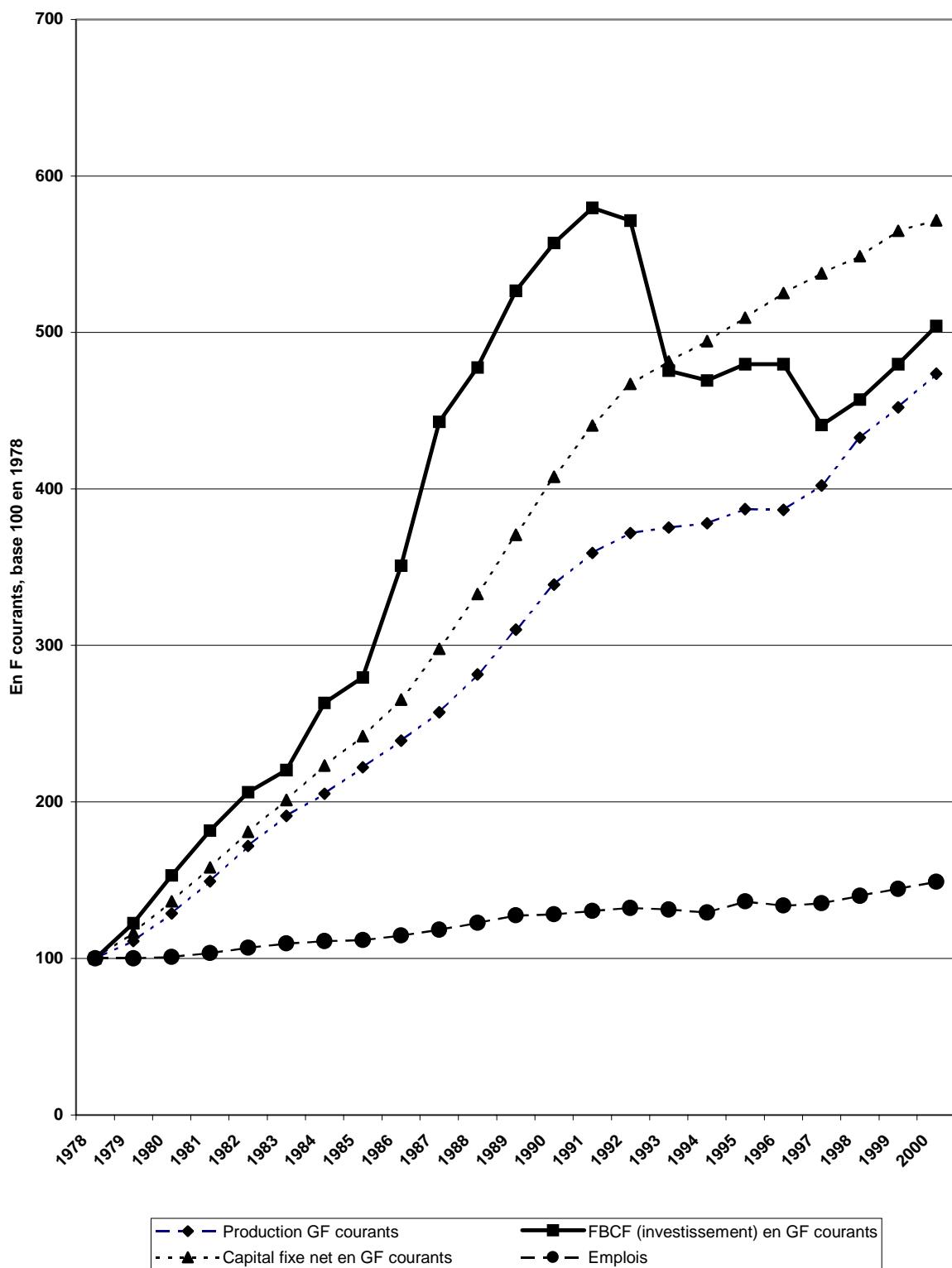
²⁶ En 2000, le stock de capital fixe net est estimé par l'INSEE à 40,4 milliards d'Euros (265,2 milliards de F) contre 70 milliards d'Euros (452,6 milliards de F) pour le stock de capital fixe brut. Le stock de capital fixe net représente ainsi 11,3 fois la FBCF de 1999 (3,6 milliards d'Euros ou 23,5 milliards de F).

²⁷ Les fluctuations de cet indicateur sont plus importantes que celle de la FBCF. En effet, il existe des investissements qui ne requièrent pas de permis de construire et qui contribuent à lisser la courbe de la FBCF.

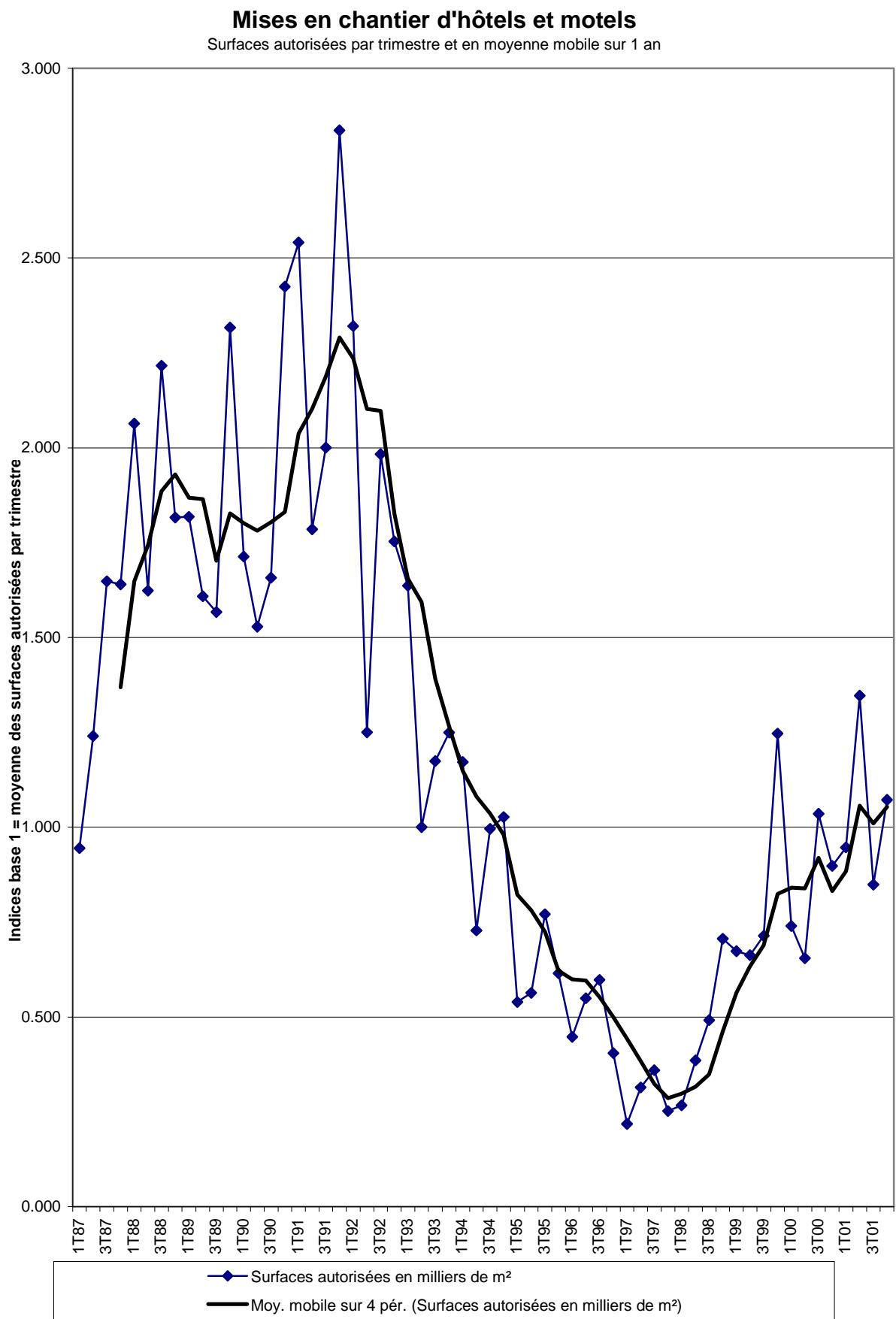
Graphique 1 :

Evolution de la production, de l'emploi, des investissements et du capital fixe net de la branche "Hôtels et restaurants"

D'après Comptes nationaux en nouvelle base, indices de base 100 en 1978



Graphique 2 :



C. LE TOURISME DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le tableau ci-dessous situe la place du tourisme dans l'économie nationale.

Tableau 4 : Le secteur du tourisme en France en 2000

Agrégats		2000
Consommation (en millions d'Euros courants et en %)	Consommation touristique intérieure T₂ ²⁸	95 800 (provisoire)
	En % du PIB	6,8 %
Valeur ajoutée (en millions d'Euros courants et en %)	Valeur ajoutée touristique	42 000
	En % du PIB	3,0 %
Investissements totaux (en millions d'Euros courants et en %)	Investissements touristiques avec résidences secondaires	8 544
	En % des investissements totaux	3,1 %
Investissements "Entreprises + administrations" (en millions d'Euros courants et en %)	Investissements touristiques hors résidences secondaires	5 114
	En % des investissements "Entreprises + administrations"	2,6 %

Source : Comptes de la Nation INSEE, Direction du tourisme, CDC Consultants

Avec **7 % du PIB** et près de 13 % de la consommation des ménages, la consommation touristique intérieure (T₂) apporte une contribution de première importance au développement économique.

En se restreignant à la valeur ajoutée touristique définie dans la présente étude²⁹, la contribution directe du tourisme (c'est à dire hors les activités induites notamment en termes de transports, d'alimentation et d'achats divers) - représente environ **3,0 % du PIB**, soit plus que celle de l'agriculture et plus que celle des Industries Agricoles et Alimentaires.

En termes d'investissements totaux, **la part du tourisme dépasse 3 %**, compte tenu notamment du poids des résidences secondaires. En se restreignant aux entreprises et aux administrations, les **investissements touristiques au sens strict représentent plus de 5 milliards d'Euros**, soit plus par exemple que la FBCF de l'ensemble des industries de consommation (habillement, chaussures et cuirs, presse édition, pharmacie, parfumerie, équipement du foyer).

²⁸ Somme des consommations touristiques liées aux activités caractéristiques du tourisme (agrégat T₀ : 40,5 milliards d'Euros en 2000) + consommation liée aux séjours des touristes (achats divers, alimentation, déplacements sur place...) + transports entre le domicile et le lieu de séjour, achats préalables aux voyages etc. Les définitions précises sont données dans les Comptes satellites du tourisme.

²⁹ Cette valeur ajoutée correspond au champ retenu pour la mesure des investissements touristiques. Ce champ comprend les activités caractéristiques du tourisme et des activités complémentaires, liées notamment aux équipements touristiques.

D. LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES ET LEUR ÉVOLUTION DE 1990 À 2001

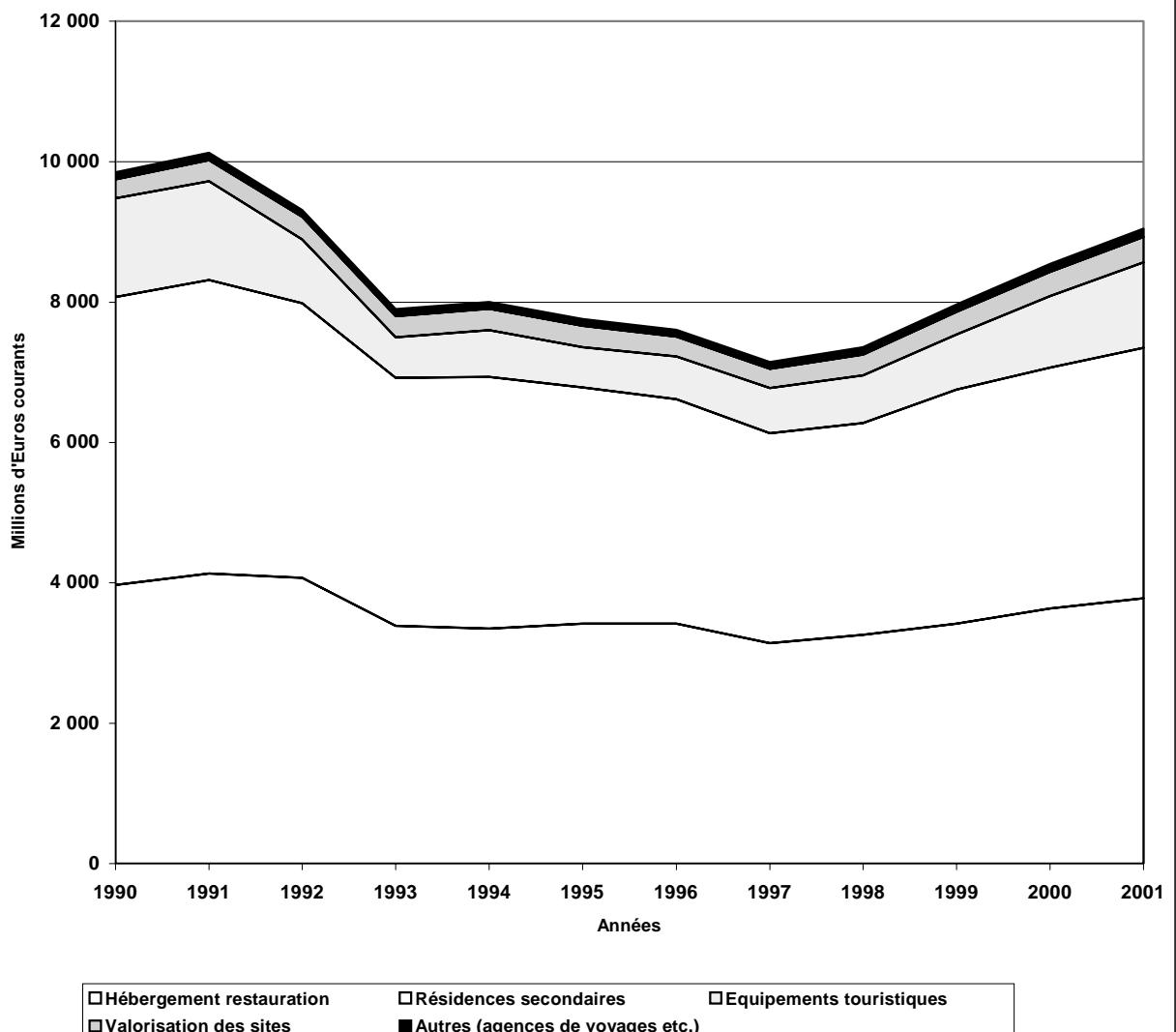
Le tableau et le graphique ci-après précisent les niveaux d'investissement touristique par grand domaine et leur évolution de 1990 à 2001.

Globalement, **l'investissement touristique a suivi une courbe en "U"** au cours des années passées, le niveau atteint en 2001 étant inférieur à celui de 1990 pour les postes les plus importants. Même si l'on fait la part de ce que certains ont pu qualifier de "surinvestissement" en matière d'hébergement restauration à la fin des années 80 et qu'il fallait bien résorber, la question demeure posée de la croissance durable de l'activité touristique dès lors que l'investissement viendrait à ralentir.

Le contexte économique est en effet moins porteur au printemps 2002 qu'il n'était un an et demi plus tôt. Mais d'un autre côté, les indicateurs avancés dont on peut disposer – autorisations de construire et projets en cours en matière d'équipements touristiques – laissent à penser que la progression de l'investissement pourrait encore se poursuivre plusieurs mois sur sa lancée. Dans ces conditions, **si l'économie repart courant ou fin 2002**, il est possible que l'investissement touristique ne connaisse **qu'une simple pause** (voir les perspectives tracées dans la troisième partie).

Encart 1 :**Les investissements touristiques de 1990 à 2001****1. Données de base**

En millions d'Euros courants	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Hébergement restauration	3 972	4 132	4 074	3 390	3 346	3 419	3 419	3 143	3 259	3 419	3 637	3 783
Résidences secondaires	4 099	4 181	3 909	3 529	3 587	3 362	3 199	2 990	3 021	3 334	3 430	3 567
Equipements touristiques	1 406	1 407	910	580	667	576	608	643	676	787	1 018	1 216
Valorisation des sites	274	303	318	300	307	308	281	274	297	321	343	360
Autres (agences de voyages etc.)	100	102	100	100	96	95	97	93	103	106	115	119
Total	9 851	10 125	9 311	7 898	8 003	7 759	7 604	7 143	7 356	7 967	8 544	9 046
Totalsans résidences secondaires	5 752	5 944	5 401	4 369	4 416	4 398	4 405	4 152	4 335	4 633	5 114	5 479

2. Evolution des investissements touristiques

E. LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES PAR FONCTION ET SEGMENT

Le tableau ci-dessous présente le degré de détail le plus fin auquel CDC Consultants est parvenu pour la mesure des investissements en 2000, l'année de référence choisie.

Tableau 5 : Les investissements touristiques par fonction et segment en France

	Investissements en 2000	
	En Millions d'Euros courants	En Millions de F courants
Hôtels avec restaurant	1 087	7 130
Hôtels sans restaurant	181	1 189
Campings	149	979
Villages de vacances et auberges de jeunesse	57	375
Gîtes et chambres d'hôtes	162	1 062
Résidences de tourisme	470	3 085
Meublés touristiques	82	538
Restauration de type traditionnel	928	6 086
Restauration de type rapide	270	1 774
Cafés, tabacs, débits de boisson	250	1 640
Total offre marchande restauration hébergement	3 637	23 858
Résidences secondaires	3 430	22 500
Remontées mécaniques et équipements connexes	216	1 420
Activités thermales et de thalassothérapie	30	198
Ports de plaisance	96	629
Parcs récréatifs	334	2 191
Parcs animaliers	34	221
Casinos	149	977
Centres de congrès et parcs d'exposition	159	1 042
Total équipements touristiques	1 018	6 677
Valorisation des sites	343	2 251
Agences de voyages	87	570
Autres investissements touristiques (soins de beauté et entretien corporel)	29	187
Total investissements touristiques	8 544	56 044
Total investissements touristiques hors résidences secondaires	5 114	33 544

Parmi les segments les plus contributeurs, on notera **l'hôtellerie et la restauration**, mais également les **résidences de tourisme** et les **parcs récréatifs**, ces deux derniers segments étant caractérisés par un poids économique élevé mais également par des perspectives de développement significatives.

F. LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

Si les investissements globaux sont assez bien connus, **la répartition par Maître d'ouvrage demeure plus imprécise**. C'est pour cette raison que, bien que les calculs détaillés aient été réalisés par segment, il nous paraît préférable de donner les résultats par grandes fonctions uniquement.

Tableau 6 : Les investissements touristiques par Maître d'ouvrage en 2000

Millions d'Euros courants	Entreprises (yc entreprises indivi-duelles et associations)	Administrations publiques	Ménages	Total
Hébergement restauration	3 445	110	82	3 637
Résidences secondaires	0	0	3 430	3 430
Equipements touristiques	536	482	0	1 018
Valorisation des sites	26	317	0	343
Agences de voyages et autres activités (soins de beauté et entretien corporel)	115	0	0	115
Total investissements touristiques	4 123	909	3 512	8 544

Par définition, les **investissements des ménages ne concernent que les résidences secondaires et les meublés touristiques**. Pour les autres segments sur lesquels interviennent des particuliers (gîtes par exemple), on a considéré, conformément aux règles établis par l'INSEE, qu'il s'agissait d'Entreprises Individuelles, regroupées avec les entreprises. Les associations et les Sociétés d'Economie Mixte sont également consolidées dans la catégorie "Entreprises", même si, d'un point de vue du contrôle institutionnel, les SEM et certaines associations relèvent de la mouvance des collectivités locales.

Par ailleurs, la **méthodologie utilisée sous estime peut-être le poids des Administrations publiques et notamment des collectivités locales**, dans la mesure où l'on a recensé que les investissements touristiques relevant de segments bien précis. Certes, la catégorie "valorisation des sites touristiques" regroupe des aménagements et des équipements qui relèvent d'une conception plus large du tourisme, mais l'on a indiqué que la qualité des informations est ici limitée, faute de disposer d'une analyse fonctionnelle des investissements, ce qui n'est pas possible au niveau de l'ensemble des collectivités. C'est pour cette raison qu'une analyse particulière a été consacrée aux **investissements des communes touristiques** (voir infra).

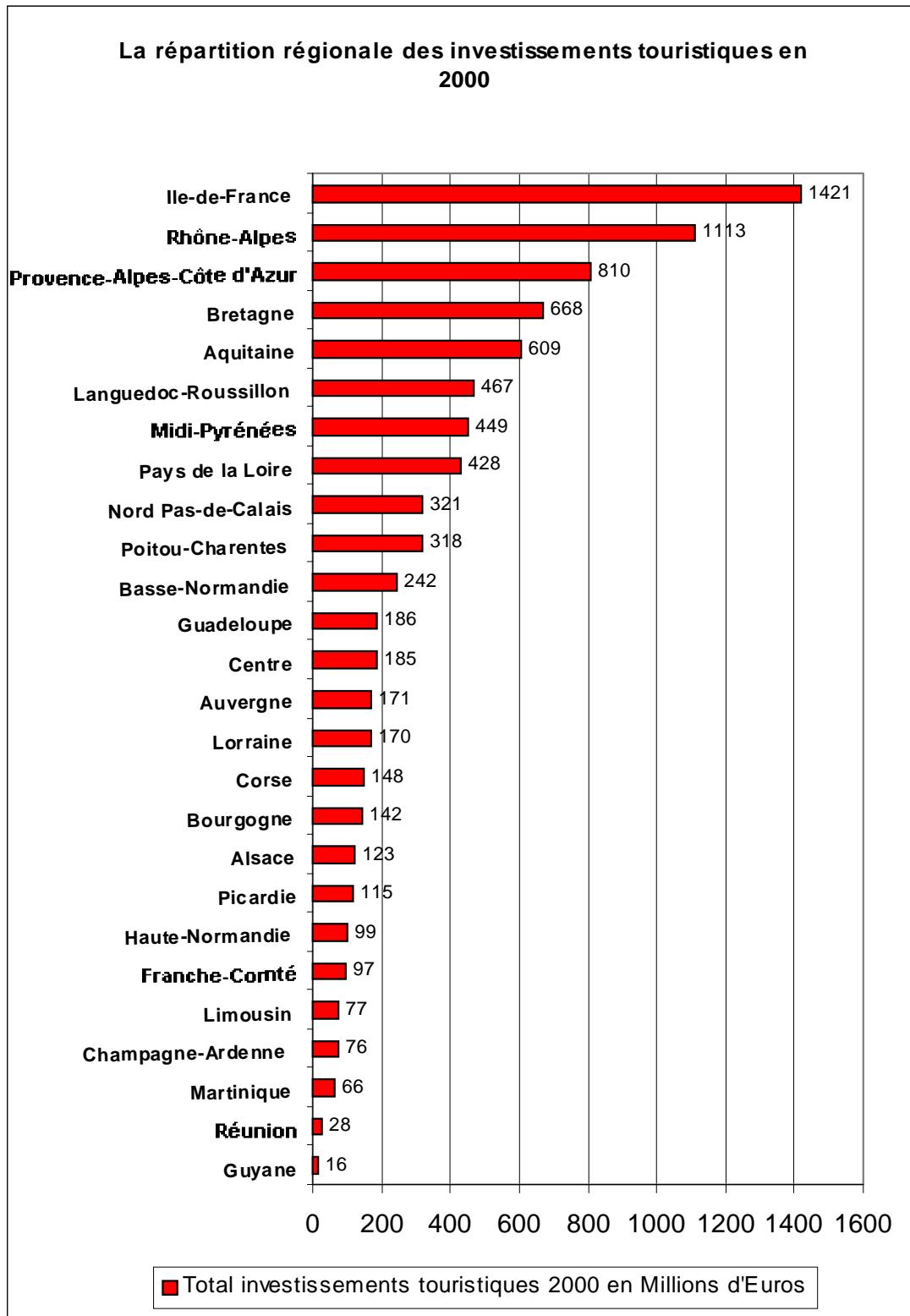
Ces réserves étant faites, le **poids des entreprises est dominant** : 48 % du total et 80 % si l'on exclut les résidences secondaires. Rappelons ici qu'en termes de financement, les résultats seraient différents puisque les administrations – l'Etat mais surtout les Régions et les Départements – contribuent au financement d'investissements portés par des entreprises³⁰.

³⁰ Rappelons que dans l'étude précédente, les investissements aidés hors résidences secondaires avaient été estimés à 6,95 milliards de F en 1998, soit 20 % du total. Pour ces investissements aidés, le montant des aides atteignait 2,78 milliards de F, soit 40 % du montant des investissements concernés. Il est probable que ces ordres de grandeur restent valables pour les années plus récentes. Par ailleurs, notons que la part des entreprises était évaluée à 52 % dans l'étude précédente, l'écart avec le nouveau chiffre de 48 % n'étant pas significatif compte tenu des inévitables marges d'incertitude.

G. LES INVESTISSEMENTS PAR RÉGION

Le graphique ci-après présente une estimation des investissements touristiques totaux (y compris résidences secondaires) par région.

Graphique 3 :



En premier lieu, il convient d'indiquer que les résultats précédents ont été évalués en partant des **investissements nationaux** par segment ou fonction, la **régionalisation** se faisant sur la base de **données professionnelles** (Gîtes et chambres d'hôtes, remontées mécaniques, parcs récréatifs...) ou des **permis de construire**³¹.

L'Ile de France regroupe 17 % des investissements touristiques totaux et 27 % si l'on exclut les résidences secondaires. La région francilienne représentant moins de 20 % de la consommation touristique (T_2), on ne doit pas exclure que la dynamique de l'investissement tende à **concentrer les investissements en Ile de France**. C'est le cas pour les hôtels et, plus encore, pour les parcs récréatifs, compte tenu du poids d'Eurodisney (voir fiches ci-après).

En fait, une analyse plus complète suggère la coexistence de deux formes de tourisme :

- **un tourisme qui se mondialise**, qu'il s'agisse de la demande du grand public (parcs récréatifs) ou professionnelle (foires et congrès internationaux). **Le rôle et l'image de Paris jouent ici un rôle central.** Cette forme de tourisme est à **forte intensité capitaliste** et, si la France souhaite garder sa place au niveau mondial, des investissements importants doivent être réalisés, en particulier en matière de tourisme professionnel où le niveau actuel est probablement insuffisant (voir la fiche sur les centres de congrès et parcs d'exposition) ;
- **un tourisme diffus et de nature** (gîtes et chambres d'hôtes, Parcs naturels régionaux, résidences secondaires etc.) qui rencontre d'autres tendances de la demande sociale et qui, pour une part, se définit en réaction aux excès de la mondialisation. Moins consommatrice en investissements, cette seconde forme de tourisme joue un rôle important en matière de développement économique territorial.

La réussite de la politique d'investissement touristique est de réaliser **un équilibre entre ces deux formes de tourisme**, l'une et l'autre nécessaires dans le cadre d'un développement économique durable.

³¹ Les permis de construire sont connus pour la métropole. Pour les Dom, on s'est servi des bases issues de l'étude précédente.

II. LES FICHES SECTORIELLES

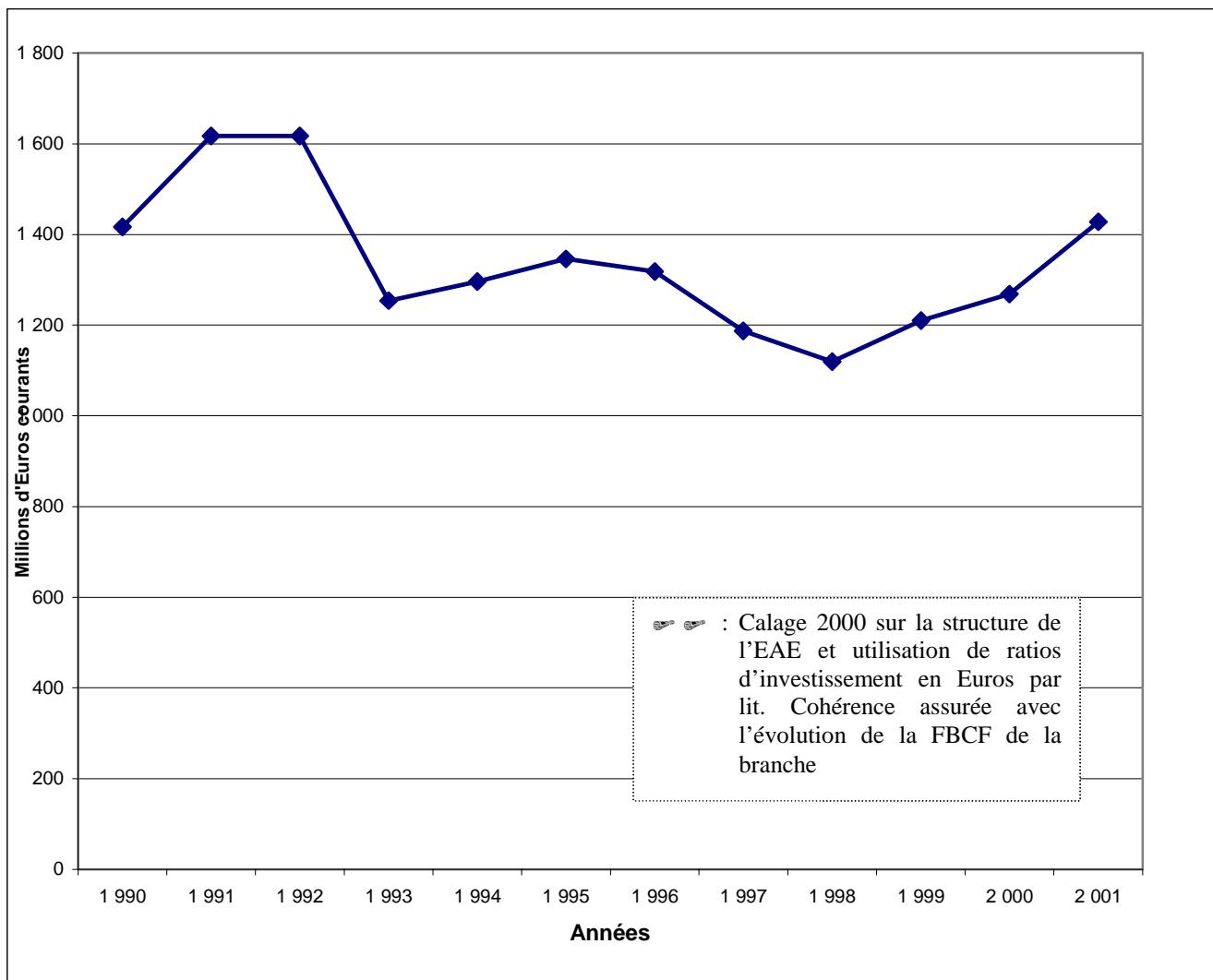
Pour compléter l’analyse précédente, il est apparu utile de passer en revue les principaux segments de l’offre touristique³², selon un **plan type** où l’on trouvera une **présentation quantitative** des données de base et de l’évolution des investissements touristiques d’une part, ainsi qu’une **mise en perspective** des tendances observées dans les domaines considérés d’autre part.

Complétées par une prévision qui sera esquissée dans la troisième partie, ces fiches forment la trame d’un **Tableau de bord des investissements touristiques** qui pourrait être réalisé chaque semestre et présenté aux professionnels du tourisme, sous l’égide de la Direction du tourisme.

³² Il n’a pas été jugé utile de rechercher l’exhaustivité et l’on a donc sélectionné les secteurs les plus intéressants, qu’il s’agisse de leur poids économique ou de la qualité des informations réunies. Au fil du temps et si l’optique du Tableau de bord est retenue, on pourra compléter cette liste initiale.

Encart 2 :**Hôtels classés avec et sans restaurant****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Capacités en milliers de lits (Mémentos du tourisme)	1 095	1 102	1 198	1 178	1 135	1 193	1 223	1 217	1 202	1 171	1 167	1 178
Investissements en Millions d'Euros courants	1 416	1 617	1 617	1 254	1 296	1 346	1 319	1 187	1 120	1 210	1 268	1 428

2. Evolution des investissements des hôtels classés**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

MODERNISATION DE L'OFFRE ET FAIBLE CROISSANCE DU NOMBRE DE LITS

- Les **investissements hôteliers** représentent à eux seuls près de **60 % des investissements d'hébergement marchand** : c'est assez dire que l'évolution de l'ensemble des investissements d'hébergement et, plus généralement, de la branche « Hôtels et restaurants », reflète les tendances qui caractérisent l'hôtellerie.

- Sur la période 1990-2001, la capacité hôtelière exprimée en **lits touristiques d'hôtels classés**, s'inscrit sur un **trend de légère croissance** (+ 0,5 % par an), le nombre d'établissements marquant quant à lui une diminution de l'ordre de 2 % par an. Comme pour d'autres formes d'hébergement, on note une **montée en gamme significative** se traduisant par une baisse importante du nombre d'établissements classés « 1 étoile », tandis que les autres catégories sont en augmentation relative (voir tableau ci-après).

- En d'autres termes, le **moteur de l'investissement** est moins constitué par une évolution quantitative du parc que par sa **modernisation** et la montée en gamme qui l'accompagne.

Tableau 7 : Répartition du nombre d'établissements hôteliers selon leur nombre d'étoiles de 1991 à 2001

Nombre d'étoiles	1	2	3	4	Total
Début 1991	38%	46%	14%	2%	100%
Début 1994	25%	55%	17%	3%	100%
Début 2001	13%	62%	21%	4%	100%

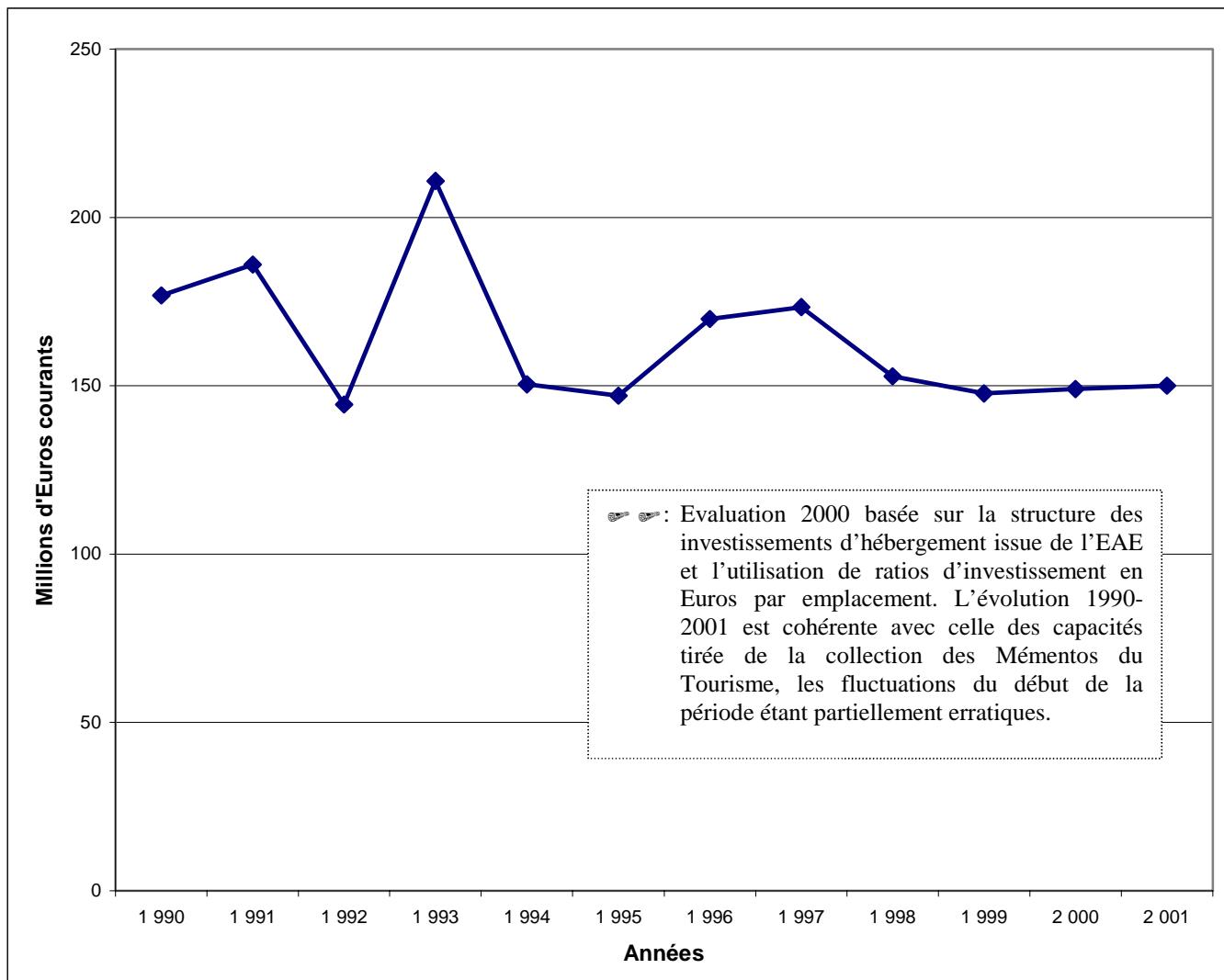
Source : éditions successives du Mémento du tourisme

- S'agissant de l'évolution au fil du temps, on notera que si le milieu de la décennie a été assez morose, une **reprise de l'investissement s'est dessinée en 1999** puis confirmée en 2000 et 2001.

- L'analyse des permis de construire de 1999 à 2001 fait apparaître la **prépondérance de l'Ile de France** qui enregistre 37 % des m² autorisés devant Rhône Alpes (11 %) et Provence Côte d'Azur (6 %). On notera que l'Ile de France ne comptait que 22 % du nombre de lits début 2001. Il est possible que la statistique des permis de construire surestime le poids de l'Ile de France, compte tenu des surfaces non touristiques qu'elle incorpore. On ne doit **pas exclure néanmoins que les investissements se concentrent en Ile de France**, ce que semble confirmer l'évolution des capacités : la Région ne comptait que 19 % du nombre de lits début 1991 contre, on l'a vu, 22 % début 2001.

Encart 3 :**Hôtellerie de plein air****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Capacités en milliers de lits (Mémentos du tourisme)	2 572	2 670	2 662	2 799	2 765	2 692	2 739	2 788	2 784	2 704	2 700	2 692
Investissements en Millions d'Euros courants	177	186	144	211	150	147	170	173	153	148	149	150

2. Evolution des investissements des campings**Qualité des informations :**

- ☞ ☞ ☞ : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- ☞ ☞ : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- ☞ : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

UN NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT DANS LA DECENNIE 90

- Après une vive croissance à la fin des années 80 et au début des années 90, le nombre de lits touristiques associés à l'hôtellerie de plein air semble avoir culminé à 2,8 millions en 1993, contre 2,6 en 1990. Depuis lors, une érosion des capacités s'est amorcée pour conduire à un chiffre de **2,7 millions de lits début 2001**.
- Parallèlement à ces évolutions quantitatives, se dessine **une redécouverte des hébergements de plein air**, y compris par des personnes aux revenus moyens ou élevés, notamment parmi les visiteurs étrangers. Il en résulte une montée en gamme qui, en 1999 par exemple, s'est traduite par une vive progression des nuitées 3 et 4 étoiles (voir tableau ci-après).

Tableau 8 : Répartition des nuitées dans l'hôtellerie de plein air en 1999 et évolution 1999/1998

Nombre d'étoiles	1	2	3	4	Total
Milliers de nuitées 1999	1564	8182	13108	14216	37070
Nuitées 1999 en %	4 %	22 %	36 %	38 %	100 %
Evolution 1999/98 en %	+ 0,4 %	+ 0,1 %	+ 6 %	+ 9,8 %	+ 4,6 %

Source : « L'hôtellerie classée et les campings classés en France : l'offre et la fréquentation en 1999 ».

- **En tendance, l'investissement dans l'hôtellerie de plein air semble stabilisé**, la montée en gamme compensant les effets d'une probable diminution des créations *ex nihilo* de capacités.
- Même si la montée en gamme tend à accroître l'investissement par lit, ce dernier demeure nettement plus faible pour l'hôtellerie de plein air que pour les autres formes d'hébergement : **de l'ordre de 500 à 1000 Euros par lit**, soit 10 fois moins que pour les gîtes et chambres d'hôtes par exemple.
- Il résulte de ces différents facteurs que l'investissement en campings et dans l'hôtellerie de plein air reste modeste par rapport aux autres formes d'hébergement : environ 150 millions d'Euros, soit **de l'ordre de 7 % des investissements en matière d'hébergement marchand**, alors que l'hôtellerie de plein air représente la moitié des capacités exprimées en nombre de lits touristiques.

Encart 4 :**Villages de vacances****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Capacités en milliers de lits (Mémentos du tourisme)	273	273	235	239	242	242	242	247	253	260	261	263
Investissements en Millions d'Euros courants	69	79	102	108	72	37	46	20	58	59	53	58

2. Evolution des investissements des villages de vacances**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

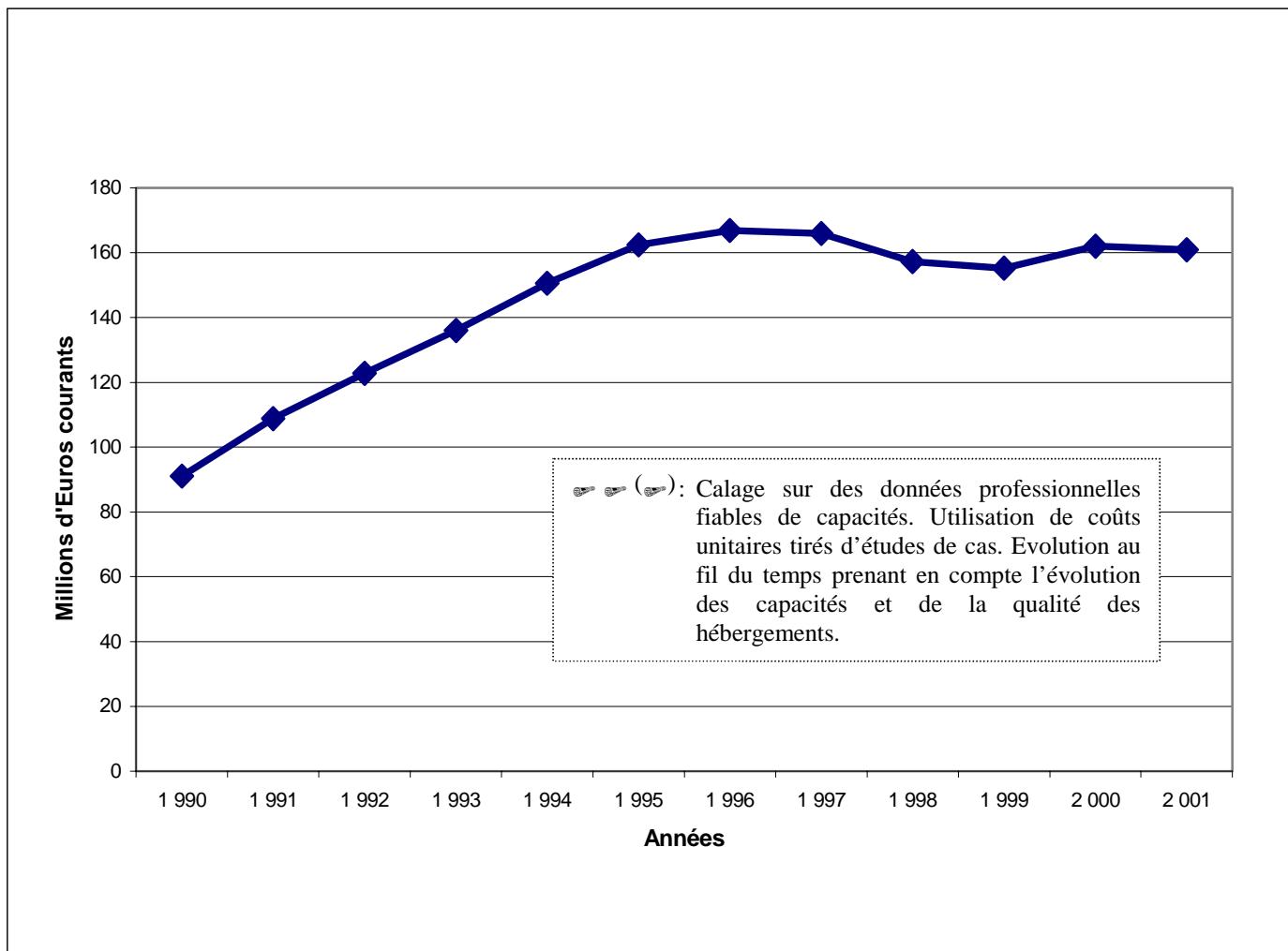
PRIORITE A LA RENOVATION

- La capacité d'hébergement des villages de vacances est stabilisée à **260 000 lits touristiques**. Parmi ceux-ci, 140 000 relèvent des villages labellisés de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), le solde comprenant notamment les installations appartenant à des entreprises.
- Après la phase de construction dans les années 60 et 70, l'évolution des modes de vie et l'insuffisance des investissements avaient conduit à une relative désaffection de ce mode d'hébergement. Depuis lors, un effort important de remise aux normes et de modernisation a été conduit³³. C'est ainsi que, dans le **cadre du « Plan Patrimoine », 300 millions de F apportés par l'Etat** sous forme de subventions auront permis de réaliser **1,5 milliard de F d'investissements de 1990 à 2001**.
- Si la remise aux normes techniques et de confort est ainsi bien engagée, **l'effort de modernisation et d'adaptation - anticipation à une demande évolutive, doit se poursuivre**. C'est ainsi que des équipements de loisirs (cas des piscines pour les villages en milieu rural) sont désormais attendus par la clientèle. On admet généralement que **tous les 6 à 7 ans**, un village initialement remis en état, doit faire l'objet **d'investissements visant à fidéliser la clientèle**.
- Il est difficile d'établir avec précision l'investissement consacré chaque année à l'ensemble des villages de vacances dans le Pays, en particulier parce que les investissements liés au parc appartenant à des entreprises est mal connu (villages « fermés »). L'évaluation réalisée par CDC Consultants aboutit à un ordre de grandeur **de 65 millions d'Euros par an en moyenne sur la période 1990 – 2001**, soit environ 240 Euros ou 1 600 F par an et par lit, si l'on rapporte les investissements annuels moyens à la totalité des capacités exprimées en nombre de lits. A l'exception des campings, ce ratio est le plus faible des différentes formes d'hébergement.
- Les **difficultés d'équilibre financier** de ce type d'hébergement ne doivent pas être sous estimées, en particulier pour les villages situés en milieu rural, en dehors des zones touristiques du littoral et de la montagne. En effet, le taux de remplissage annuel de ces villages demeure limité, de sorte que des financements publics restent nécessaires pour assurer le maintien de capacités adaptées quantitativement et qualitativement aux attentes de la demande sociale.

³³ A titre indicatif, la rénovation lourde d'un village de 50 logements comportant chacun 5 lits revient à 1,2 millions d'Euros (4 800 Euros par lit), ce chiffre pouvant connaître des fluctuations importantes selon l'état initial.

Encart 5 :**Gîtes et chambres d'hôtes****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Capacités en milliers de lits (base Gîtes de France)	220	235	251	261	275	288	297	296	303	306	307	308
Investissements en Millions d'Euros courants	91	109	123	136	151	162	167	166	157	155	162	161

2. Evolution des investissements en gîtes et chambres d'hôtes**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

STABILISATION DES GITES, PROGRESSION DES CHAMBRES D'HÔTES

- En s'appuyant sur les données des Gîtes de France qui représentent plus de 85 % du parc de cette catégorie d'hébergements, il apparaît que le nombre de lits des gîtes ruraux et chambres d'hôtes s'est inscrit sur un **trend de croissance de l'ordre de 2 % par an** pendant la décennie 90, une stabilisation intervenant en fin de période. Ainsi, le nombre de lits des gîtes ruraux de Gîtes de France (y compris gîtes de groupes et d'enfants) oscille autour de 260 000, tandis que les **lits en chambres d'hôtes continuent leur progression, passant de 25 000 en 1992 à près du double en 2001.**
- Par delà ces évolutions quantitatives, il convient de souligner l'importance **de la montée en gamme³⁴**. Ainsi, les créations récentes de gîtes portent à 55 % sur des hébergements classés en catégories 3 et 4 épis, alors que le parc existant ne comporte que moins de 30 % d'hébergements de ce niveau de confort. Cette montée en gamme apporte **une contribution de 1,5 % par an** qui s'ajoute à l'évolution des créations exprimées en nombres de lits par an.
- Les capacités d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes sont **réparties de manière relativement homogène sur le territoire national**, la région Rhône Alpes venant en tête avec 15 % du nombre de lits, suivie par Midi Pyrénées (11 %), Provence Côte d'Azur (8 %), Bretagne et Languedoc Roussillon (7 % chacune), Aquitaine (6 %), Centre, Auvergne et Basse Normandie (5 % chacune) etc. Cette diffusion suggère que cette forme d'hébergement apporte probablement une **contribution significative au développement économique local des territoires ruraux.**
- A partir des informations détaillées de Gîtes de France concernant les créations par type et catégorie d'hébergement, et les coûts unitaires associés³⁵ d'une part, et en s'appuyant sur une hypothèse relative aux dépenses de gros entretien³⁶ tirée de contacts auprès d'experts du secteur d'autre part, il a été possible de construire une **série relativement précise** d'investissements année par année.
- Il ressort de ces investigations que **les investissements en gîtes et chambres d'hôtes se sont établis en 2001 à environ 160 millions d'Euros**, dont plus de 85 millions pour les investissements de créations. Cet investissement a marqué une vive croissance au début des années 90, puis s'est stabilisé à la fin de la décennie après la baisse des créations de gîtes enregistrée en 1998.

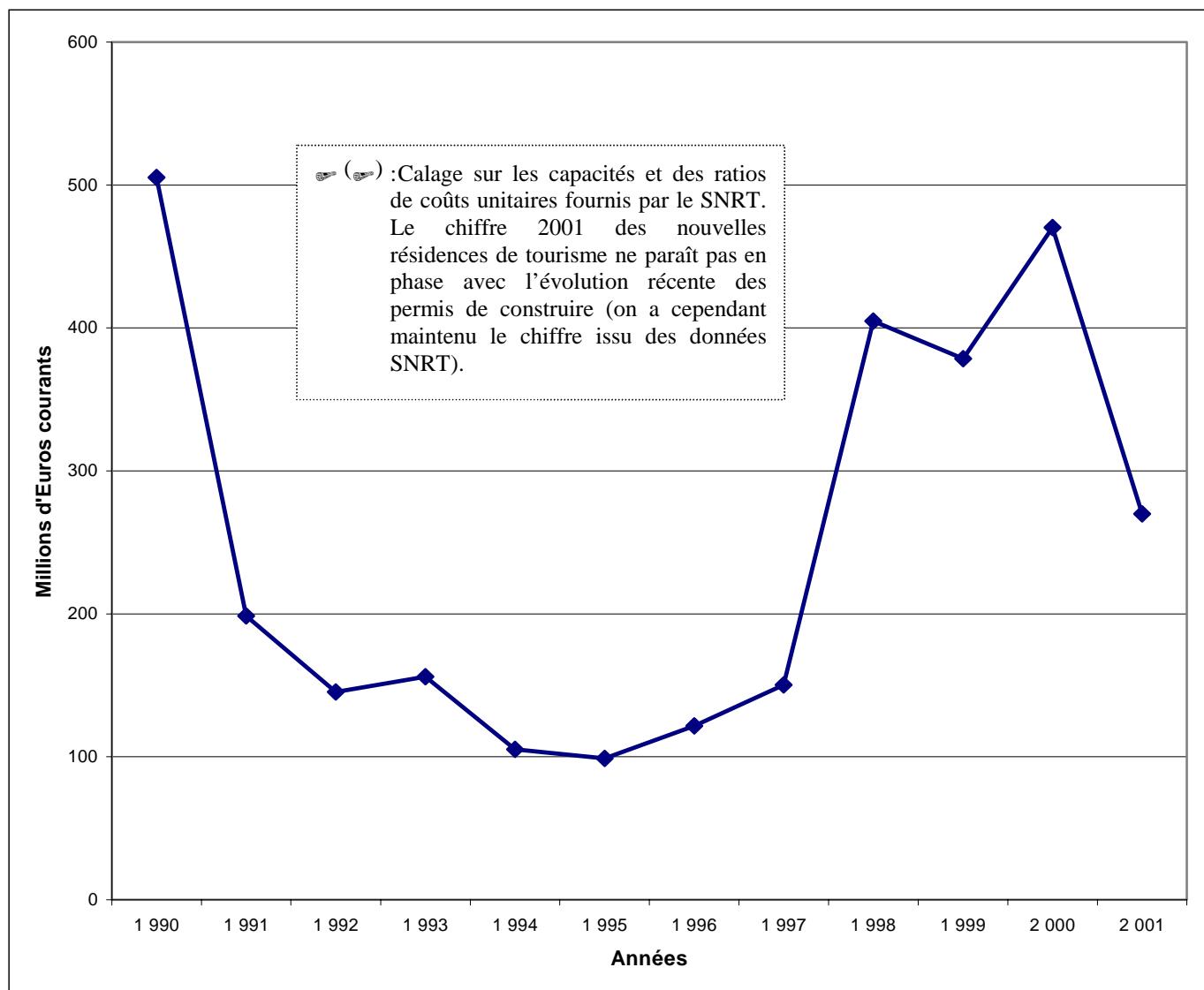
³⁴ Voir également l'article de Cahier Espaces 69 (juin 2001) « Chambre d'hôtes et gîte rural, deux produits aux destins différents », Pascal Boulet-Gercourt, Directeur général de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

³⁵ Voir les travaux de Trame sur « Les 1001 fiches du Réseau National d'Observation » qui fournissent notamment des informations relatives aux coûts d'investissement d'installations types, segmentées en particulier selon leur classement en nombre d'épis.

³⁶ Les dépenses de gros entretien ont ainsi été estimées à 4 % par an de la valeur des installations.

Encart 6 :**Résidences de tourisme****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Capacités en milliers de lits (d'après SNRT)	230	239	244	250	253	256	260	266	285	302	324	335
Investissements en Millions d'Euros courants	505	199	145	156	105	99	122	150	405	379	470	270

2. Evolution des investissements en résidences de tourisme**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

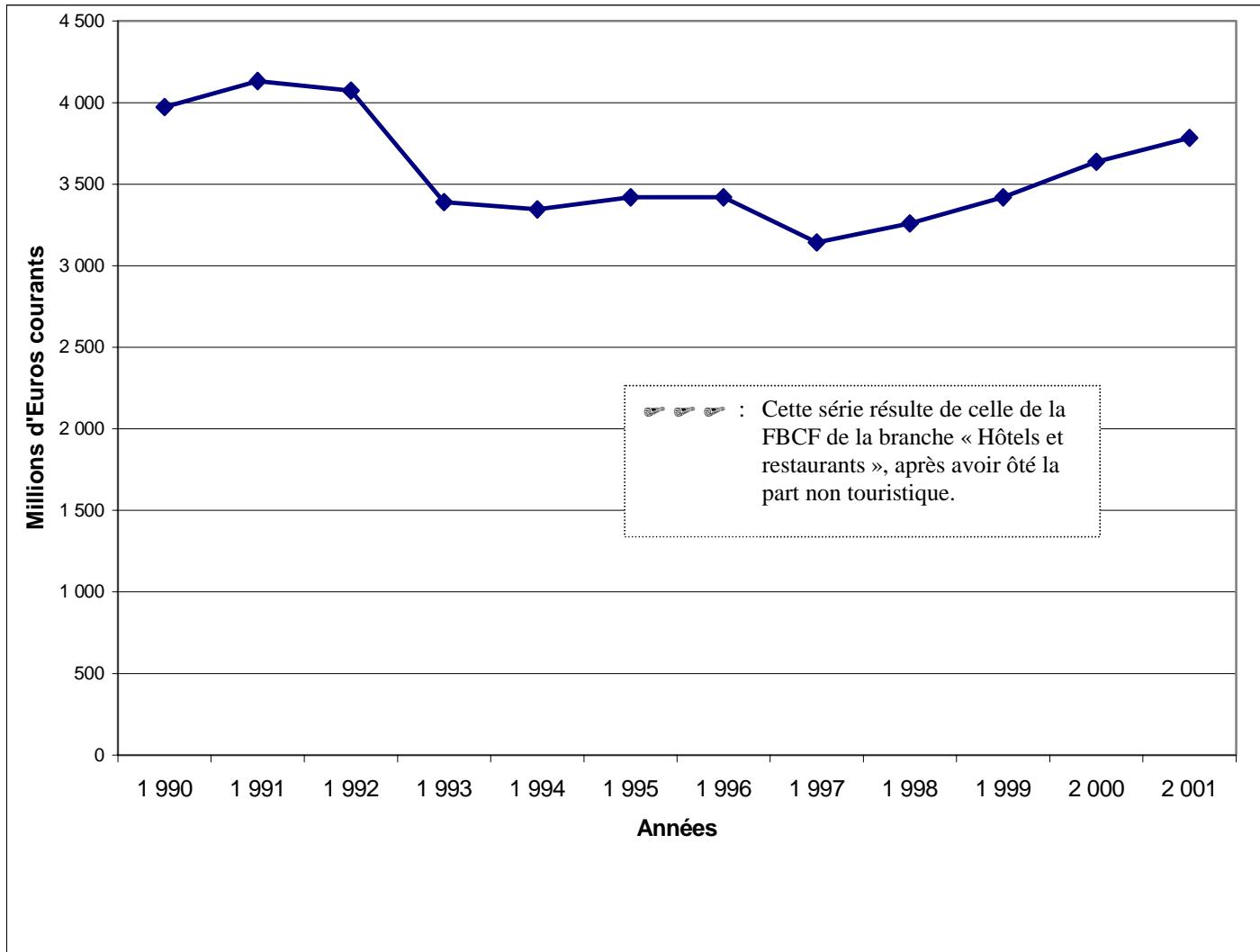
UN PARC EN CROISSANCE, DES INVESTISSEMENTS ELEVES

- Avec **6 % des lits touristiques**, les résidences de tourisme **représentent plus de 20 % des investissements consacrés à l'hébergement** (hors résidences secondaires). Ce contraste apparent tient :
 - à des **coûts unitaires plus élevés** que ceux de la moyenne des hébergements (de l'ordre de 20 000 Euros par lit contre 7 000 pour la moyenne des hébergements),
 - au fait que le **parc est en croissance**, de sorte que le besoin d'investissement est important.
- Ainsi, de 1990 à 2001, le **parc de résidences de tourisme a progressé** à un rythme moyen **de plus de 3 % par an**.
- Cette progression est marquée par des **à coups importants** : les investissements ont été élevés en 1990, le Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT) enregistrant alors un nombre de lits dans des résidences nouvelles de plus de 25 000. Pendant 7 ans, on a assisté ensuite à une contraction du nombre de nouvelles résidences, puis le marché est reparti à la hausse en 1998, suite probablement à l'amendement Périssol.
- **L'évolution des surfaces autorisées** de résidences de tourisme au sens large³⁷ **confirme les tendances précédemment indiquées, à l'exception de l'année 2001** où les surfaces autorisées ne marquent pas la diminution constatée à partir des données du SNRT. Par delà la question de champs différents, il est possible que cette discordance tienne aux différences de dates d'enregistrement des résultats entre le SNRT d'une part, et le Ministère de l'Equipment, des Transports et du Logement d'autre part. Par souci de cohérence, la série nationale retenue par CDC Consultants s'appuie sur celle du SNRT.
- En s'appuyant sur les données de permis de construire de la période 1990-2001, il est possible d'estimer la **répartition régionale** des investissements en résidences de tourisme. On note ainsi que **l'Aquitaine vient en tête** (19 % des surfaces autorisées), suivie de Rhône Alpes (16 %), de la Bretagne (12 %), de Provence Côte d'Azur (11 %) et de l'Ile de France (7 %).
- S'agissant de la **destination des lits**, les travaux du SNRT montrent qu'ils correspondent à 70 % à des copropriétés, à 15 % au patrimoine d'investisseurs institutionnels et à 15 % à des particuliers qui construisent et exploitent eux mêmes les hébergements concernés.

³⁷ Les statistiques de permis de construire du Ministère de l'Equipment, des Transports et du Logement incluent sous cette rubrique les résidences de tourisme au sens du SNRT, mais également les villages de vacances et les gîtes ruraux.

Encart 7 :**Total offre marchande d'hébergement - restauration****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Investissements en Millions d'Euros courants	3 972	4 132	4 074	3 390	3 346	3 419	3 419	3 143	3 259	3 419	3 637	3 783

2. Evolution des investissements de l'offre marchande d'hébergement - restauration**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

L'INVESTISSEMENT EST RELIE DE MANIERE SIGNIFICATIVE A L'EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE « HÔTELS ET MOTELS »

- Le tableau et le graphique ci-contre présentent **l'investissement de l'offre marchande d'hébergement restauration**. Cet agrégat correspond :
 - à l'ensemble des **investissements touristiques qui viennent d'être présentés** (hôtels, campings, villages de vacances, gîtes et chambres d'hôtes, résidences de tourisme), complétés par **les investissements des sous branches n'ayant pas fait l'objet de fiches individuelles** (auberges de jeunesse, meublés touristiques, restauration, cafés, tabacs et débits de boissons),
 - à **l'investissement de la branche 55 « Hôtels et restaurants », diminué de ce qui revient aux activités non touristiques classées dans cette branche (cantines et restaurants d'entreprises, traiteurs... : voir supra le tableau sur la définition du champ).**
- **L'évolution des investissements est modulée par le cycle économique** : les années 1990 à 1992 marquent les points hauts d'une très vive progression amorcée au milieu de la décennie 80. La mauvaise conjoncture qui a suivi la guerre du Golfe, s'est traduite par une chute sensible de l'investissement en 1993. A la fin de la décennie, on assiste à une **reprise des surfaces autorisées d'hôtels et motels³⁸**, cette reprise des permis de construire se traduisant par une augmentation des investissements touristiques d'hébergement restauration en fin de période.
- La relation entre surfaces autorisées et investissements de la branche « Hôtels et restaurants » a pu être formalisée. Si l'on désigne par :
 - « **I** » **l'investissement en volume** de la branche 55 « Hôtels et restaurants » évalué en millions de F aux prix chaînés de 1995,
 - et par « **S** » **les surfaces autorisées décalées d'un semestre** en arrière et mesurées en milliers de m²,
 la relation, obtenue par régression linéaire entre I et S sur la période 1984 – 1999³⁹, est la suivante :

$$I = 18\,515 + 7,04 * S$$

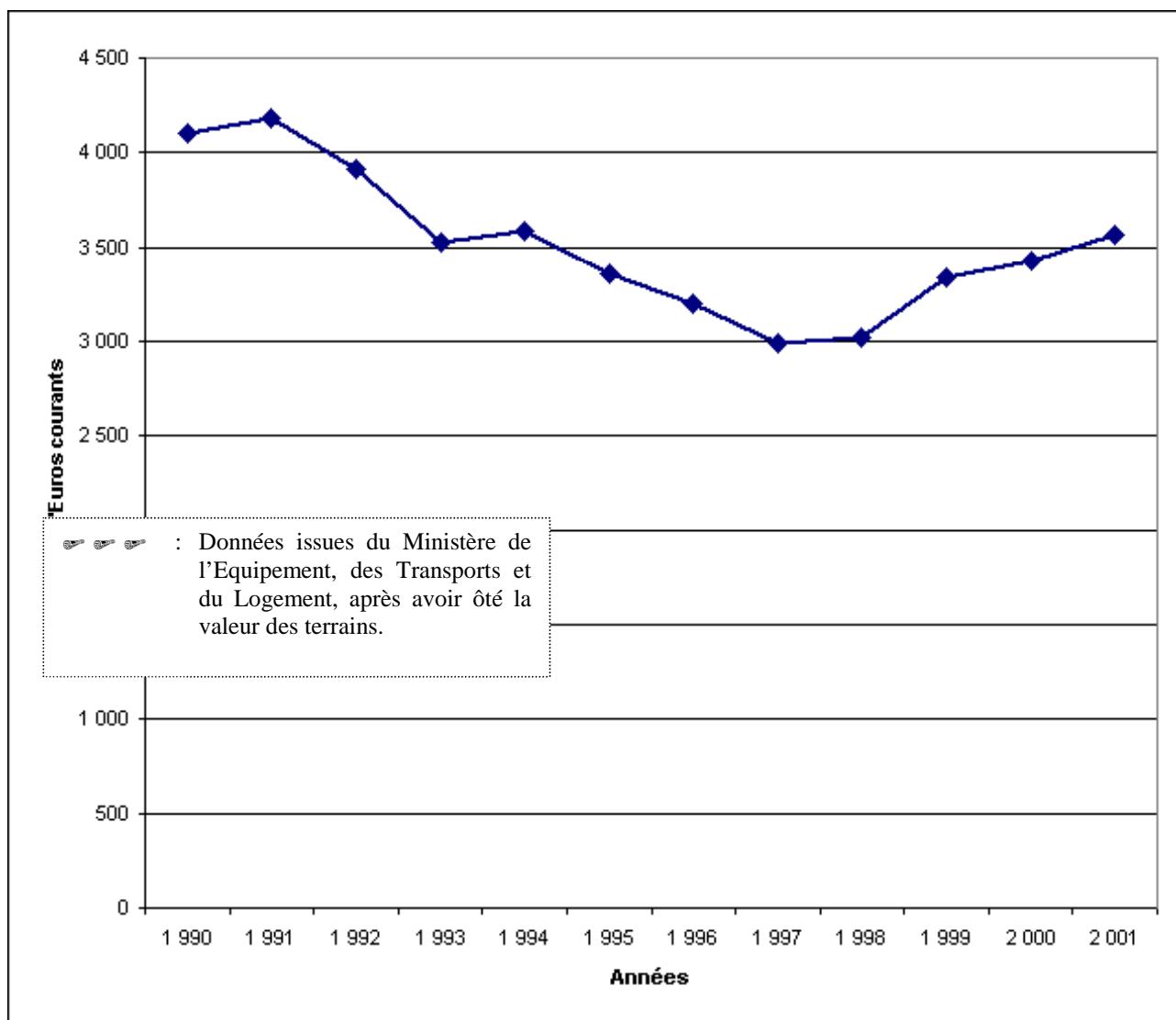
- Comme la valeur de S est décalée en arrière, **l'observation des surfaces autorisées un semestre donné** devrait permettre de **prévoir l'évolution de l'investissement pour le semestre à venir**.
- Notons enfin que l'offre **marchande d'hébergement** (5285 milliers de lits en 2001) a **augmenté en tendance de 0,7 % par an de 1990 à 2000** selon les éditions successives du Mémento du tourisme. Sur la même période, le **stock de capital fixe net de la branche « Hôtels et restaurants »** a, selon l'INSEE, progressé en **volume de 2,7 % par an**. Il n'est pas exclu que cette différence de croissance de 2 % par an soit en partie imputable aux activités non liées à des hébergements (restauration de type traditionnel ou rapide ; cafés, tabacs et débits de boisson) qui représentent environ 40 % de la FBCF de la branche « Hôtels et restaurants », et qui auraient pu se développer plus rapidement que la partie « Hébergement ». Mais on ne doit pas non plus exclure que cette **différence de progression traduise un effet qualité lié à la montée en gamme des hébergements**. Cette dernière est en effet perceptible pour de nombreuses catégories d'hébergement (voir ci-dessus).

³⁸ La catégorie « Hôtels et motels » utilisée par le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement pour l'enregistrement des permis de construire, inclut d'autres bâtiments que les hôtels (les résidences pour personnes âgées sont notamment classées dans cette rubrique).

³⁹ le coefficient de détermination (r^2) atteint 79 % et le coefficient F de Fisher indique une relation significative.

Encart : 8**Résidences secondaires****1. Données de base**

	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001
Surfaces autorisées en milliers de m ² , neuf et non neuf	2 629	2 457	2 029	1 750	1 586	1 395	1 374	1 278	1 658	1 380	1 506	1 175
Investissements en millions d'Euros courants	4 099	4 181	3 909	3 529	3 587	3 362	3 199	2 990	3 021	3 334	3 430	3 567

**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

REDEMARRAGE DES INVESTISSEMENTS EN 1999

- Les résidences secondaires constituent une **spécificité nationale marquée** : le Mémento du tourisme indique qu'elles regroupent plus de 70 % des lits touristiques en 2001 et, pour la même année, les évaluations de CDC Consultants montrent qu'elles correspondent à 60 % des investissements d'hébergement.
- Cela dit, cette **spécificité tend à s'atténuer**. De 1990 à 1997, les investissements en monnaie courante ont diminué de plus d'un quart. Certes, l'amendement Périssol a conduit à une reprise sensible en fin de période, mais sans que le niveau du début de la décennie 90 soit retrouvé en 2001.
- D'une année à l'autre, les surfaces de résidences secondaires peuvent fluctuer fortement par région. C'est pour quoi le tableau ci-après s'efforce de fournir **une image de la répartition régionale des investissements** en considérant la moyenne des permis de construire calculée sur la période 1990 – 2001.

Tableau 9 : Les autorisations de permis de construire de résidences secondaires

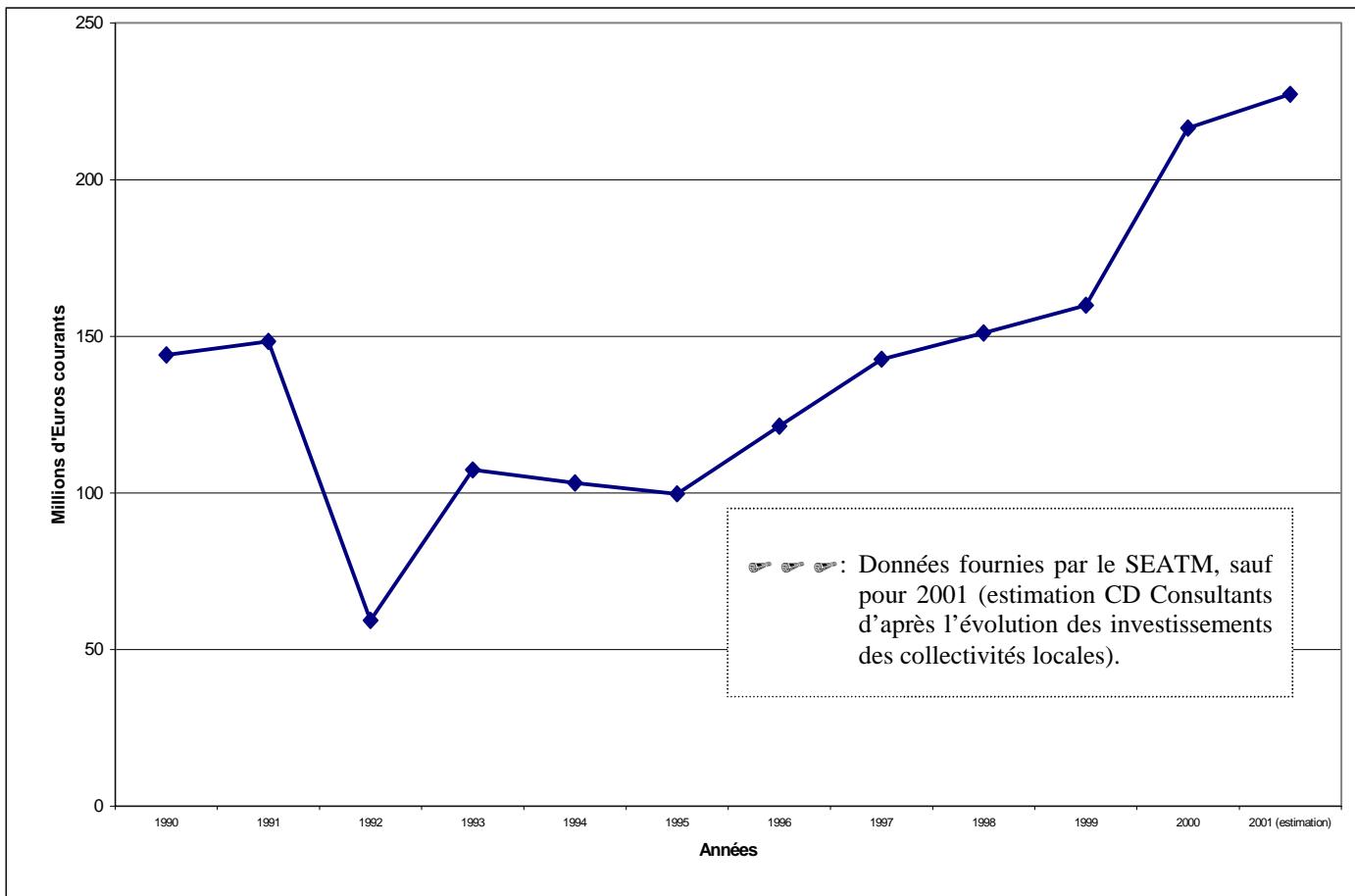
En milliers de m²	Moyenne des années 1990 à 2001	%
Rhône-Alpes	231 509	13,5%
Languedoc-Roussillon	199 320	11,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	193 396	11,3%
Bretagne	189 611	11,0%
Aquitaine	172 182	10,0%
Pays de la Loire	160 094	9,3%
Poitou-Charentes	100 910	5,9%
Midi-Pyrénées	93 474	5,4%
Basse-Normandie	78 598	4,6%
Nord Pas-de-Calais	53 199	3,1%
Corse	53 168	3,1%
Auvergne	33 052	1,9%
Picardie	24 113	1,4%
Bourgogne	23 096	1,3%
Lorraine	21 503	1,3%
Centre	19 456	1,1%
Limousin	16 276	0,9%
Franche-Comté	15 565	0,9%
Haute-Normandie	12 170	0,7%
Alsace	9 974	0,6%
Île-de-France	9 785	0,6%
Champagne-Ardenne	7 060	0,4%
Total	1 717 508	100,0%

Source : d'après Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement

- Si les régions touristiques sont bien représentées (Rhône Alpes, Languedoc Roussillon, Provence Côte d'Azur etc.), on notera la **très faible contribution de l'Île de France** (0,6 %) qui tranche avec celle observée pour l'ensemble des investissements touristiques (27 % des investissements touristiques hors résidences secondaires).

Encart 9 :**Remontées mécaniques et équipements connexes****1. Données de base**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (estimation)
Chiffre d'affaires en Millions d'Euros courants	311	485	533	527	604	596	624	618	675	705	724	750
Investissements en Millions d'Euros courants	144	148	59	107	103	100	121	143	151	160	216	227

2. Evolution des investissements de remontées mécaniques**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

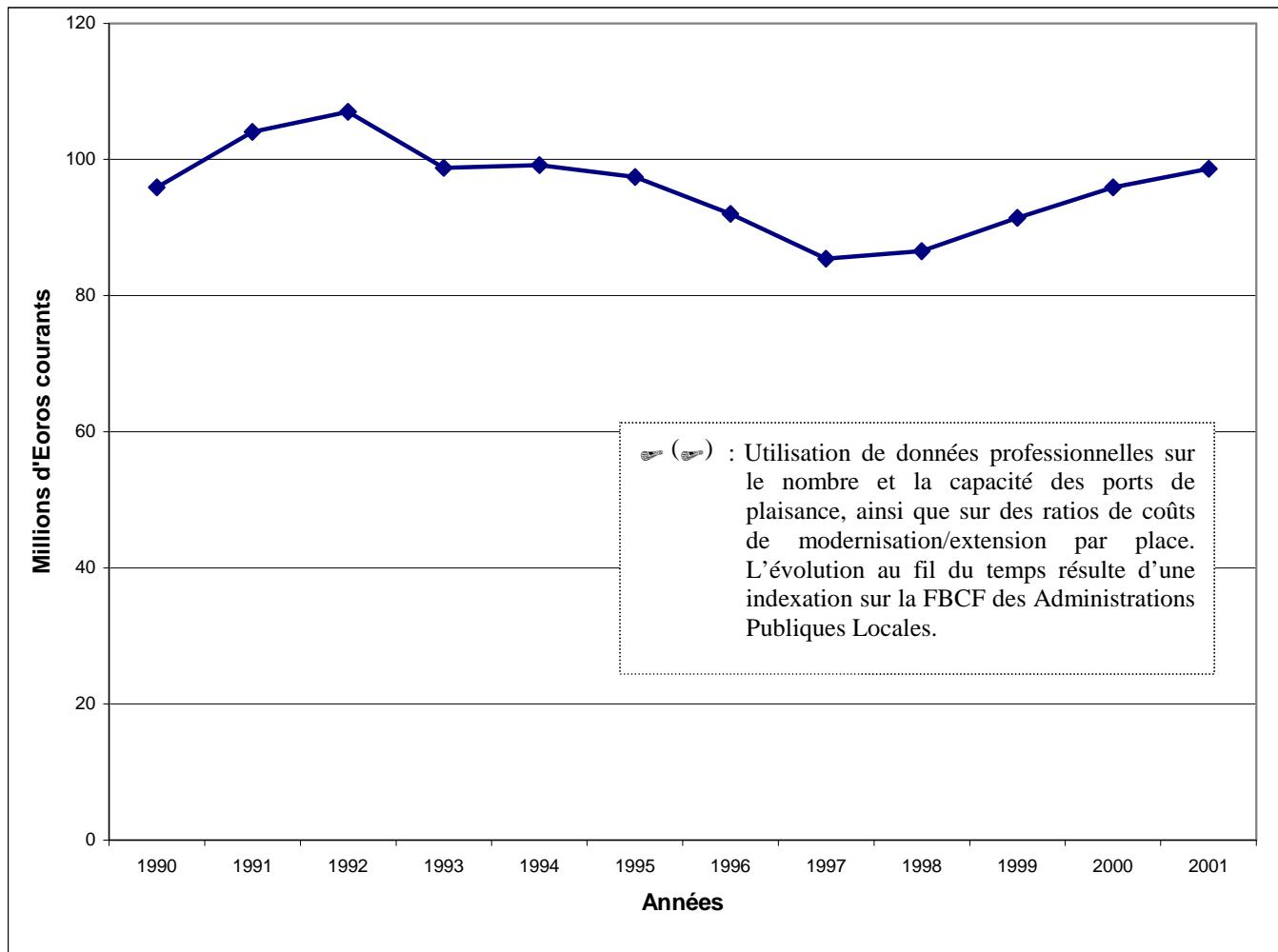
REPRISE DES INVESTISSEMENTS A PARTIR DU MILIEU DE LA DECENNIE 90

- En 2000, les investissements en remontées mécaniques et équipements connexes⁴⁰ se sont élevés à **216 millions d'Euros** se répartissant ainsi :
 - 54 % pour de nouvelles remontées mécaniques,
 - 3 % pour les modifications apportées à des remontées existantes,
 - 43 % pour des aménagements ou installations connexes (neige de culture, retenues collinaires, motos neige, damage, pistes, billetterie, signalétique et divers).
- Sur l'ensemble de la période, on note que les **investissements représentent environ un quart du chiffre d'affaires** des remontées mécaniques, ce qui souligne le caractère capitaliste de cette activité. Ce ratio fluctue de manière importante, un minimum de 11 % ayant été atteint en 1992 pour un maximum de 46 % en 1990. Depuis le point bas de 1992, les investissements ont été multipliés par plus de 3, **la croissance du chiffre d'affaires s'inscrivant sur un trend de l'ordre de 6 % par an.**
- Les **investissements sont fortement concentrés par région**, la répartition par massif étant la suivante pour l'année 2000 :
 - 72 % pour les Alpes du nord,
 - 16 % pour les Pyrénées,
 - 9 % pour les Alpes du sud,
 - 3 % pour le Jura, les Vosges et le Massif Central.
- Au total, le **contexte présent semble plus favorable** pour les activités de remontées mécaniques et les investissements correspondants qu'il n'apparaissait il y a quelques années. Certes, l'activité demeure liée aux contraintes météorologiques, mais certaines des incertitudes relatives à l'orientation de la demande paraissent s'être levées. Quant à la recherche d'un enneigement suffisant et plus régulier, elle peut conduire à un accroissement des investissements qui trouve sa justification économique dès lors que la demande demeure bien orientée.

⁴⁰ Informations tirées des rapports annuels du SEATM

Encart 10 :**Ports de plaisance****1. Données de base**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Investissements en Millions d'Euros courants	96	104	107	99	99	97	92	85	87	91	96	99

2. Evolution des investissements des ports de plaisance**Qualité des informations :**

- (*) : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- (*) : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- (*) : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

UN INVESTISSEMENT STABILISE

- Tiré des travaux de la **Fédération Française des Ports de Plaisance**⁴¹, le tableau ci-après indique les principales caractéristiques des ports de plaisance.

Tableau 10 : Nombre et capacité des ports de plaisance

		Ports littoraux	Ports intérieurs	Ensemble
Petits ports (moins de 300 postes)	Nombre de ports	82	30	112
	Nombre de places	15784	4745	20529
Ports moyens (entre 300 et 800 postes)	Nombre de ports	127	2	129
	Nombre de places	60130	650	60780
Grands ports (plus de 800 postes)	Nombre de ports	52	3	55
	Nombre de places	68737	3026	71763
Total des ports	Nombre de ports	261	35	296
	Nombre de places	144651	8421	153072
	<i>Taille moyenne</i>	554	241	517

- Les 296 ports recensés regroupent 153000 places et l'on peut estimer à **150 millions d'Euros TTC les dépenses effectuées par les ports**⁴² et réinjectées dans l'économie nationale chaque année. On peut noter que la régie est le mode d'exploitation le plus développé (56 % des cas), suivie par la gestion privée (17 %), le recours à une SEM (11 %) ou à une CCI (11 % également).
- Les **possibilités économiques de création de ports de plaisance sont désormais restreintes**, notamment sur le littoral. Les investissements portent donc sur :
 - des opérations d'extension (de 10 à 30 milliers d'Euros par poste),
 - des requalifications de friches portuaires (de 5 à 20 milliers d'Euros par poste),
 - des ports intérieurs (de 8 à 20 milliers d'Euros par poste),
 - des ports « secs » pour le stockage (de 5 à 10 milliers d'Euros par poste),
 - l'aménagement de microsites d'une vingtaine de places (5 000 Euros par poste) etc.
- On peut estimer à **3,5 milliards d'Euros la valeur à neuf des ports de plaisance**, ce qui pourrait générer de l'ordre de 75 millions d'Euros par an de dépenses de requalification et de gros entretien. A ces dépenses s'ajoute une **vingtaine de millions d'Euros de travaux neufs**⁴³. Les indications qui précèdent relèvent plus d'ordres de grandeur raisonnés que de séries statistiques stabilisées. Compte tenu du poids de collectivités locales dans le secteur des ports de plaisance, il apparaît possible de relier les investissements correspondants et la FBCF des APUL. Dans le contexte attendu d'un fléchissement attendu des dépenses d'équipement des collectivités locales, **l'investissement en ports de plaisance pourrait se stabiliser en 2002.**

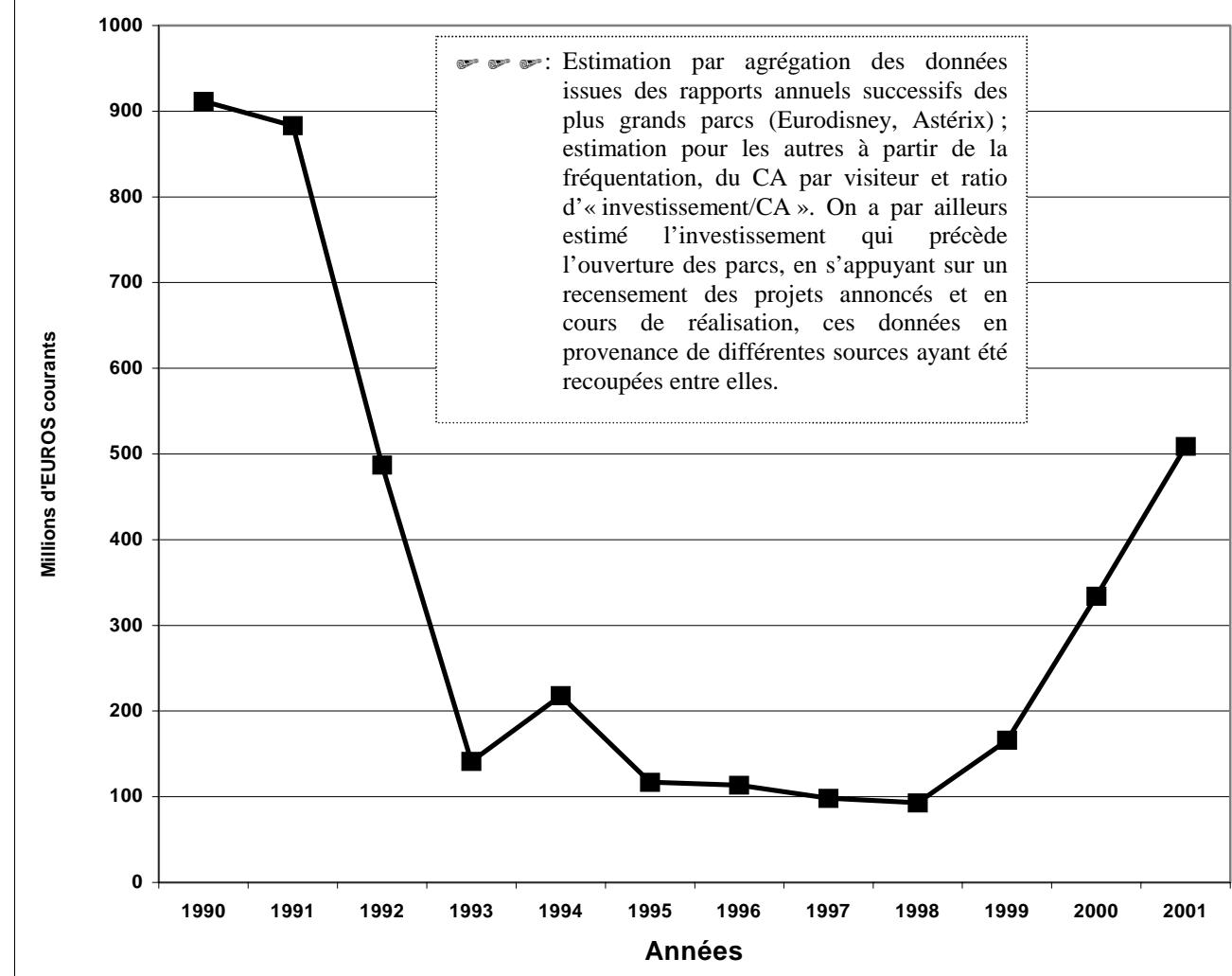
⁴¹ « Les ports de plaisance en France ». Mars 1998. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Fonds Social Européen, Fédération Française des ports de Plaisance. Etude réalisée par le Groupement Solidaire C.2.A.I, réunissant ACT-OUEST (Saint-Malo), CATTA (Castelnau-d'Armagnac), IMAGE (Toulouse) et POINT VIRGULE 2 (Béziers).

⁴² La nature des postes de dépenses pris en compte laisse à penser que ces impacts sont appréciés en fonctionnement, c'est à dire hors investissements et travaux de gros entretien

⁴³ Parmi les projets susceptibles de se réaliser dans les 5 ans à venir, 40 millions d'Euros concerneraient la Manche, 20 millions la Bretagne, 10 l'Atlantique auxquels il convient d'ajouter 20 sur La Rochelle et 8 pour Hendaye. Si l'on prend en compte la Méditerranée (les projets y sont désormais limités) et les ports fluviaux, mais également le fait que tous les projets identifiés ne vont pas sortir dans les 5 ans, on arrive à l'ordre de grandeur de 20 millions d'Euros par de travaux neufs.

Encart 11 :**Parcs récréatifs****1. Données de base**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Fréquentation en milliers de visiteurs	23 694	24 975	22 727	27 472	28 471	30 469	31 968	33 966	32 717	35 013	33 989	35 826
Investissements en Millions d'Euros courants	911	883	487	141	218	117	113	98	93	166	334	509

2. Evolution des investissements dans les parcs récréatifs**Qualité des informations :**

- : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

UNE ACTIVITE FORTEMENT CAPITALISTIQUE

- Il est important de **souligner le rôle d'Eurodisney dans le domaine des parcs récréatifs**. En 2001, Eurodisney a représenté 37 % de la fréquentation de ce type d'équipements et environ 70 % du chiffre d'affaires du secteur. De 1990 à 2001, **Eurodisney aura concentré les trois quarts des investissements du secteur⁴⁴**, cette estimation prenant en compte les investissements liés à l'ouverture de second parc consacré au cinéma et à la télévision (Walt Disney Studios) et ceux des projets qui se sont ouverts récemment ou vont ouvrir dans les deux années à venir⁴⁵ (Vulcania, Bioscope etc.).
- Par delà ces aspects quantitatifs, **certains observateurs estiment qu'Eurodisney a suscité le développement du marché en France**, ce qui *in fine* serait favorable à l'ensemble des opérateurs. En tout état de cause, la **fréquentation des parcs récréatifs progresse à un rythme de l'ordre de 4 % par an**.
- Si Eurodisney joue ainsi un rôle important, on ne doit pas négliger celui d'autres entreprises. C'est notamment le cas du **Groupe Asterix** qui, outre le parc Asterix à Plailly, réunit plusieurs équipements ou sociétés de taille moyenne (Bagatelle, Grévin, France Miniature etc.), l'ensemble ayant réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de plus de 75 millions d'Euros en 2000⁴⁶. En reprenant des entités existantes, il est ainsi possible d'éviter les mises de fonds considérables préalables à l'ouverture, tout en valorisant le savoir faire de l'entreprise.
- Enfin, il existe un grand nombre d'opérateurs de taille moyenne ou petite qui contribuent au **développement économique des territoires** où ils se trouvent. Au total, il apparaît que les parcs récréatifs apportent une contribution importante au développement du tourisme, en Ile de France d'abord, mais également dans de nombreuses autres régions qui ont retenu cette option ou s'apprêtent à le faire.
- Cela dit, il convient de revenir sur le **caractère fortement capitalistique** de cette activité. De 1990 à 2001, **l'investissement** réalisé dans les parcs récréatifs aura représenté **en moyenne 40 % du chiffre d'affaires** des activités concernées. La courbe ci-contre montre **l'importance des fluctuations** : niveau très élevé au début de la décennie 90 imputable notamment aux investissements d'Eurodisney, stabilisation autour de 100 millions d'Euros de 1993 à 1998, redémarrage en fin de période, en particulier avec la réalisation de la 2^e tranche d'investissements d'Eurodisney..
- Dans ce contexte, le recours à une **maîtrise d'ouvrage public ou mixte** pour le portage des investissements (cas de Vulcania avec la création d'une SEM) ou **l'adossement à un grand groupe** apparaissent nécessaires pour les projets les plus ambitieux. Par ailleurs, la mobilisation d'aides publiques, l'existence d'un savoir faire visant à anticiper l'évolution de la demande, la mise en place d'une gestion vigilante, tous ces facteurs seront souvent à combiner pour réussir dans la durée.

⁴⁴ Conséquence de cette concentration et de la présence d'autres parcs en Ile de France, cette région représenterait plus de 90 % des investissements selon nos estimations.

⁴⁵ Rappelons que l'ouverture d'un parc récréatif est précédée d'un investissement qui représente de l'ordre de 3 ans de chiffre d'affaires (à titre indicatif, l'investissement du 2^e parc d'Eurodisney est estimé à 610 millions d'Euros et l'accroissement de chiffre d'affaires pourrait atteindre de 200 à 250 millions d'Euros). Par ailleurs, des investissements additionnels sont nécessaires tous les 2 à 3 ans pour fidéliser leur clientèle, investissements qui s'ajoutent aux dépenses de gros entretien et de remise aux normes lorsque celles-ci évoluent.

⁴⁶ On notera également le niveau particulièrement élevé des investissements en 2001 : près de 28 millions d'Euros, dont 14 pour le parc Asterix.

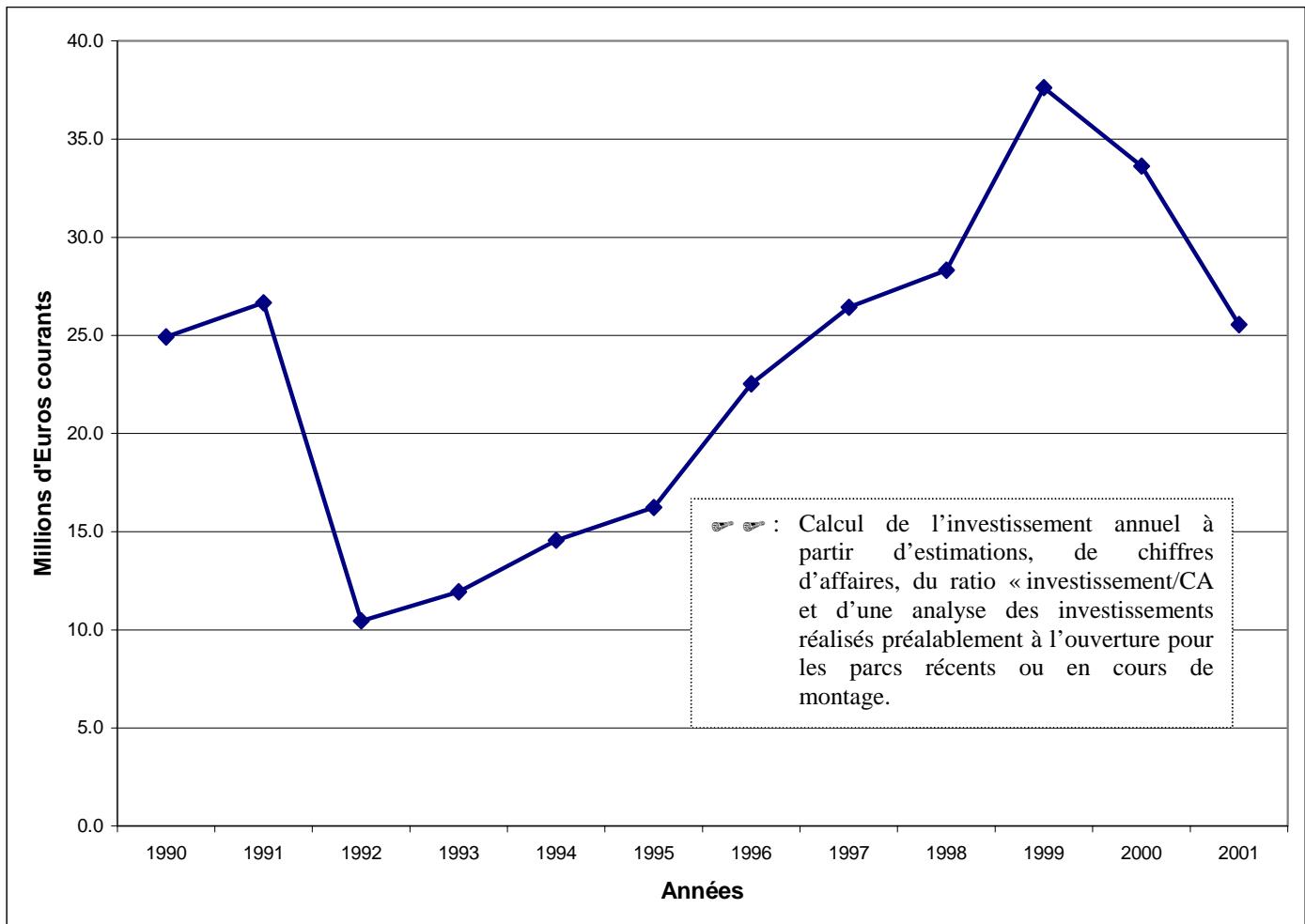
Encart 12 :

Parcs animaliers

1. Données de base

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Fréquentation en milliers de visiteurs	11 500	11 679	8 441	9 635	11 752	13 107	14 495	15 190	15 481	15 605	17 298	18 163
Investissements en Millions d'Euros courants	24.9	26.7	10.5	11.9	14.6	16.2	22.5	26.4	28.3	37.6	34	25.5

2. Evolution des investissements dans les parcs récréatifs



Qualité des informations :

- ↗ ↗ ↗ : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- ↗ ↗ : Evaluation **CDC Consultants** à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- ↗ : **Ordre de grandeur plausible**, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

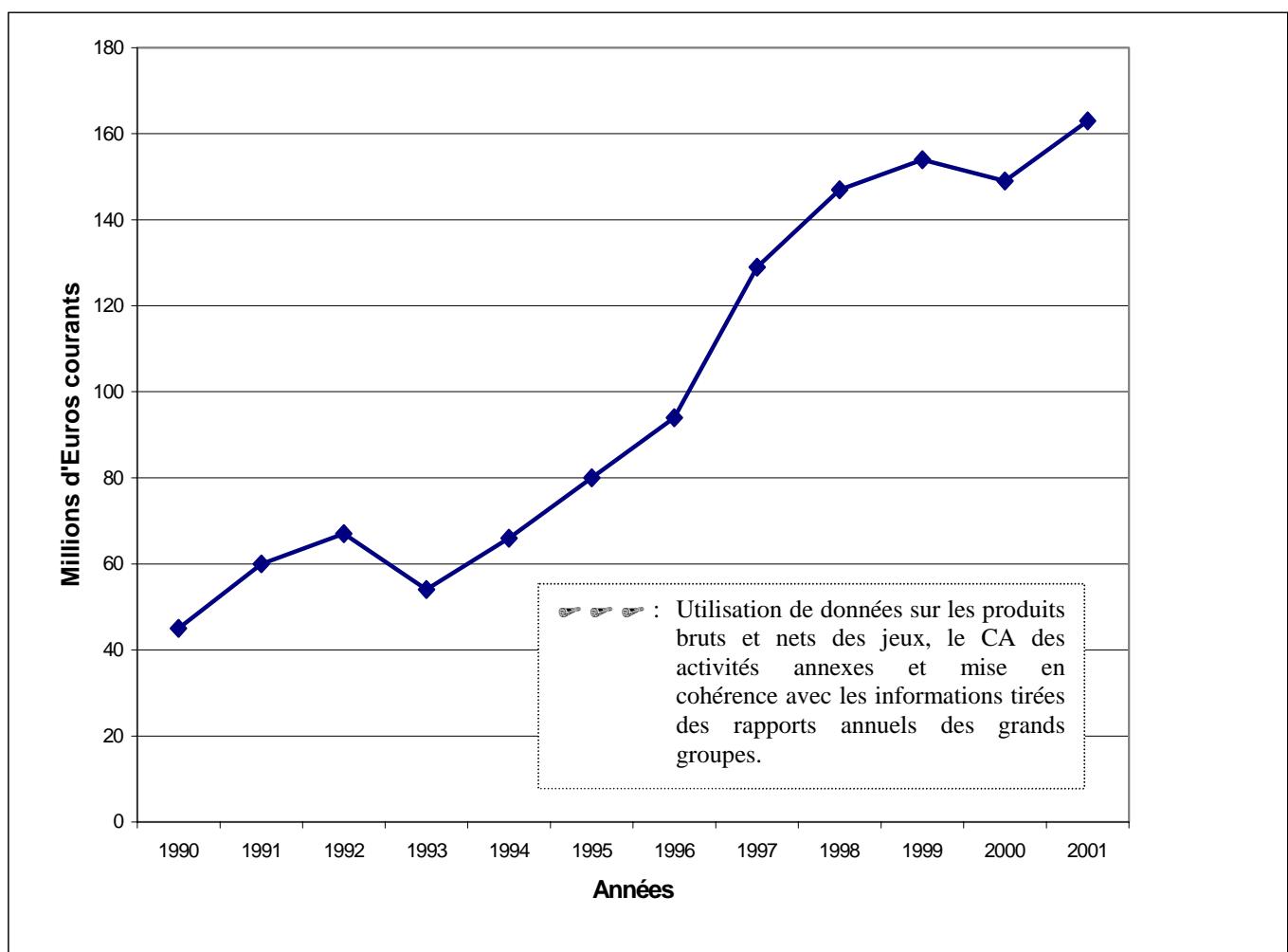
MARCHE ET INVESTISSEMENTS RESTENT BIEN ORIENTES A TERME

- Le secteur des **parcs animaliers** se caractérise par une **grande diversité** de par la nature des produits et leur échelle : en effet, on y trouve des collections généralistes, spécialisées (aquariums) ou inattendues (centre de soins pour tortues, centres d'élevage d'autruches...) ; des parcs où les animaux vivent en liberté, qu'ils soient d'origine exotique (safari-parcs) ou locale (parcs de vision) ; des établissements de spectacles (voleries), des zoos intégrés dans des parcs de loisirs etc.
- En dépit de cette diversité, certaines tendances générales peuvent être dégagées :
 - La fréquentation est en progression, s'étant située sur un **trend de 5 à 6 % par an de 1990 à 2001**,
 - **L'intensité capitalistique** est probablement moins élevée que pour les parcs récréatifs, mais n'est certainement **pas négligeable**. Ainsi, on note que pour l'ensemble du secteur, le ratio « investissement sur chiffre d'affaires » a pris une **valeur moyenne de 17 % de 1990 à 2001**,
 - Cette **intensité capitalistique semble en croissance**. Au schéma ancien dans lequel des réinvestissements réguliers suivaient un investissement initial modéré, tend à se substituer un mode de développement basé sur des investissements lourds au départ, suivis de renouvellement importants tous les 7-8 ans,
 - Le caractère innovant de ce secteur et **la difficulté d'anticiper l'évolution précise de la demande** ont pu conduire à des difficultés, notamment du côté des aquariums⁴⁷.
- L'évolution globale des investissements indiquée sur le graphique ci-contre, traduit les tendances précédentes. Après une diminution en 1992, les investissements ont été en augmentation rapide pendant une grande partie de la décennie 1990. Le pic de 1999 passé, une décrue s'est amorcée, compte tenu de l'importance des capacités nouvellement constituées. La **tendance de moyen terme reste bien orientée**, même si la pause des investissements se prolonge 1 an ou 2 dans un environnement économique moins porteur qu'il y a quelques années.

⁴⁷ Il existe aujourd'hui une soixantaine d'aquariums, dont la moitié se situe le long des côtes. Globalement, on recense environ 120 parcs animaliers (y compris les aquariums). La dernière génération de parcs animaliers – à partir de 1990 – relève en majorité de l'initiative privée, les collectivités locales participant assez souvent au financement des fonctions pédagogiques et culturelles des équipements.

Encart 13 :**Casinos****1. Données de base**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Produit Brut des Jeux en Millions d'Euros	503	532	534	609	766	925	1090	1232	1434	1571	1732	1 888
Investissements en Millions d'Euros courants	45	60	67	54	66	80	94	129	147	154	149	163

2. Evolution des investissements des casinos**Qualité des informations :**

- ☞ ☞ ☞ : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- ☞ ☞ : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- ☞ : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

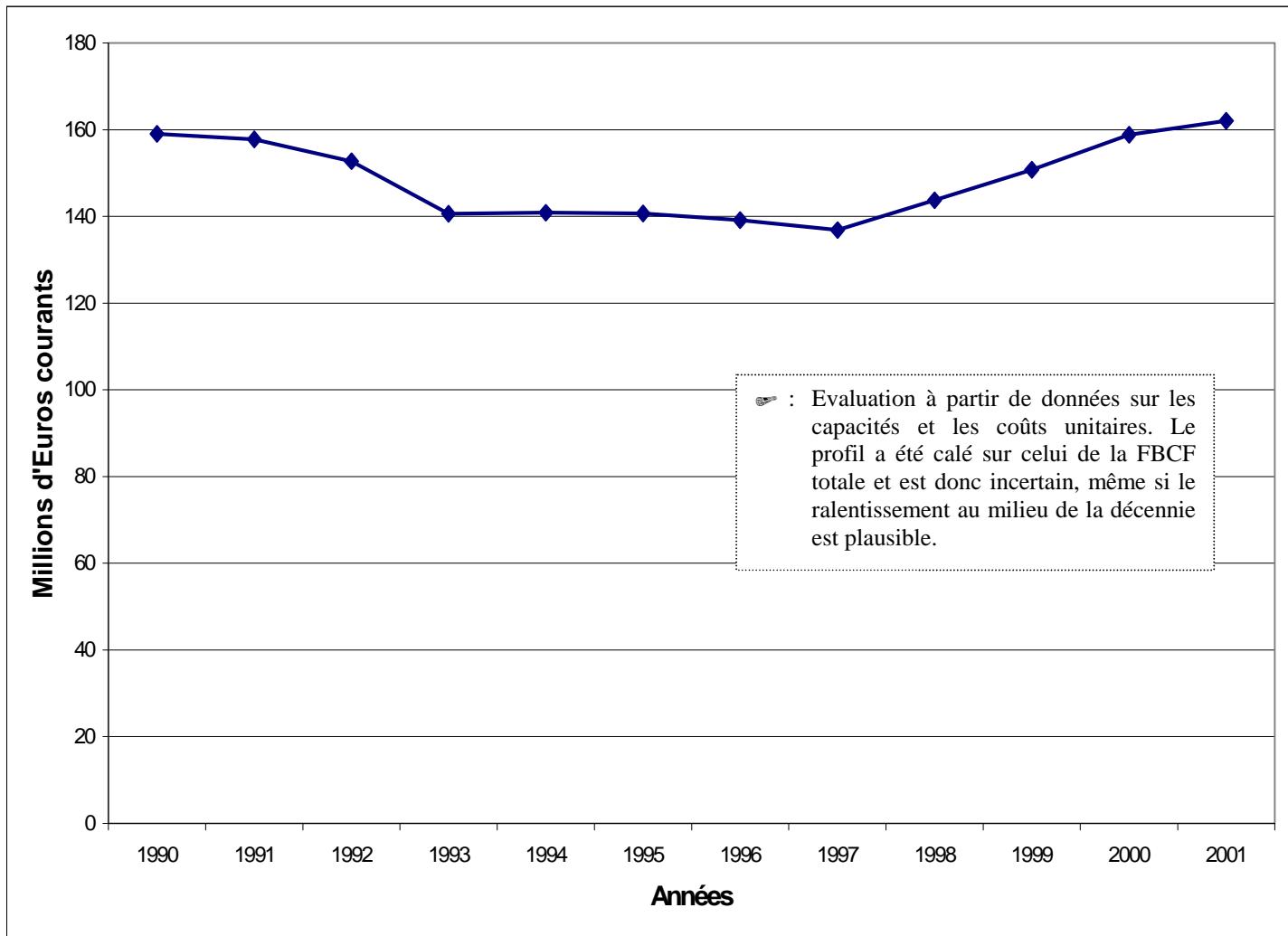
L'INVESTISSEMENT A PLUS QUE TRIPLE EN DIX ANS

- **L'arrivée des machines à sous⁴⁸** a été le facteur déclenchant de l'évolution constatée dans les casinos nationaux. Ainsi, **de 1992 à 2001, le Produit Brut des Jeux (PBJ) a plus que triplé**, le Produit Net (après prélèvement des impôts et taxes sur les jeux) atteignant 944 millions d'Euros en 2001.
- Compte tenu des activités annexes, **le chiffre d'affaires des casinos aurait atteint près de 1 100 millions d'Euros en 2001** contre 300 en 1990. Parallèlement, on observe un fort accroissement du nombre des entrées, celles-ci atteignant de l'ordre de 60 millions en 2001.
- Ces évolutions jointes à la bonne santé financière des établissements de jeux et à la possibilité où se sont trouvées les entreprises de lever des capitaux en bourse, ont conduit à une première **concentration d'un secteur autrefois dispersé** et à une **vive croissance des investissements**. Ceux ci ont porté à la fois sur les établissements existants et sur la création de nouveaux casinos : 132 en 1987, 160 en 1999, 166 en 2000, 170 en 2001. Noter que des casinos étaient implantés dans 160 communes en 2000, six villes en comptant deux : Aix les Bains, Antibes, Cannes, Le Touquet, Les Sables d'Olonnes et Vichy.
- Les **dix premiers casinos** (Charbonnières les Bains, Divonne les Bains, Deauville, Nice Ruhl, Forges les Eaux, Cannes la Croisette, Enghein-les-Bains, Amnéville, Aix en Provence, Evian) ont concentré **25 % du Produit Brut des Jeux en 2001**. La part des machines à sous dans le PBJ se situe entre 75 et 95 %.
- Début 2002, on dénombrait 6 à 8 projets, les **investissements unitaires variant de 1 à 2 millions d'Euros** pour les plus petits à une **vingtaine de millions d'Euros** pour les plus importants (relocalisation du casino de Bordeaux).
- Si la croissance du secteur n'est pas achevée, il est possible qu'elle s'infléchisse à l'avenir. Dans ces conditions, **l'investissement pourrait rester à un niveau élevé**, sans pour autant connaître une progression aussi marquée dans les années 90.

⁴⁸ C'est la loi du 5 mai 1987 qui a autorisé l'arrivée des machines à sous dans les casinos. De 1989 à 1992, le nombre des machines à sous a été multiplié par trois de 1989 à 1992, puis de nouveau par 2 entre 1992 et aujourd'hui, le parc atteignant aujourd'hui 13 000 machines.

Encart 14 :**Centres de congrès et parcs d'exposition****1. Données de base**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Investissements en Millions d'Euros courants	159	158	153	141	141	141	139	137	144	151	159	162

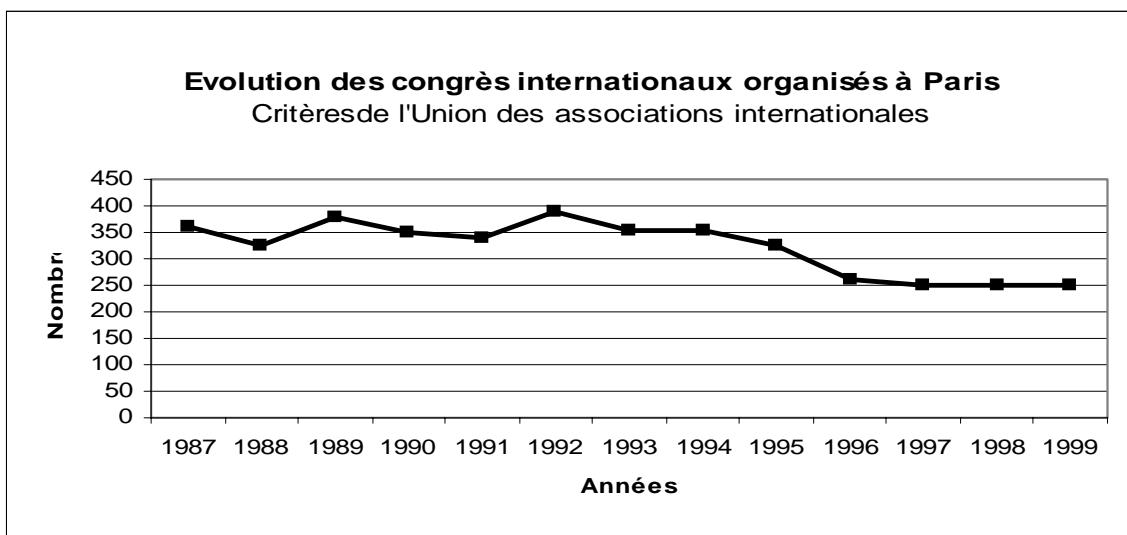
2. Evolution des investissements des centres de congrès et parcs d'exposition**Qualité des informations :**

- ������ : Utilisation directe de sources fiables et pérennes : comptes nationaux, rapports annuels d'entreprises etc.
- ���� : Evaluation CDC Consultants à partir de diverses données recoupées (ratios de coûts unitaires, capacités en nombre de lits...) et de dires d'experts, la confrontation de plusieurs approches distinctes assurant une bonne fiabilité d'ensemble.
- �� : Ordre de grandeur plausible, le profil de la série ayant été reconstitué par CDC Consultants à partir de travaux macro économiques (évolution de la FBCF des APUL par exemple).

LES RISQUES D'UNE INSUFFISANCE DES INVESTISSEMENTS

- Les centres de congrès et les parcs d'exposition jouent un rôle central dans le développement du tourisme d'affaires⁴⁹. Il existe aujourd'hui **120 centres de congrès en France**, 87 % d'entre eux appartenant aux collectivités locales. **Paris demeure au premier rang mondial** pour les congrès internationaux, mais le nombre de ces congrès organisés à Paris diminue en nombre absolu (voir graphique) comme en part relative.

Graphique 4 :



Source : Union des associations internationales *in* « Les congrès, conventions & salons ». Conseil National du Tourisme (CNT). Session 2000.

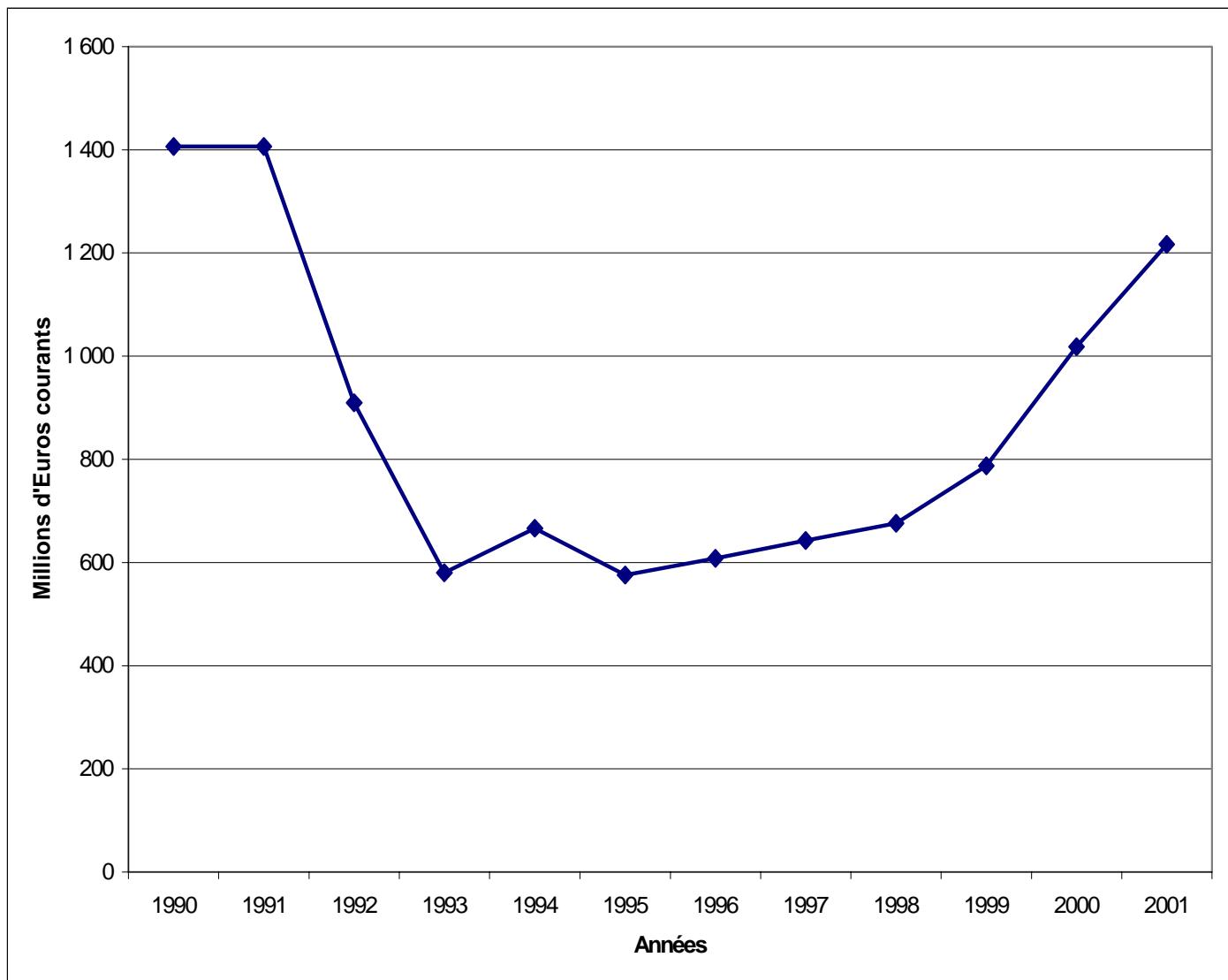
- Foires, Salons et Congrès de France a recensé **61 parcs d'exposition couvrant 1 586 900 m²**, dont **2 de plus de 100 000 m² représentant environ 417 000 m²** (Paris Expo et Paris-Nord Villepinte). En comparaison, **l'Allemagne** dispose de **surfaces utiles de plus de 100 000 m² qui couvrent 1 840 000 m²**, l'Italie 760 000 et l'Espagne 560 000 m². Depuis une petite dizaine d'années, on assiste à **un rapprochement durable entre centres de congrès et parcs d'exposition**, ce qui permet de faciliter la commercialisation des manifestations et d'améliorer les conditions d'exploitation des équipements.
- Quelles que soient les incertitudes liées à une information lacunaire⁵⁰, il demeure que les **investissements réalisés en France se situent à un niveau insuffisant par rapport à ceux des autres compétiteurs** : par exemple, de 1996 à 2002, l'Allemagne aura consacré 14 fois plus que la France à la modernisation ou à l'extension de ses parcs de plus de 100 000 m².
- On peut par ailleurs estimer à 4,3 milliards d'Euros la valeur à neuf de l'ensemble des centres de congrès et parcs d'exposition : un investissement annuel de 160 millions d'Euros ne permet pas de moderniser et d'étendre ces équipements à la hauteur des enjeux économiques qu'ils représentent. Des **formules de financement sont sans doute à mettre au point**, qu'elles s'attachent à permettre l'essor de grandes manifestations internationales à Paris bien sûr, mais également dans quelques très grandes métropoles régionales, tout en facilitant la modernisation des installations plus modestes qui contribuent au développement économique régional et local.

⁴⁹ Voir « Les congrès, conventions et salons », CNT, Session 2000, ainsi que « Les salons internationaux en France, un atout économique indiscutable à mieux valoriser », B. Irion, CCIP, avril 2000. Pour les 41 villes membres de l'association France Congrès, l'étude du CNT évalue à 9,25 milliard de francs en 1999 (1,4 milliard d'Euros) les retombées économiques globales des seuls congrès.

⁵⁰ L'observation statistique est l'une des priorités retenues sans les travaux précités du CNT.

Encart 15 :**Total des équipements touristiques****1. Données de base**

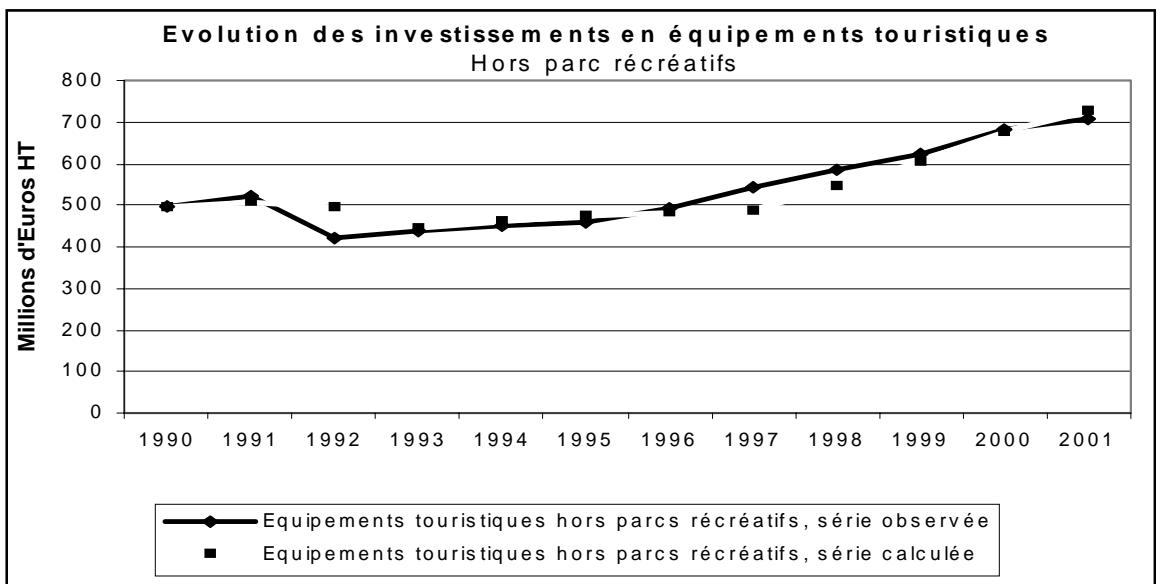
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Investissements en Millions d'Euros courants	1 406	1 407	910	580	667	576	608	643	676	787	1 018	1 216

2. Evolution des investissements en équipements touristiques

L'INVESTISSEMENT EN EQUIPEMENTS TOURISTIQUES HORS PARCS RECREATIFS EST RELIE A LA FBCF TOTALE

- Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, l'investissement en parcs récréatifs est trop dépendant des données d'une seule entreprise (Eurodisney) pour que l'économétrie soit d'un grand secours en matière de prévision. Aussi a-t-on ôté la série des investissements en parcs récréatifs du total des investissements en équipements touristiques pour rechercher une **corrélation avec la FBCF totale de l'ensemble des secteurs résidents** (voir graphique ci-après).

Graphique 5 :



- Le résultat obtenu est relativement satisfaisant⁵¹. Si l'on désigne par IET l'investissement en équipements touristiques hors parcs récréatifs exprimé en millions d'Euros courants et par ITOT la FBCF totale de l'ensemble des secteurs résidents en milliards d'Euros courants, on obtient :

$$\text{IET} = -341 + 3,68 * \text{ITOT}$$

- En d'autres termes, la régression pourra être utilisée pour ébaucher une prévision, étant entendu que des informations microéconomiques complémentaires devront être introduites pour aboutir à une réelle perspective au niveau des l'ensemble des équipements touristiques. Si l'on revient en effet à la série initiale en réintroduisant les parcs récréatifs, on **remarquera l'amplitude des variations de la FBCF** (voir graphique ci-contre), le milieu des années 90 ayant été marqué par un faible niveau des investissements qui fait contraste avec le début et la fin de la période. Cette évolution souligne l'importance de l'effet « Eurodisney » pour l'ensemble des équipements touristiques.

⁵¹ Le coefficient de détermination (r^2) est de 88 % et le coefficient F de Fisher indique une relation significative. Cela dit, les dates de retournement de la série calculée paraissent retardées par rapport à la série observée. Une amélioration de la relation peut être obtenue en introduisant comme facteurs explicatifs la FBCF et les surfaces autorisées. Plus complexe, la relation obtenue pourrait permettre de mieux anticiper les retournements.

III. LES COMMUNES TOURISTIQUES

A. INTÉRÊT D'UNE ÉTUDE DES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES TOURISTIQUES

L'examen des investissements des communes peut être mené de deux points de vue :

- **Identifier les investissements à caractère touristique** dont la Maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de manière à **compléter et valider les évaluations présentées ci-dessus**. Pour être atteint, cet objectif supposerait qu'une analyse fonctionnelle des investissements⁵² pût être menée à partir des comptes des communes et EPCI centralisés par la Direction de la Comptabilité publique, ce qui n'est pas le cas⁵³. Sauf à réaliser une enquête auprès d'un échantillon de communes, il n'a donc pas été possible d'explorer cette voie ;
- **Analyser les investissements totaux des communes touristiques**, de manière notamment à évaluer l'existence éventuelle de **besoins supplémentaires d'investissement** des communes touristiques, besoins liés à la fois au dimensionnement d'ouvrages ou d'équipements (gestion des déchets par exemple), ou aux opérations visant à accroître ou à maintenir l'attractivité touristique des villes et villages ayant choisi cet axe de développement. Cette deuxième optique s'inscrit dans l'appréciation des **effets induits du tourisme** et a été finalement retenue dans le cadre de la présente mission.

Faute d'indicateurs basés sur la fréquentation touristique, satisfaisants du point de vue de la qualité de l'information et couvrant la totalité des communes françaises, on a fait choix de deux critères financiers pouvant être combinés :

- les communes recevant la **dotation complémentaire ou supplémentaire touristique**⁵⁴,
- celles qui perçoivent la **taxe de séjour**⁵⁵.

⁵² La Nomenclature Fonctionnelle des Administrations (NFA) distingue dix fonctions : services généraux ; santé et salubrité publiques ; enseignement-formation ; culture ; sport et jeunesse ; interventions sociales et santé ; famille ; logement ; aménagement et services urbains, environnement ; action économique. Le tourisme n'est pas identifié en tant que tel, mais une analyse au niveau de la cinquantaine de sous fonctions, devrait permettre de le définir.

⁵³ Cette décomposition fonctionnelle existait auparavant, mais la qualité des informations fonctionnelles s'était dégradée au fil du temps, ainsi qu'indiqué dans « La comptabilité M 14 des communes » (Guide pratique de l'élu, DGCL). Devant les difficultés constatées de l'approche fonctionnelle pour les communes dans le cadre de l'ancienne instruction M 12, l'instruction M 14 a souhaité privilégié la présentation des comptes par nature, tout en ouvrant la possibilité d'option entre le vote du budget par nature ou par fonction pour les communes de plus de 10000 habitants.

⁵⁴ Ces dotations sont intégrées dans la dotation forfaitaire depuis 1993 et figées au niveau qu'elles avaient atteint alors (article L. 2334.7 du Code général des collectivités locales).

⁵⁵ Taxe de séjour dite traditionnelle ou réelle et taxe de séjour forfaitaire (voir le Rapport de M. Michel Bouvard « Taxe de séjour : une ressource nécessaire, une loi inapplicable », Les Documents de l'Assemblée nationale, 2001 N° 3226).

Les listes de communes recevant cette dotation ou percevant cette taxe ont été transmises par le **Ministère de l'Intérieur, la Direction de la Comptabilité publique** ayant de son côté fourni les **investissements⁵⁶ 1999 et 2000** pour les communes ainsi sélectionnées⁵⁷. Par commodité de langage, on a qualifié de « touristiques » les communes appartenant à l'une ou l'autre des deux catégories précédentes.

B. Résultats

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des communes concernées.

Tableau 11 : Eléments d'information sur les communes « touristiques » en 2000

Type de communes	Nombre de communes	1. Dotation touristique (MF)	2. Taxe de séjour (MF)	3. Total (1 + 2) "Ressources touristiques" ou RT (MF)	RT en KF par commune	Invest. en MF	% des RT dans l'invest.
Communes percevant la dotation touristique <u>et</u> la taxe de séjour	1 079	908	346	1 254	1 162	7 533	16,6%
Communes percevant la dotation touristique seule	2 357	194	0	194	82	4 588	4,2%
Communes percevant la taxe de séjour seule	653	0	164	164	251	14 262	1,2%
Total des communes percevant la dotation ou la taxe	4 089	1 102	510	1 612	394	26 384	6,1%

3436 communes ont reçu la dotation touristique en 2000 et 1732 communes ont perçu la taxe de séjour pour cette même année. Compte tenu d'un groupe de 1079 communes disposant des deux ressources analysées, ce sont au total **4089 communes « touristiques au sens large »** qui ont mobilisé l'une ou l'autre de ces ressources. Pour ces 4089 communes, les investissements se sont élevés à 26,4 milliards de F en 2000, soit **26 % de l'investissement des communes en France**.

⁵⁶ Au sens de la FBCF : immobilisations incorporelles + immobilisations corporelles + travaux en cours

⁵⁷ Pour les communes recevant la dotation touristique, la Direction de la Comptabilité publique a bien voulu fournir en outre la population (avec doubles comptes) et la population DGF. La CP a également fourni les investissements des 83 Groupements de communes ayant perçu des taxes de séjour en 2000. En 2000, l'investissement total de ces Groupements a été de 161 MF au niveau national.

Les 1079 communes « touristiques au sens strict » recevant à la fois la dotation touristique et ayant perçu une taxe de séjour en 2000 forment un sous ensemble particulièrement intéressant, leurs ressources touristiques (dotation touristique + taxe de séjour) atteignant 17 % de leurs dépenses d'investissement et étant donc susceptibles d'avoir un effet sur le niveau global d'investissement.

De fait, on note que :

- ces 1079 communes ont une **dépense d'investissement de 2640 F par habitant contre 1750 F pour l'ensemble des communes françaises**, soit un niveau supérieur de 50 % à la moyenne nationale⁵⁸ ;
- au sein de ces 1079 communes il existe une **relation statistique assez satisfaisante**⁵⁹ entre le **niveau d'investissement d'une part, la population et les ressources touristiques d'autre part**.

Si I désigne l'investissement en francs, P la population et RT les ressources touristiques en francs, cette relation s'exprime ainsi :

$$\boxed{I = 1\,045\,000 + 1\,485 * P + 1,73 * RT}$$

On remarquera que la part de l'investissement qui ne dépend pas des ressources touristiques est de 1880 F par habitant, la commune moyenne du groupe comptant 2644 habitants⁶⁰, soit un ratio qui n'est pas très éloigné des 1750 F par habitant du niveau national. Globalement, on constate pour ces communes une **relation significative entre le niveau des investissements et celui des ressources touristiques**⁶¹.

On peut douter que cette relation s'applique à la totalité des communes qualifiées plus haut de « touristiques au sens large ». En particulier, on note que :

- Parmi les **communes percevant la taxe de séjour**, cette dernière est parfois située à un niveau trop faible pour permettre un réel effet accélérateur de l'investissement. C'est notamment le cas des **25 plus grandes villes en termes d'investissement** pour lesquelles la **taxe de séjour** représente en moyenne moins de 1 % des investissements ;
- Il existe un phénomène comparable pour certaines des communes qui reçoivent la dotation touristique. Ainsi, celles qui sont situées **au delà du 2000° rang quant au montant de la dotation touristique**, cette dernière est en moyenne de **44 F par habitant**, soit **moins de 2 % des investissements**.

⁵⁸ En toute rigueur, il conviendrait de réaliser une analyse de variance pour déterminer si cet écart de 50 % est complètement significatif, compte tenu de la dispersion de ce ratio au sein de l'ensemble des communes françaises en général, et des 1079 communes touristiques en particulier.

⁵⁹ Coefficient de détermination de 67 %, les coefficients de la régression étant eux-mêmes significatifs.

⁶⁰ $1\,045\,000 + 1\,485 * 2\,644$, soit 4 971 340 F ou encore 1 880 F par habitant.

⁶¹ Comme dans toute démarche de ce type, l'existence d'une relation ne permet pas de préciser le sens de la causalité. On ne peut dire si ce sont des besoins d'investissements importants qui ont conduit les communes à rechercher les ressources financières nécessaires ou si, inversement, l'existence de ces ressources a permis une politique d'investissement plus dynamique que dans les autres communes.

Pour synthétiser ces différentes analyses, on s'est efforcé d'estimer le surcroît d'investissement imputable au caractère touristique de l'ensemble des communes sélectionnées. Cet **investissement touristique induit serait de l'ordre de 750 millions d'Euros** (5 milliards de F) soit 5 % de l'investissement total des communes françaises. Cet investissement se situerait pour la moitié dans les communes « touristiques au sens strict », le solde se répartissant à parts égales entre les communes ne recevant que la dotation touristique et celles qui ne perçoivent que la taxe de séjour.

La liste des communes bénéficiant de dotations touristiques étant figée (voir supra), la méthode utilisée tend à sous estimer les effets induits, puisque les communes qui cherchent à **affirmer aujourd'hui une vocation touristique** et qui donc investissent le plus actuellement, ne figurent dans l'analyse que si elles ont choisi d'instaurer la taxe de séjour.

En résumé, il est important d'insister sur le fait **qu'il ne s'agit là que d'un ordre de grandeur plausible**. Il pourrait être intéressant de le valider par l'analyse des comptes de communes comparables sauf pour leur caractère touristique : un premier échantillon regrouperait des communes non touristiques, le second réunissant au contraire des communes dont le caractère touristique est avéré.

Ces réserves étant faites, l'analyse réalisée souligne les **enjeux économiques du tourisme et leur visibilité au niveau macroéconomique pour les communes** : les communes touristiques représentent un quart du total des investissements communaux, les investissements induits par le tourisme comptant pour 20 % de l'investissement des communes concernées.

IV. LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

C. LES SOURCES D'INFORMATION

Dans le cadre de l'établissement de la balance des paiements, la **Banque de France** procède à une **comptabilisation des flux d'investissements directs étrangers en France et français à l'étranger**. Les opérations recensées correspondent à la détention d'au moins 10 % du capital d'une entreprise résidente par un opérateur non résident ou, inversement, d'une entreprise étrangère par une unité résidente⁶². Pour l'ensemble des pays, ces travaux sont consolidés et publiés par le Fonds Monétaire International, Eurostat et la Banque Centrale Européenne.

Parallèlement à cette comptabilisation en flux, la Banque de France procède chaque année à une **estimation des stocks ou encours**, respectivement pour les investissements étrangers en France et les investissements français à l'étranger.

Dans le cadre des travaux sur les *Foreign Affiliates Trade Statistics* (FATS), Eurostat et l'OCDE publient les données sur **l'activité des filiales résidentes des entreprises étrangères et des filiales à l'étranger des entreprises résidentes**, la Banque de France et l'INSEE réalisant pour la France les travaux qui sont à l'origine de ces informations. Le critère utilisé pour définir une filiale est la détention de plus de 50 % du capital de l'entreprise investie.

Ces informations en flux, en stocks et en termes d'activités de filiales sont réalisées pour le secteur « **Restauration hébergement** »⁶³, **les agences de voyages** et les « Activités récréatives, culturelles et sportives », domaine incluant des activités touristiques⁶⁴, sans qu'il soit possible de les isoler en tant que telles. Aussi l'analyse basée sur les données précédentes sera-t-elle limitée aux secteurs « restauration hébergement » et les agences de voyages.

De son côté, la **Direction du Trésor du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie** procède à un suivi des investissements directs étrangers en France, en particulier dans le secteur du tourisme⁶⁵.

Enfin, depuis quelques années, l'**Agence Française des Investissements étrangers** (AFII) procède à un suivi des investissements étrangers en France dans le domaine des équipements touristiques, ce suivi pouvant être étendu au secteur « Hôtels et restaurants », si la demande lui en est faite par la Direction du tourisme.

D. RÉSULTATS

1) Les flux d'investissements

Le tableau 12 ci-après présente les flux d'investissements étrangers en France et français à l'étranger dans les domaines « Restauration hébergement » et « Agences de voyages ».

⁶² Pour l'exposé complet de la méthodologie, on se reportera à l'ouvrage « Les services en 1999. Rapport sur les comptes ». N° 49. Statistique publique.

⁶³ Hôtels et restaurants, restauration collective, autres modes d'hébergement.

⁶⁴ Radio et télévision ; cinéma et radio ; autres activités récréatives, culturelles et sportives ; services personnels.

⁶⁵ Dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, seules sont suivies les opérations dont le montant est supérieur à 10 millions de F, conformément à l'article 13 de décret n° 96-117 modifiant le décret n° 89-938 du 29 décembre 1989 réglementant les relations financières avec l'étranger.

Tableau 12 : Flux d'investissements étrangers en France et français à l'étranger dans les domaines de la Restauration hébergement et des Agences de voyages⁶⁶

En millions de F		1996	1997	1998
Investissements directs étrangers en France	Hôtels et restaurants	-98	831	101
	Restauration collective	-11	144	3
	Autres modes d'hébergement	-48	-68	-47
	Sous total « Restauration hébergement »	-157	907	57
	Agences de voyages	30	37	73
	Total	-127	944	130
Investissements directs français à l'étranger	Hôtels et restaurants	7	1010	1737
	Restauration collective	2079	612	1126
	Autres modes d'hébergement	15	6	-23
	Sous total « Restauration hébergement »	2101	1628	2840
	Agences de voyages	54	4	50
	Total	2155	1632	2890

Source : Les Services en 1998. Comptes et indicateurs. INSEE Résultats. N° 699-700-701 . Avril 2000.

On observera que, malgré l'importance des fluctuations d'une année à l'autre, les **flux d'investissements français à l'étranger l'emportent sur les flux étrangers en France pour les trois années analysées.**

⁶⁶ Est indiqué pour chaque année le solde entre les opérations d'investissement et les désinvestissements, un chiffre négatif signifiant que les seconds l'emportent sur les premiers.

Les données de la Direction du Trésor obtenues pour 1999, 2000 et 2001 regroupent l'hébergement restauration, les agences de voyages mais également d'autres activités telles que casinos, parcs d'attraction et golfs. Sur ce champ élargi, les **flux d'investissements touristiques étrangers en France** auraient évolué comme suit :

- **797 MF en 1999** (dont 785 MF en provenance de la zone Euro),
- **1754 MF en 2000** (en totalité en provenance de la zone Euro),
- **6900 MF en 2001** (en presque totalité en provenance de la zone Euro).

Ces informations confirment l'importance des fluctuations d'une année à l'autre dès lors que l'on raisonne en flux, le pic 2001 correspondant à une forte avancée de l'internationalisation observée dans d'autres secteurs et Pays.

2) Les encours d'investissements

Limité au secteur de la Restauration hébergement, le tableau ci-après présente les encours d'investissements étrangers en France et français à l'étranger.

Tableau 13 : Encours d'investissements étrangers en France et français à l'étranger dans le domaine de la Restauration hébergement

En millions de F	1994	1995	1996	1997	1998
Stocks d'investissements étrangers en France	3882	4451	7254	8712	9900
Stocks d'investissements français à l'étranger	21820	18453	23522	26224	28000

Source : Les Services en 1998. Comptes et indicateurs. INSEE Résultats. N° 699-700-701 . Avril 2000. Les Services en 1999. Rapport sur les Comptes. Mai 2001. Statistique publique. N° 49.

Si l'**encours des investissements français à l'étranger reste largement supérieur à celui des investissements étrangers en France**, on notera que les seconds ont été multipliés par plus de 2,5 de 1994 à 1998. Bien qu'il ne soit pas possible d'apprécier la part de la Restauration hébergement dans les données de la Direction du Trésor, il est vraisemblable que l'encours des investissements étrangers en France a continué à progresser vivement de 1999 à 2001 dans ce secteur.

S'agissant de l'**origine et de la destination des investissements transnationaux** du secteur de la **Restauration hébergement**, on observe le **rôle pivot de l'Europe** :

- **95 % des encours d'investissements étrangers en France** étaient européens en 1997 (93 % pour l'Union européenne), la grande majorité venant de Belgique et des Pays Bas, étant entendu que les investisseurs de ces Pays incluent peut-être des filiales d'entreprises américaines ;
- **54 % des encours d'investissements français à l'étranger étaient situés en Europe** (52 % dans l'Union européenne), les **investisseurs français** étant également très présents en Amérique (41 % de l'encours et 40 % pour les seuls Etats Unis).

3) L'activité des filiales

Les résultats sont présentés dans le tableau 14 ci-après.

Tableau 14 : L'activité en 1997 des filiales françaises d'entreprises étrangères et des filiales à l'étranger d'entreprises françaises pour la restauration hébergement et les agences de voyages

Chiffre d'affaires en millions de F	Filiales françaises d'entreprises étrangères	Filiales à l'étranger d'entreprises françaises
Hôtels et restaurants	3517	6235
Restauration collective	2985	9213
Autres modes d'hébergement	125	4240
Sous total « Restauration et hébergement »	6627 (6488 en 1996, 7726 en 1998)	19688 (15182 en 1996, 16066 en 1998)
Agences de voyages	5693	60
Total	12320	19748

Source : Les Services en 1998. Comptes et indicateurs. INSEE Résultats. N° 699-700-701 . Avril 2000.

Dans le sous ensemble « Restauration hébergement », l'**activité des filiales à l'étranger d'entreprises françaises est d'environ 3 fois supérieure à celle des filiales françaises d'entreprises étrangères**, proportion sensiblement équivalente à celle que l'on observe pour les encours d'investissement présentés précédemment.

En revanche, on notera l'**importance du chiffre d'affaires des filiales françaises d'entreprises étrangères** pour les **Agences de voyages**, situation imputable, semble-t-il, à une pénétration déjà ancienne du secteur (les flux d'investissements sont restés limités de 1996 à 1998).

4) Eléments de synthèse

Le tableau ci-après s'efforce d'apprécier le poids des entreprises étrangères pour l'ensemble des activités de restauration hébergement et d'agences de voyages. Il convient d'insister sur le fait que les **champs des différentes variables ne sont pas comparables avec certitude**. Ainsi, le seuil permettant de définir un investissement étranger est-il de 10 % du capital, tandis que pour l'enquête sur l'activité des filiales, on considère un seuil de 50 % ; de plus, le domaine «restauration hébergement» n'est pas strictement superposable à celui de la branche « Hôtels et restaurants » qui a servi de base pour mesurer le total des activités présentes en France, la consolidation des stocks de capital constitués à des périodes plus ou moins anciennes pose des problèmes complexes d'actualisation etc.

Aussi les données du tableau ci-après doivent-elles être considérées comme des **ordres de grandeur destinés à être affinés ultérieurement**.

Tableau 15 : Essai d'appréciation de la part des entreprises étrangères présentes en France en matière de restauration hébergement et d'agences de voyages en 1997

Sous secteurs	Grandeur économique	1. Total des activités présentes en France (Milliards de F)	2. Entreprises étrangères présentes en France (Milliards de F)	3. Part des entreprises étrangères (1/2 en %)
Restauration hébergement	Chiffre d'affaires	345	7	2 %
	Stock de capital	250	9	4 %
Agences de voyages	Chiffre d'affaires	23	6	26 %
	Stock de capital	6	n.d.	n.d.

A titre de comparaison, les travaux de l'OCDE⁶⁷ estiment en 1998 à un peu plus **de 6 % la pénétration en France des filiales étrangères dans les Hôtels et restaurants en termes de chiffre d'affaires⁶⁸** et à 4 % en termes d'emplois. En regard de ces résultats, le chiffre faible de 2 % qui apparaît dans le tableau, tient sans doute à la définition limitative retenue pour les filiales d'entreprises étrangères. En dépit des réserves qui peuvent être émises concernant l'hétérogénéité des informations de base, il apparaît que la pénétration des entreprises étrangères en matière de Restauration hébergement reste assez faible, mais probablement en croissance.

En revanche, la **pénétration des entreprises étrangères est sans doute nettement plus importante dans le domaine des agences de voyages.**

A. PROPOSITIONS

Les travaux de CDC Consultants montrent qu'il existe déjà un **système d'information assez complet concernant l'internationalisation** des secteurs de services et notamment de la Restauration hébergement et des Agences de voyages. Les améliorations qui pourraient être apportées sont les suivantes :

- **étendre le champ aux activités de loisirs et de gestion d'équipements**, à l'image de ce qui a été fait dans la présente étude pour la FBCF. Ainsi, dans les secteur des parcs récréatifs, Eurodisney représente plus de 50 % des investissements, information qu'il conviendrait de mettre en perspective avec des données issues d'autres secteurs ;
- **rechercher des données microéconomiques** qui pourraient être fournies par l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) et l'Agence Française des Investissements étrangers (AFII), l'AFII pouvant, si la demande lui est faite, étendre son champ d'investigation au secteur des hôtels et restaurants, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut ;
- **étudier avec la Banque de France la possibilité de disposer d'informations plus récentes**. Il est clair que la consolidation des investissements directs au niveau de la balance des paiements exige un travail important de vérification et de traitement de l'information qui ne peut sans doute être écourté. En revanche, il pourrait être utile de disposer d'estimations provisoires, à l'image de ce qui est fait dans la Comptabilité nationale⁶⁹.

En effet, l'analyse de CDC Consultants suggère que le secteur du tourisme est entré ou pourrait entrer dans une phase d'internationalisation accélérée, de sorte que **la précision et la rapidité d'observation prendront à l'avenir une importance plus grande** que par le passé, de manière à faire choix de stratégies à la hauteur des enjeux du tourisme pour l'économie du Pays.

⁶⁷ OCDE, base de données FATS, janvier 2001.

⁶⁸ A titre de comparaison et toujours selon l'OCDE, cette pénétration était de 10 à 15 % dans les activités de commerce de gros, de conseil et d'audit juridique et comptable et de logiciels. Elle n'était que de 4 % ou moins pour les assurances, les films, le commerce de détail, les banques, les transports. L'OCDE indique également que le chiffre d'affaires des filiales étrangères d'entreprises françaises est, pour les Hôtels et restaurants, 2 fois supérieur à celui des filiales françaises d'entreprises étrangères ; cette proportion est de 7 pour les transports, 5 pour les banques... et inférieure à l'unité pour les films et vidéos, les services aux entreprises, les logiciels etc.

⁶⁹ Rappelons que l'INSEE publie les comptes nationaux d'une année donnée « n » en n + 1 pour la version provisoire, n + 2 pour les comptes semi définitifs 1, n + 3 pour les comptes semi définitifs 2 et n + 4 pour les comptes définitifs.

TROISIEME PARTIE :

PERSPECTIVES

L’information élaborée précédemment n’a pas, on l’a vu, la même qualité pour les différents segments de l’investissement touristique. La fiabilité de l’ensemble nous paraît, en revanche, suffisamment assurée pour que de **premières perspectives puissent être bâties** à partir des résultats qui ont été présentés dans la deuxième partie de la présente étude.

En soumettant chaque semestre ces perspectives aux acteurs du tourisme, il est ainsi possible de jeter les bases d’un **Tableau de bord des investissements touristiques**. Ce Tableau de bord s’appuierait sur des hypothèses macroéconomiques d’ensemble et sur un petit nombre d’indicateurs précurseurs de la période à venir. Il comprendrait les fiches par segment de la deuxième partie et les perspectives pour l’année en cours dans l’édition de juin, ou à venir dans celle de décembre.

Le dialogue que l’on cherche à promouvoir entre acteurs du tourisme, est de nature à améliorer l’information de base et à enrichir la maquette proposée. En s’engageant dans cette voie, l’expérience de CDC Consultants⁷⁰ suggère qu’il est possible de contribuer à la construction **d’une vision partagée du développement** et, finalement, **d’accroître la qualité des anticipations** des acteurs économiques du tourisme.

Si la finalité du travail est définie, toutes les étapes n’ont pas encore été franchies. C’est ainsi qu’une véritable prévision aurait exigé qu’un aller et retour fût réalisé entre les acteurs du tourisme et CDC Consultants. Aussi les résultats qui suivent correspondent-ils à **la maquette du futur Tableau de bord** plus qu’à sa mise en place effective.

⁷⁰ Les experts de CDC Consultants ont mis en place un système d’informations de ce type dans différents secteurs de l’activité économique, en particulier dans le domaine de l’environnement (voir les éditions successives de la « Note de conjoncture des écoindustries » réalisée chaque semestre pour le Ministère de l’Environnement depuis 1983) et des matériaux avancés (travaux de l’Observatoire des Matériaux Nouveaux du Bipe).

I. LE CADRE MACROECONOMIQUE

Le tableau ci-dessous présente les perspectives de l'économie française retenues par CDC Consultants pour servir de base aux prévisions d'investissements touristiques en 2002.

Tableau 16 : Les perspectives de l'économie française

	2000 en milliards d'Euros	Accroissement annuel en volume (%)	
		2001/2000	2002/2001
Produit Intérieur Brut	1 404,8	2,0% ⁷¹	1,5%
Importations	382,8	-0,2%	1,9%
Consommation des ménages	760,3	2,9%	2,1%
Consommation des administrations et agents sans but lucratif	336,0	2,1%	1,0%
FBCF totale, dont :	276,5	2,8%	0,1%
Entreprises	154,0	3,8%	0,0%
Ménages	68,6	-0,2%	1,5%
Administrations publiques	42,2	2,7%	-0,5%
Exportations	402,6	1,1%	1,3%
Variation de stocks	12,2		

Source : INSEE pour 2000 et estimation 2001, CDC Consultants pour 2002

Après deux années de vive croissance (+ 3 % pour la progression du PIB en volume en 1999 par rapport à 1998 et 3,6 % en 2000), la **progression de l'économie française a marqué le pas en 2001.**

⁷¹ Les évaluations de l'INSEE publiées en avril font état d'une croissance du PIB de 1,9 % en 2001 contre 2 % dans notre compte.

Pour 2002, la croissance devrait marquer un nouveau ralentissement (+ 1,5 % pour le PIB contre 2 % en 2001), ce ralentissement devant toutefois rester limité. L'enquête de conjoncture mensuelle réalisée par l'INSEE en mars auprès des ménages, fait ainsi état d'un arrêt de la dégradation de l'opinion des ménages enregistrée depuis le début de 2001⁷². De leur côté, les chefs d'entreprises industrielles interrogés en avril dernier par l'INSEE⁷³ manifestent en mars une **perception moins défavorable de la conjoncture**, et cela depuis le début de l'année.

Si les incertitudes demeurent quant à la durée du rebond économique, **les risques de récession envisagés après les attentats du 11 septembre paraissent s'éloigner**. S'agissant cette fois du contexte politique français, nous faisons ici l'hypothèse que les facteurs d'incertitude nés des élections, n'affecteront pas la conjoncture de l'année 2002.

On observera cependant que les **perspectives de la FBCF demeurent moins bien orientées en 2002 qu'en 2001**. C'est le cas pour les investissements des entreprises, notamment pour celles du secteur industriel, un recul de 3 % en valeur pour 2002 par rapport à 2001 étant retenu par les entreprises consultées par l'INSEE en janvier 2002.

De même, **l'investissement des Administrations publiques pourrait connaître un recul en 2002** : ainsi, les travaux de Dexia Crédit Local datés de février 2002, tablent sur un recul de l'ordre de 2 % en valeur pour l'investissement des collectivités locales en 2002, cette perspective étant liée au cycle des élections locales et au souci des élus de diminuer leur dette (le poids des investissements des collectivités locales est prépondérant dans l'ensemble des Administrations publiques). Seul l'investissement des ménages pourrait connaître une légère progression en 2002.

Toutes choses égales par ailleurs, le **contexte macroéconomique rapidement dépeint n'est pas favorable aux investissements** : il reste toutefois à apprécier l'évolution récente de quelques indicateurs capables de renseigner sur les évolutions propres au tourisme.

⁷² L'indicateur synthétique de l'INSEE est calculé à partir de la moyenne des cinq indicateurs suivants : niveau de vie en France (évolution, perspectives d'évolution), situation financière personnelle (évolution, perspectives d'évolution), opportunité d'acheter.

⁷³ Enquête mensuelle dans l'industrie.

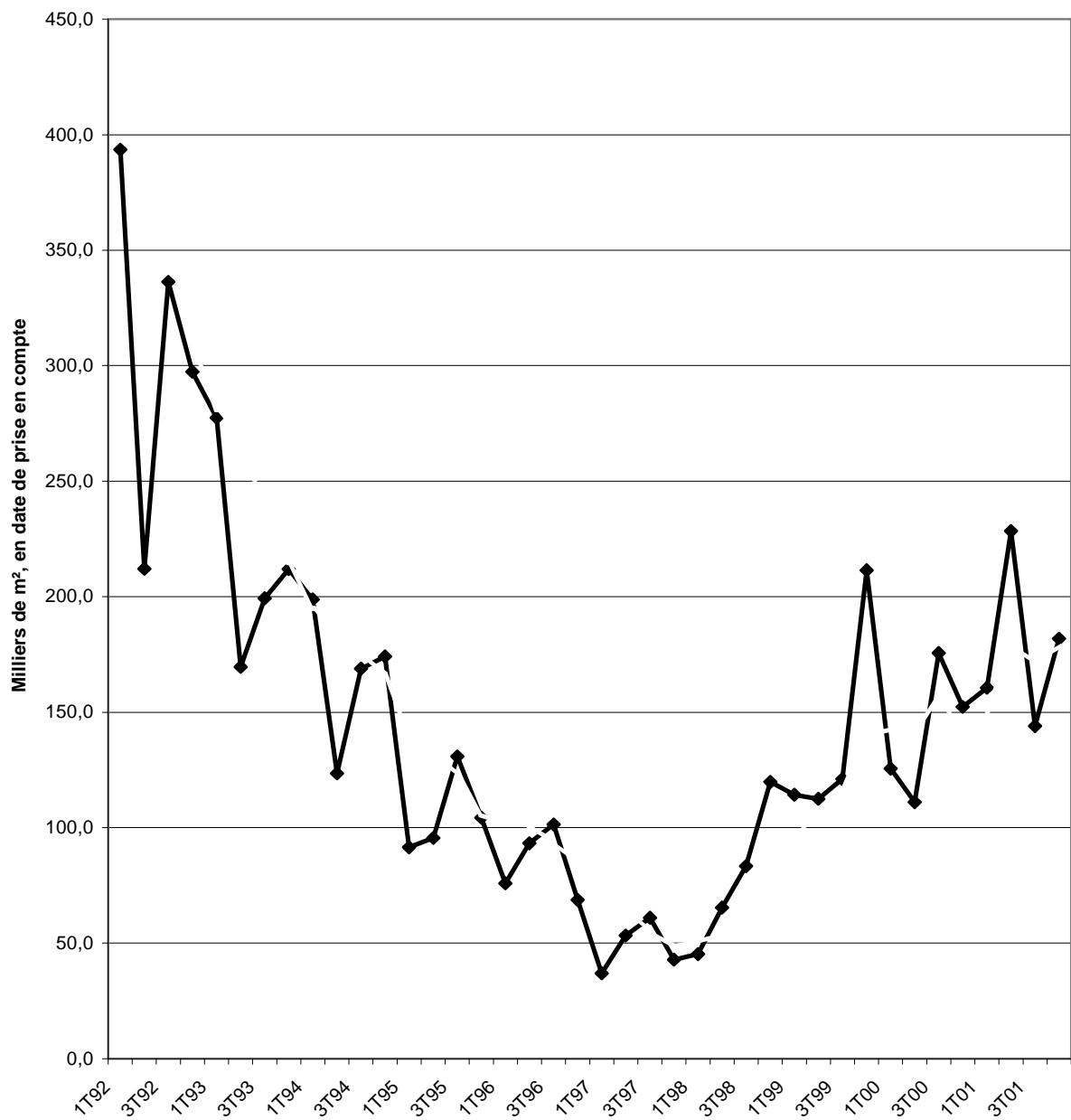
II. INDICATEURS PRECURSEURS DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

A. LES SURFACES AUTORISÉES « HÔTELS ET MOTELS »

En se concentrant sur la période qui a suivi le pic du 1^o trimestre 92, le graphique suivant reprend l'évolution, déjà fournie dans la deuxième partie, des surfaces autorisées pour la catégorie « Hôtels et motels ».

Graphique 6 :

Evolution des surfaces autorisées "Hôtels et motels"
Données trimestrielles et moyenne mobile arrière sur 1 an

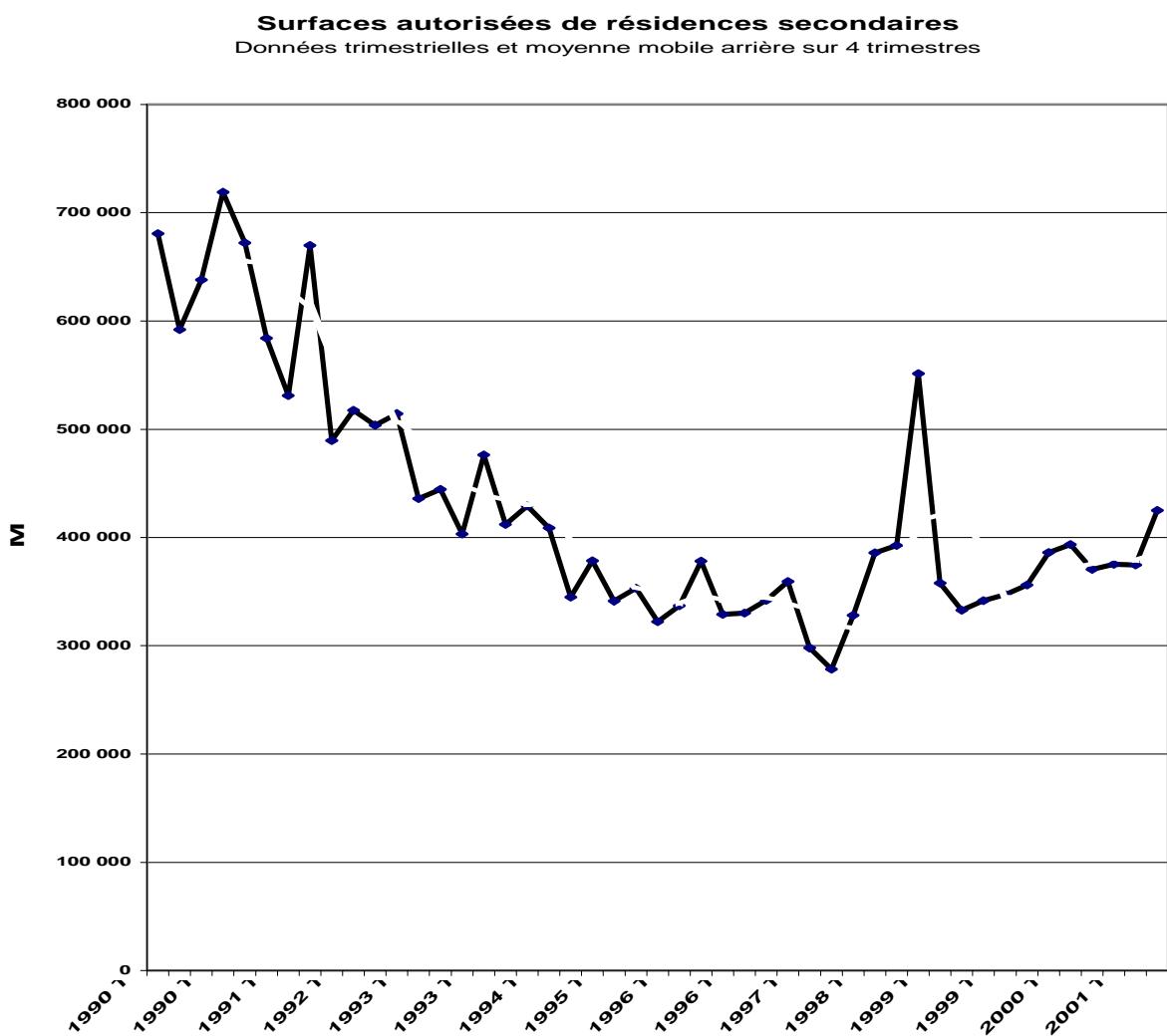


La tendance des surfaces autorisées d'hôtels et motels reste ascendante, même si un ralentissement est perceptible, la moyenne mobile rejoignant la courbe des données trimestrielles. Compte tenu du décalage entre surfaces autorisées et investissements, les **investissements touristiques d'hébergement devraient poursuivre leur progression début 2002**. A noter par ailleurs que le rythme des créations d'entreprises dans le secteur « Hôtels et restaurants » demeure plus ferme que pour l'ensemble des activités économiques, ce qui conforte l'hypothèse d'une poursuite de la progression des investissements en matière d'hébergement en 2002.

B. LES SURFACES AUTORISÉES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le graphique ci-dessous présente les surfaces autorisées de résidences secondaires issues des travaux de la DAEI sur les permis de construire (construction neuve et non neuve).

Graphique 7 :

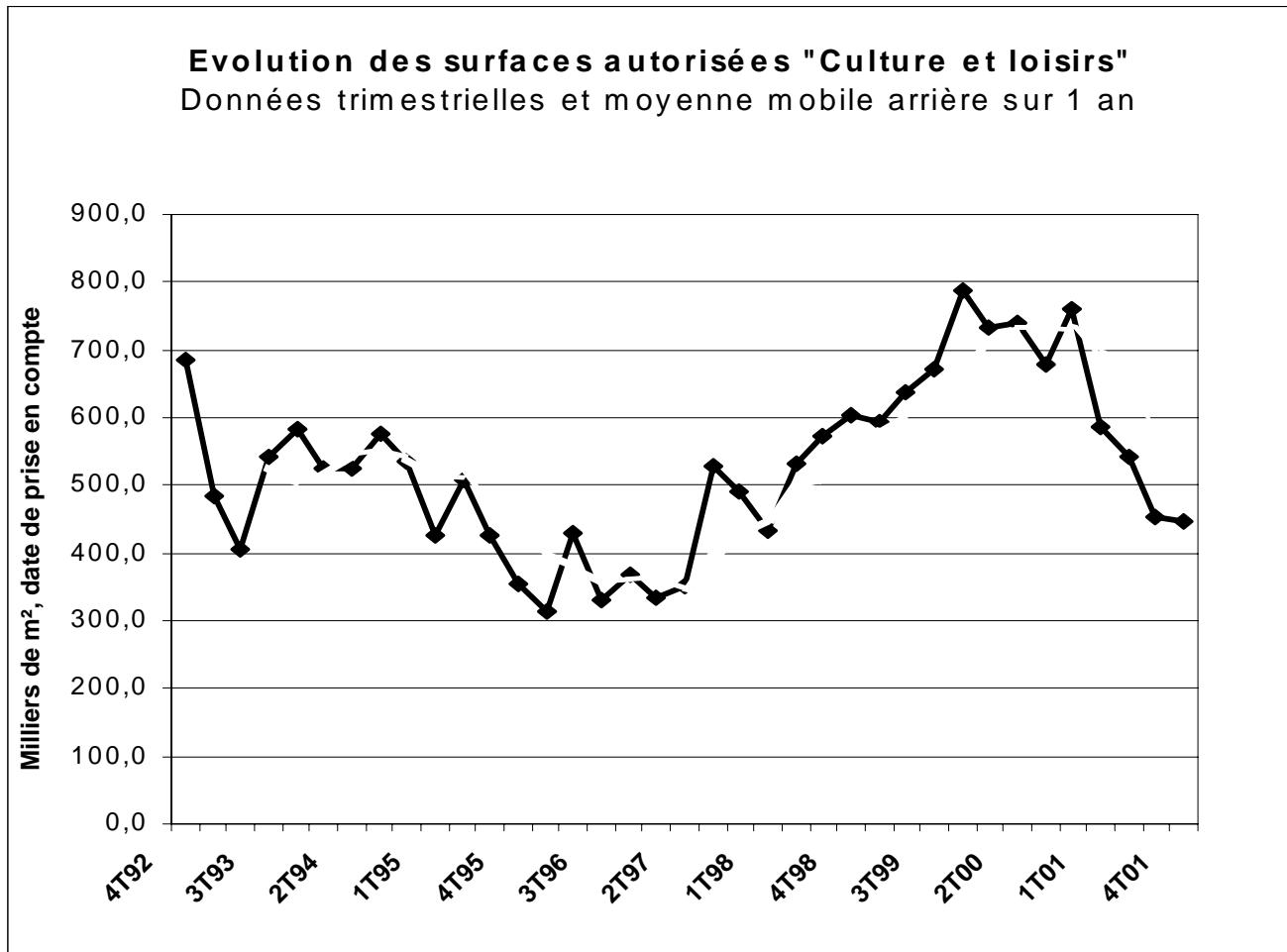


La fin des années 90 a été marquée par une reprise des investissements des ménages en matière de résidences secondaires, liée notamment à l'amendement Périssol. L'évolution récente des permis de construire laisse penser que **cette reprise pourrait se poursuivre en 2002**, cette perspective étant cohérente avec le cadre macroéconomique qui retient une augmentation de la FBCF des ménages (rappelons que, dans la Comptabilité nationale, les investissements des ménages concernent exclusivement les résidences principales et secondaires).

C. LES SURFACES AUTORISÉES « CULTURE ET LOISIRS »

Le graphique ci-dessous indique la tendance des surfaces autorisées pour les bâtiments « Culture et loisirs ». Cet indicateur couvre **un ensemble plus large que les seuls équipements touristiques** tels qu'ils ont été définis dans la présente étude. Il peut néanmoins renseigner sur les tendances à l'œuvre dans ce domaine (hors parcs récréatifs).

Graphique 8 :



Contrairement au cas des hôtels et motels et des résidences secondaires, l'année 2001 a été marquée par une **évolution nettement décroissante des surfaces autorisées**. Cette évolution est à rapprocher de celle de la FBCF des Administrations publiques qui représentent plus de 80 % des surfaces autorisées dans le domaine « Culture et loisirs », les collectivités locales jouant ici un rôle essentiel.

Dans l'hypothèse retenue ci-dessus d'une diminution des investissements des collectivités locales en 2002, les **investissements du grand domaine « Culture et loisirs » sont eux mêmes orientés à la baisse en 2002** et, parmi ceux-ci, il est également probable que cette tendance décroissante s'applique aux équipements touristiques.

III. UNE PERSPECTIVE POUR LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

En s'appuyant sur les indicateurs précurseurs qui viennent d'être présentés, le tableau ci-dessous esquisse une perspective pour les investissements touristiques. Rappelons une fois de plus qu'il ne s'agit **pas à proprement parler d'une démarche complètement aboutie de prévision** qui aurait exigé des échanges plus nombreux avec les professionnels du tourisme et les investisseurs.

Dans ce contexte, la **précision de l'exercice demeure inévitablement limitée**, surtout si l'on s'intéresse à tel ou tel segment particulier. En dépit de ces limites, l'exercice réalisé fournit néanmoins une hypothèse à discuter sur les investissements touristiques en 2002.

Globalement, l'année 2002 devrait être marquée par une consolidation du niveau des investissements enregistré en 2001.

Si la tendance reste à **la croissance pour les investissements d'hébergement**, il n'en va pas de même pour les équipements touristiques. Cette dernière évolution est à relier à la **diminution attendue pour les grands parcs récréatifs** et tout particulièrement pour Eurodisney, les investissements du 2^e parc s'achevant en 2002 (le niveau des investissements passerait de 320 millions d'Euros en 2001 à 90 millions d'Euros en 2002), mais également à la plupart des investissements à la charge des collectivités locales.

Au final, la question demeure posée de savoir si le **niveau d'investissement touristique** du début de la décennie est à **la hauteur des enjeux économiques et sociaux** du secteur. En effet, le niveau des investissements des années 2000 à 2002 reste largement inférieur à celui du début de la décennie et l'année 2003 pourrait marquer un recul.

Par delà cette analyse globale, l'orientation des investissements est également à discuter. En effet, il nous semble que les **investissements en matière de tourisme professionnel demeurent en retrait face aux besoins** (voir l'indicateur « Centres de congrès et parcs d'expositions »). Mais les besoins sont également importants en **milieu rural**, le tourisme jouant un rôle majeur en matière de développement local. Dans ce contexte et si l'on prend en compte de surcroît la diminution attendue des aides européennes, il nous paraît important que des formules de financement puissent être trouvées **pour maintenir et développer les investissements qui rencontrent la demande sociale** et contribuent également à **l'aménagement du territoire**.

Tableau 17 : Une hypothèse d'évolution des investissements touristiques en 2002

	Investissements en millions d'Euros courants			Accroissement annuel (%)	
	2000	2001	2002	2001 - 2000	2002 - 2001
Hôtels avec et sans restaurant	1 268	1 428	1 500	12,6%	5,0%
Campings	149	150	150	0,7%	0,0%
Villages de vacances et auberges de jeunesse	57	62	60	8,0%	-2,9%
Gîtes et chambres d'hôtes	162	161	160	-0,6%	-0,6%
Résidences de tourisme	470	270	330	-42,6%	22,2%
Meublés touristiques	82	81	80	-1,2%	-1,2%
Restauration, cafés, tabacs et débits de boisson	1 448	1 631	1 700	12,6%	4,3%
Total offre marchande restauration hébergement	3 637	3 782	3 980	4,0%	5,2%
Résidences secondaires	3 430	3 567	3 650	4,0%	2,3%
Remontées mécaniques et équipements connexes	216	227	240	5,0%	5,6%
Activités thermales et de thalassothérapie	30	31	30	3,5%	-4,0%
Ports de plaisance	96	99	100	2,9%	1,4%
Parcs récréatifs	334	509	310	52,3%	-39,1%
Parcs animaliers	34	26	30	-24,0%	17,4%
Casinos	149	163	170	9,4%	4,3%
Centres de congrès et parcs d'exposition	159	162	165	2,0%	1,8%
Total équipements touristiques	1 018	1 216	1 045	19,5%	-14,1%
Valorisation des sites	343	360	350	5,0%	-2,9%
Autres (agences de voyages, soins de beauté et entretien corporel)	115	119	125	3,5%	4,7%
Total investissements touristiques	8 544	9 046	9 150	5,9%	1,2%
Total investissements touristiques hors résidences secondaires	5 113	5 479	5 500	7,1%	0,4%

IV. PROPOSITIONS

A. Pour aller plus loin dans la mise en place d'un **futur Tableau de bord des investissements touristiques**, deux orientations nous paraissent devoir être proposées :

- **Compléter le panorama** par des données de cadrage **sur la demande et la consommation touristique**. Puisque l'idée est de s'orienter vers un Tableau de bord semestriel, l'édition de juin pourrait inclure une analyse des consommations touristiques de l'année écoulée, en s'appuyant pour cela sur les travaux de la Direction du tourisme consacrés au Compte satellite. L'édition de décembre inclurait, pour sa part, une analyse qualitative des marchés, basée notamment une synthèse d'études récentes conduites par la Direction du tourisme, l'AFIT, le CNT et L'ONT ;
- **Associer les Professionnels** (Syndicats professionnels et principaux acteurs de l'offre, opérateurs financiers spécialisés...) à la fois en amont en les consultant lors de la préparation du Tableau de bord, et en aval à l'occasion de la présentation des résultats. Ce point nous paraît essentiel pour affiner les analyses, comme pour engager la construction progressive d'un consensus entre l'ensemble des partenaires concernés par le développement du tourisme dans notre Pays.

B. Le **plan du Tableau de bord** serait le suivant :

I. CADRE MACROÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE

- A. **Le contexte international** (économie des principaux pays « émetteurs » du tourisme, événements marquants)
- B. **Les perspectives de l'économie françaises** (voir troisième partie § I)

II. LE CONTEXTE PROPRE À L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

- A. **Les orientations de la demande** (en juin : consommation touristique année n-1 ; en décembre, synthèse d'études récentes)
- B. **Indicateurs précurseurs des investissements touristiques** (voir troisième partie § II.)

III. L'ÉVOLUTION À VENIR DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

- A. **Perspectives d'ensemble** (voir § troisième partie III.)
- B. **Fiches sectorielles par segment** (voir deuxième partie § II.).

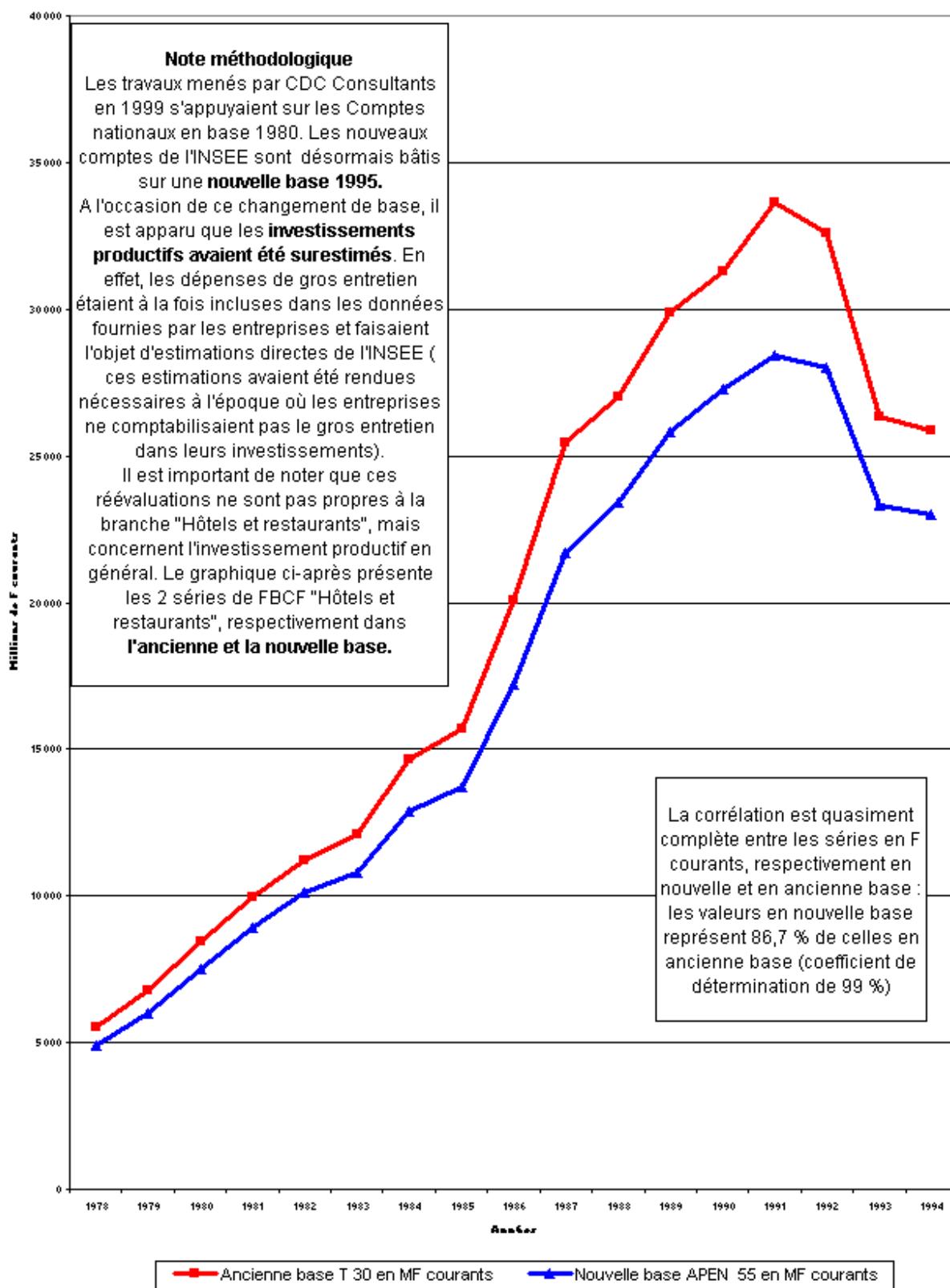


Compte tenu des investigations déjà réalisées à l'occasion de la présente étude et des enseignements qui suivront sans doute sa présentation, un Tableau de bord complet des investissements touristiques correspondant à la maquette précédente pourrait être disponible en décembre 2002.

ANNEXES

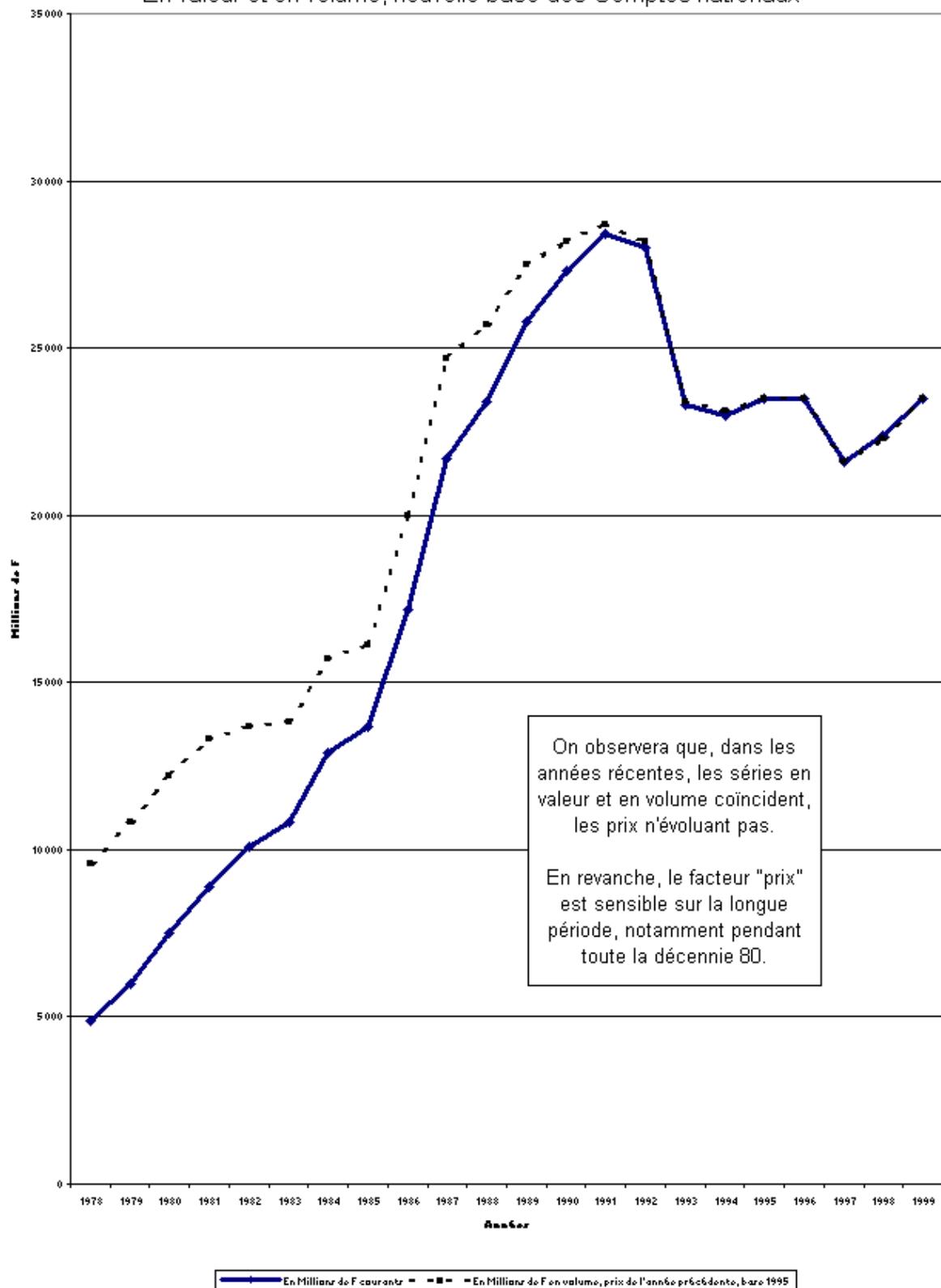
	Pages
Annexe 1 FBCF Hôtels restaurants, ancienne et nouvelle base	79
Annexe 2 Evolution des investissements de la branche « Hôtels et restaurants »	80
Annexe 3 Evolution des investissements de la branche « Hôtels et restaurants » en MF	81
Annexe 4 Evolution de la consommation touristiques TO et de la production de la branche NACE 55 « Hôtels et restaurants »	82
Annexe 5 Evolution des investissements de la branche NACE 55 « Hôtels et restaurants » (INSEE) et de l'activité de construction « Hôtels et motels » (DAEI)	83
Annexe 6 Evolution de l'activité de construction neuve « Culture et loisirs » et « Hôtels et motels »	84
Annexe 7 Ratios économiques associés à différentes formes d'hébergement	85
Annexe 8 Les sites touristiques ayant reçu plus de 1 million de visites comptées en 1998	86
Annexe 9 La fréquentation des sites touristiques en France	87
Annexe 10 Les communes percevant la dotation complémentaire ou la dotation supplémentaire touristique	88
Annexe 11 % de la dotation touristique totale reçue par les « n » communes en recevant le plus	89
Annexe 12 Répartition ces communes « touristiques » selon leur investissement par habitant	90
Annexe 13 Relation entre l'investissement par habitant et la dotation touristique par habitant	91
Annexe 14 Communes percevant la taxe de séjour	92
Annexe 15 Concentration de la taxe de séjour	93
Annexe 16 Données sur les investissements étrangers en Francs fournies par la Direction du Trésor	94
Annexe 17 Principaux contacts	96

FBCF Hôtels restaurants, ancienne et nouvelle base

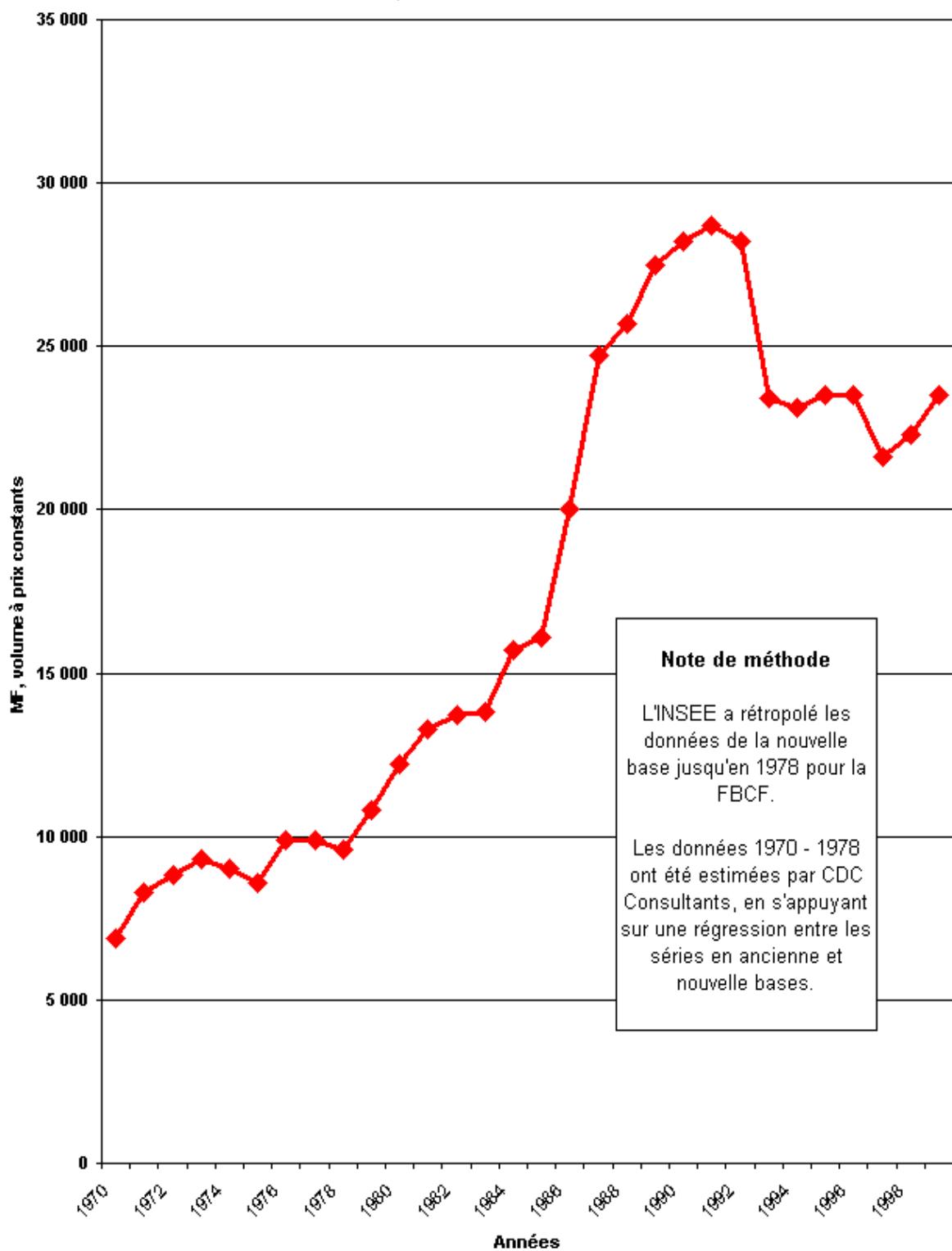


Evolution des investissements de la branche "Hôtels et restaurants"

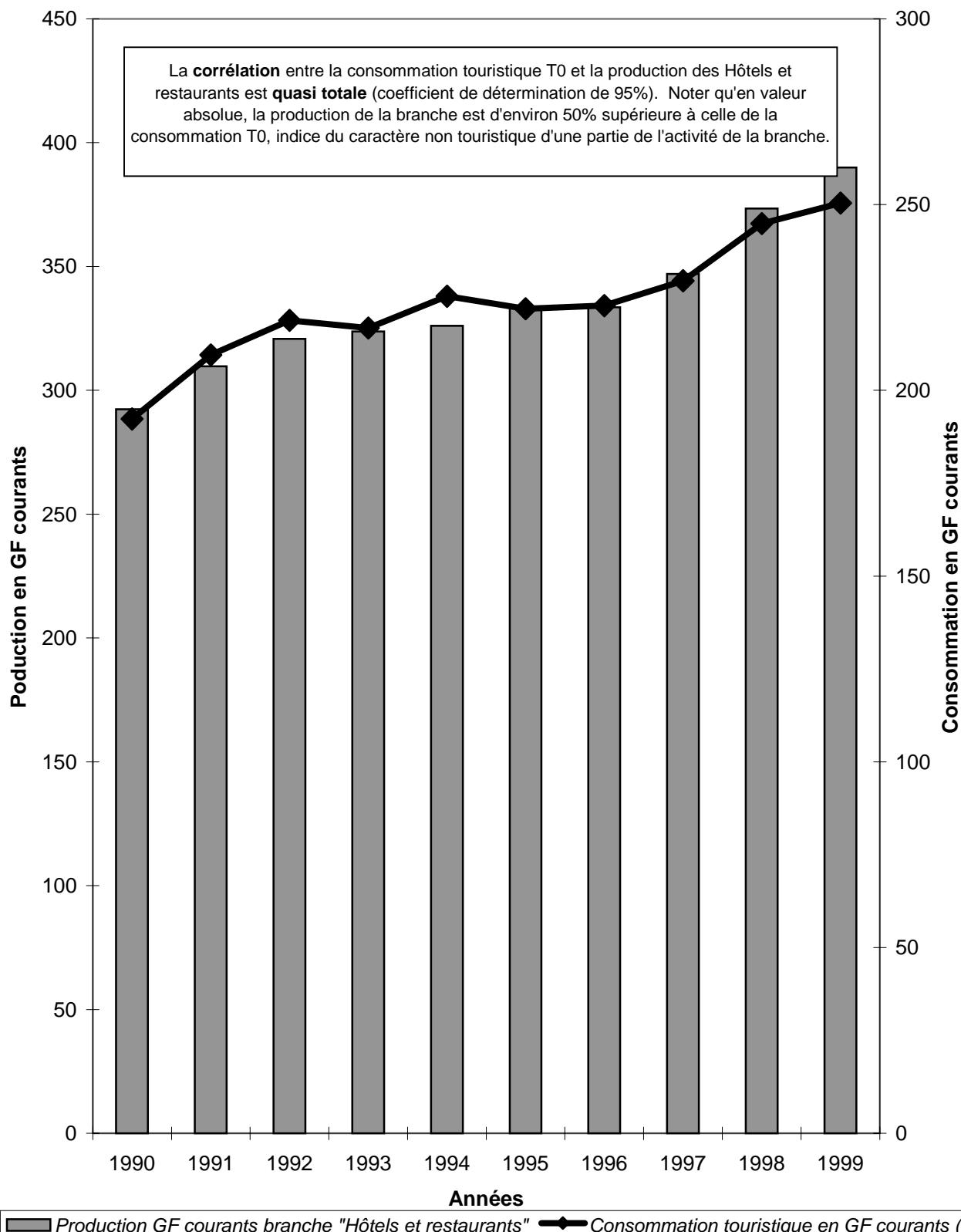
En valeur et en volume, nouvelle base des Comptes nationaux



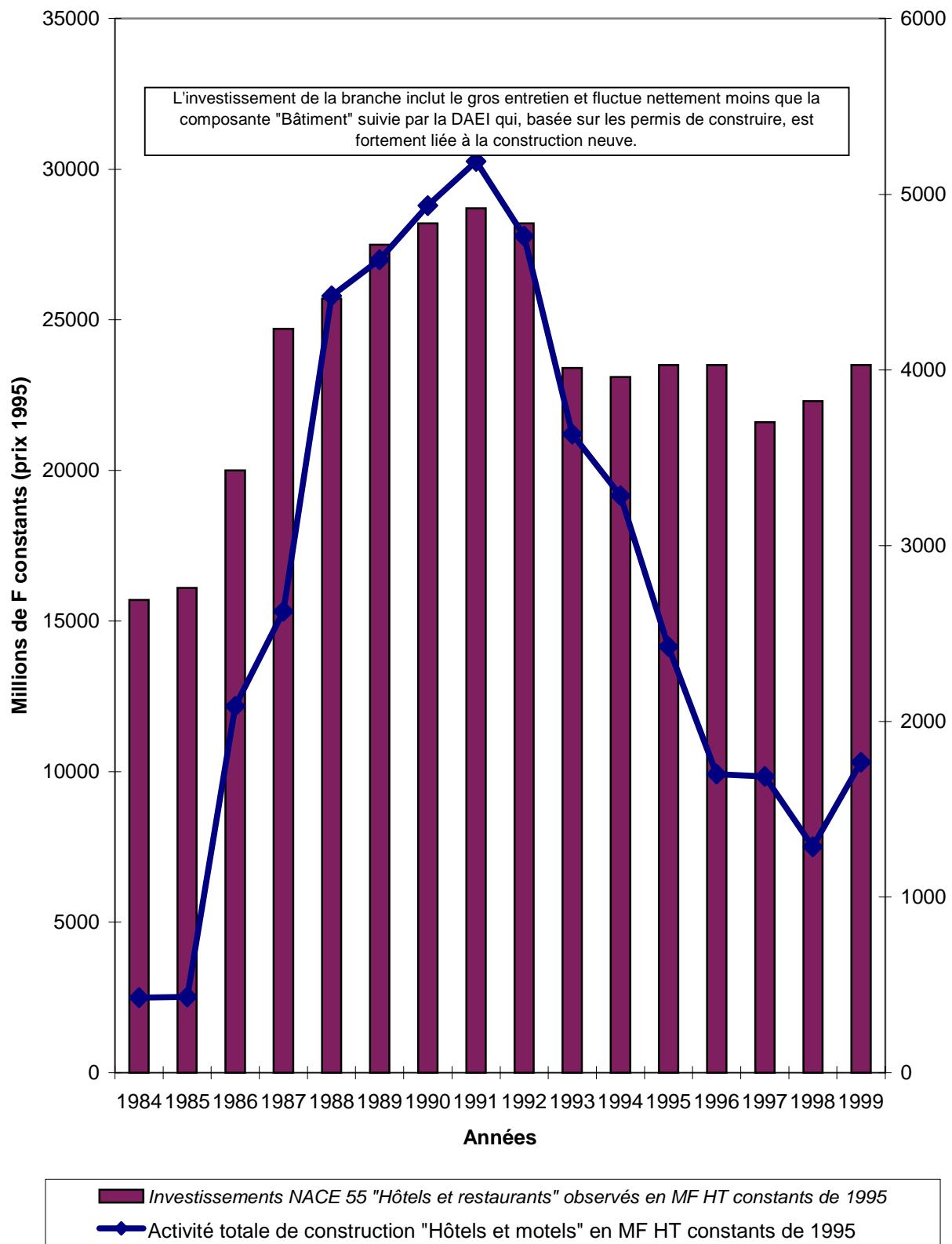
**Evolution des Investissements de la branche
"Hôtels et restaurants" en MF**
Volume à prix constants base 1995



Evolution de la consommation touristique T0 (source : Comptes satellites du tourisme) et de la production de la branche NACE 55 "Hôtels et restaurants" (source : Comptes nationaux nouvelle base)

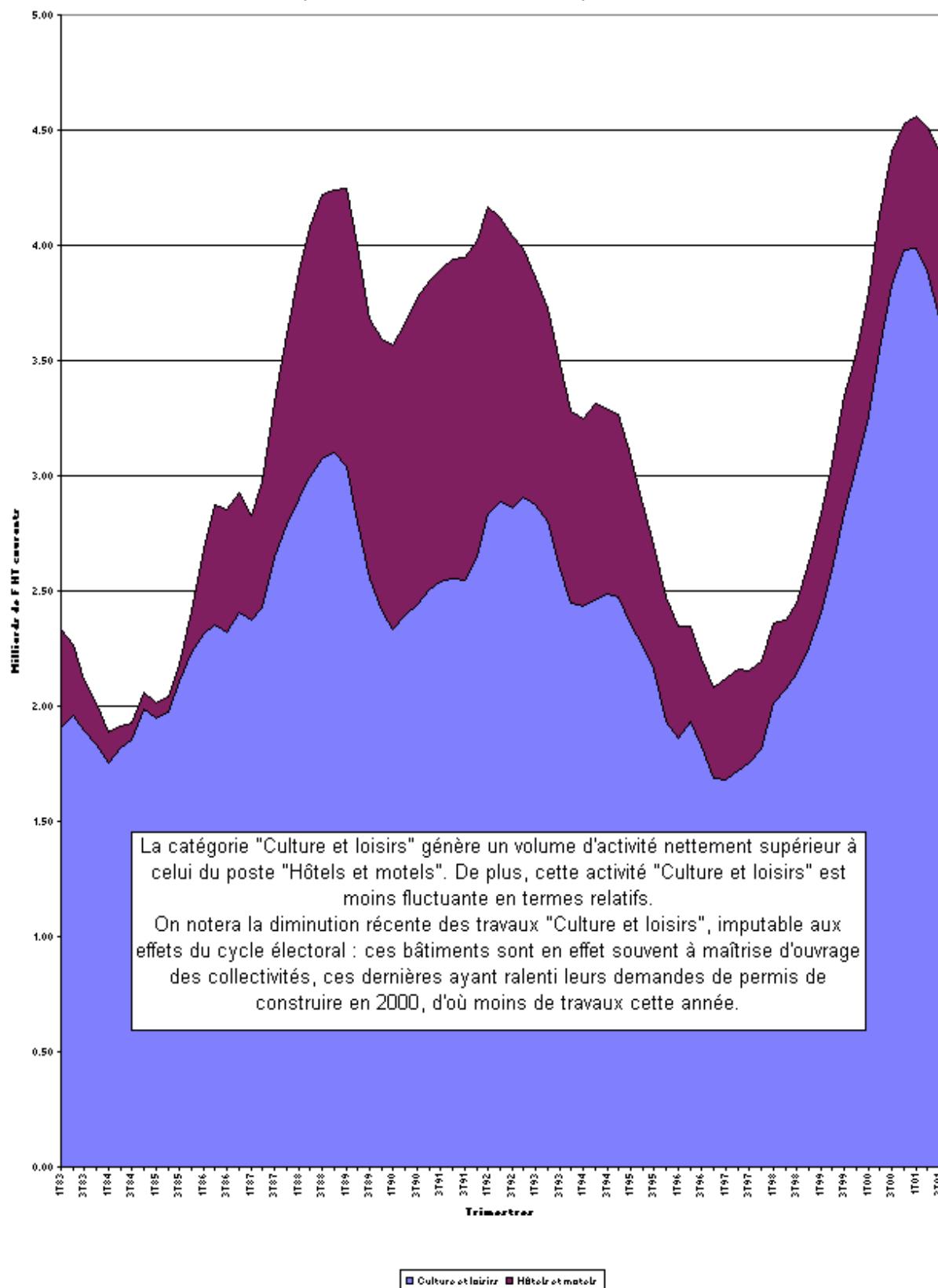


Evolution des investissements de la branche NACE 55 "Hôtels et restaurants" (INSEE) et de l'activité de construction "Hôtels et motels" (DAEI)



Evolution de l'activité de construction neuve "Culture et loisirs" et "Hôtels et motels"

D'après données trimestrielles fournies par la DAEI



RATIOS ECONOMIQUES ASSOCIES A DIFFERENTES FORMES D'HEBERGEMENT

Projets types	Création d'un hôtel 2 étoiles	Modernisation d'un hôtel 2 étoiles	Restructuration complète dun hôtel 2 étoiles	Gîte rural	Chambre d'hôtes	Gîte de groupes						
Capacité	60	Lits (2 lits par chambre)	60	Lits (2 lits par chambre)	60	Lits (2 lits par chambre)	5.1	Lits par structure	5.85	Lits par structure (2 lits par chambre)	25	Lits par structure
Remplissage par an	150	Jours de peine capacité	120	Jours de peine capacité	120	Jours de peine capacité	140	Jours de peine capacité (7 jours/sem. !)	91	Jours de peine capacité	97	Jours de peine capacité
Unités	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit
Investissement	7 500	125	2 100	35	9 000	150	222	43.5	181	31	620	24.8
Chiffre d'affaires	2 500	41.7	1 800	30.0	1 800	30	31	6.1	73	12.5	237	9.5
Projets types	Gîte d'enfants	Camping	Résidence de tourisme	Village de vacances "haut de gamme"	Rénovation lourde d'un village de vacances "milieu de gamme"	<p>Origine et utilisation des informations</p> <p>Les données présentées ici résultent d'entretiens ou de travaux déjà réalisés par CDC Consultants.</p> <p>Ces informations ont été utilisées pour estimer le stock de capital associé aux différentes formes d'hébergement</p>						
Capacité	10	Lits par structure	45	Emplacement s par structure (1 emplace. = 3 lits)	5	Lits par résidence	3300	Lits par village (550 villages)	5	Lits par logement		
Remplissage par an	77	Jours de peine capacité	46	Jours de peine capacité	0	0	270	Jours de peine capacité	0	0		
Unités	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit	En KF HT	En KF HT par lit		
Investissement	234	23	128	3	550	122	450 000	136	150	30		
Chiffre d'affaires	150	15	38	0.8			90 000	27				

Les sites touristiques ayant reçu plus de 1 million de visites comptées en 1998 (source ONT)

	1996	1997	1998	Types de sites
Disneyland	11 700	12 600	12 051	Parcs récréatifs
Tour Eiffel	5 530	5 720	6 052	Châteaux et architectures civiles remarquables
Musée du Louvre	4 742	5 175	5 729	Musées des beaux arts
Musée d'Orsay	2 135	2 277	2 724	Musées des beaux arts
Château de Versailles	2 806	2 702	2 685	Châteaux et architectures civiles remarquables
Futuroscope	2 800	2 900	2 650	Parcs récréatifs
Aquaboulevard	2 200	2 200	2 100	Parcs récréatifs
Parc Astérix	1 765	1 900	1 710	Parcs récréatifs
Arc de Triomphe	804	1 074	1 168	Châteaux et architectures civiles remarquables
Jardin d'acclimatation	1 053	1 100	1 129	Parcs récréatifs
Mer de glace, Chamonix	999	982	1 008	Sites naturels, villages pittoresques, trains etc.
Total des sites ayant reçu plus de 1 million de visites en 1998	36 534	38 630	39 006	
Total des sites ONT	148 121	149 493	152 776	
% des sites de plus de 1 million de visiteurs	24.7%	25.8%	25.5%	

La fréquentation des sites touristiques en France

	Types de sites	Fréquentation comptée en 1998 en milliers de visites	Croissance annuelle (% en tendance de 1991 à 1998)	Nombre de sites
Sites à caractère non culturel	Festivals et manifestations diverses (NC)	1 137	3.0%	13
	Grottes, gouffres, avens, grottes préhistoriques (NC)	3 626	-2.1%	52
	Parcs et jardins (NC)	3 705	-2.4%	33
	Parcs récréatifs (NC)	32 717	5.4%	111
	Sites naturels, villages pittoresques, trains etc. (NC)	6 635	0.1%	50
	Sites techniques, tourisme industriel (NC)	3 309	-1.6%	59
	Parcs animaliers (NC)	14 496	-0.5%	98
Sites à caractère culturel	Châteaux, architectures civiles (C)	29 580	-2.4%	168
	Musées des beaux arts (C)	19 374	-0.1%	132
	Musées thématiques (C)	11 330	-2.0%	142
	Edifices religieux (C)	8 067	0.8%	81
	Lieux et musées historiques (C)	7 302	-0.7%	69
	Sites et musées archéologiques C	3 915	-1.9%	61
	Ecomusées et musées de société (C)	3 775	-1.8%	75
	Muséums (C)	2 233	-1.3%	41
TOTAL "NON CULTUREL" (NC)		65 625	2.5%	416
TOTAL "CULTUREL" (C)		87 151	-1.3%	796
TOTAL GENERAL (NC + C)		152 776	0.3%	1 212

D'après ONT N° 60, "Les sites touristiques en France métropolitaine", 1999

Les communes percevant la dotation complémentaire ou la dotation supplémentaire touristique

	Nombre de communes	Population (avec double compte)	Investissement 1999 en Millions de F	Dotation complément. touristique en MF	Dotation supplém. touristique en MF	Dotation totale en Millions de F
Ensemble des communes "touristiques"	3 436	4 740 797	10 412	59	1 043	1 102

Source : Direction de la Comptabilité publique sur la base d'une liste de communes fournie par le Ministère de l'Intérieur

Profil moyen des communes "touristiques"

Taille moyenne des communes "touristiques" en nombre d'habitants	1 380
Investissement moyen par commune "touristique" en KF	3 030
Dotation moyenne par commune "touristique" en KF	321

Comparaison des communes "touristiques" et de l'ensemble des communes françaises pour l'année 1999

	Communes touristiques	Total des communes françaises
Investissement moyen en F par habitant	2 196	1 614
Dotation touristique moyenne en F par habitant	233	0

Résultats

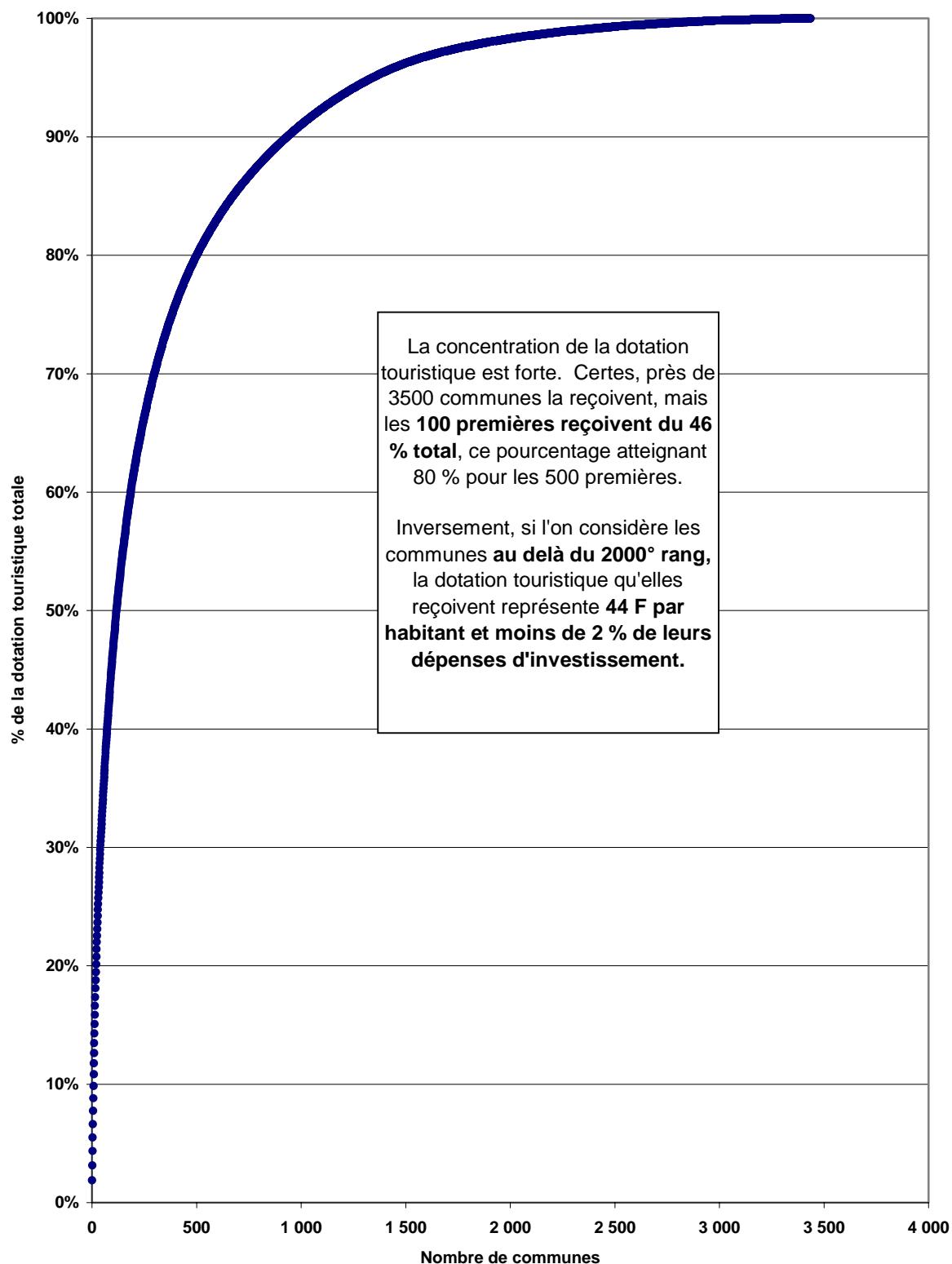
Une exploitation rapide des informations fournies par la Comptabilité publique, montre que les **communes "touristiques"** - entendues ici comme celles qui reçoivent la dotation complémentaire ou supplémentaire touristique - sont caractérisées par un **investissement par habitant supérieur à celui de la moyenne des communes françaises**.

Pour obtenir une véritable preuve de la relation entre le caractère touristique d'une commune et un investissement important par habitant, il conviendrait **d'approfondir l'analyse** :

- . **analyse de variance** montrant que les moyennes des investissements par habitant sont significativement plus élevées dans les communes touristiques,
- . **recherche de facteurs explicatifs** capables de rendre compte de la dispersion du ratio d'investissement par habitant (caractère touristique, mais également taille des communes, situation géographique etc.).

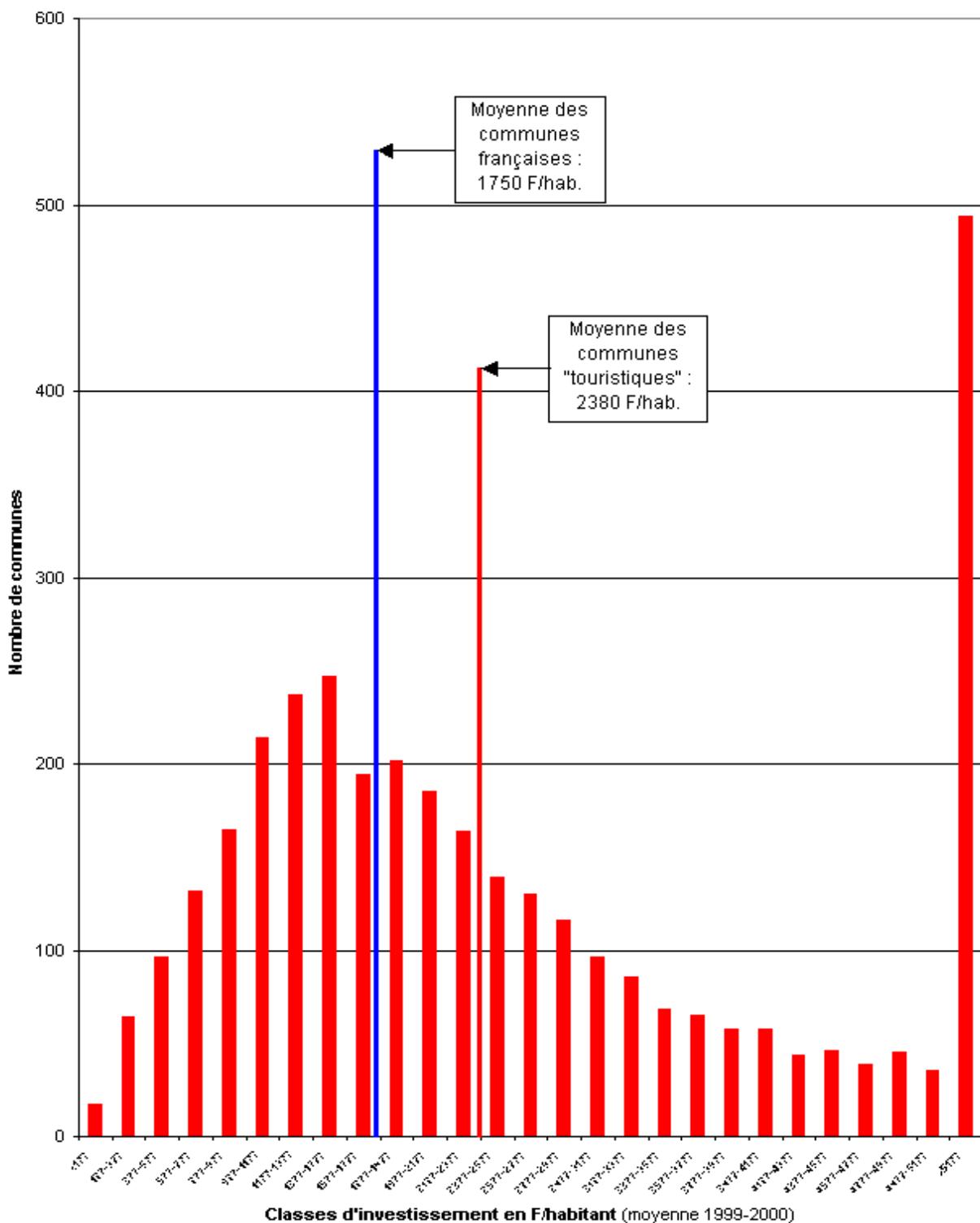
Même si cette analyse reste à faire, on dispose déjà d'une **présomption de relation** basée sur des données reflétant la réalité des budgets communaux.

% de la dotation touristique totale reçue par les "n" communes en recevant le plus



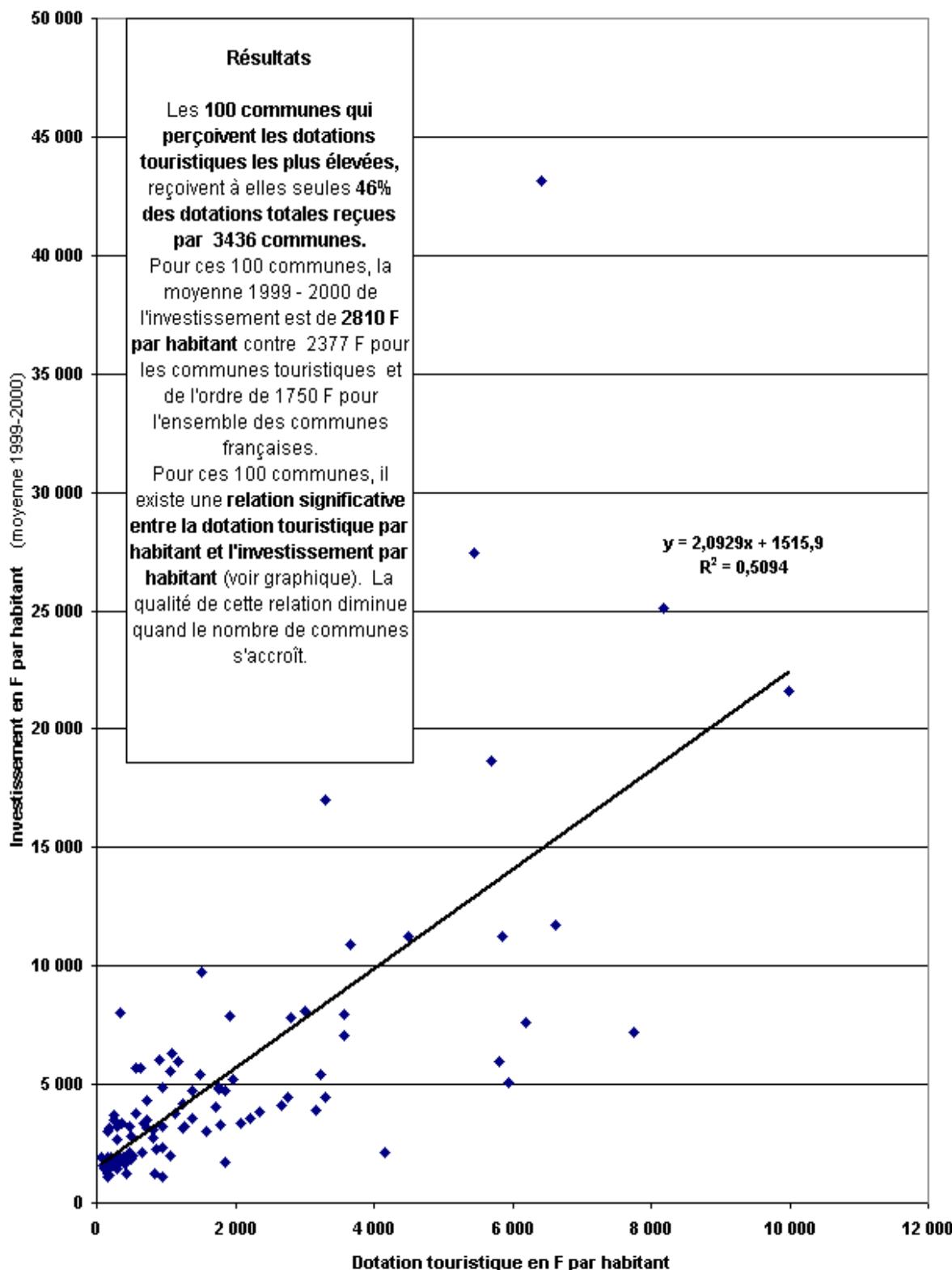
Répartition des communes "touristiques" selon leur investissement par habitant

Communes percevant les dotations touristiques complémentaire ou supplémentaire



Relation entre l'investissement par habitant et la dotation touristique par habitant

Cas des 100 communes dont la dotation touristique est la plus élevée

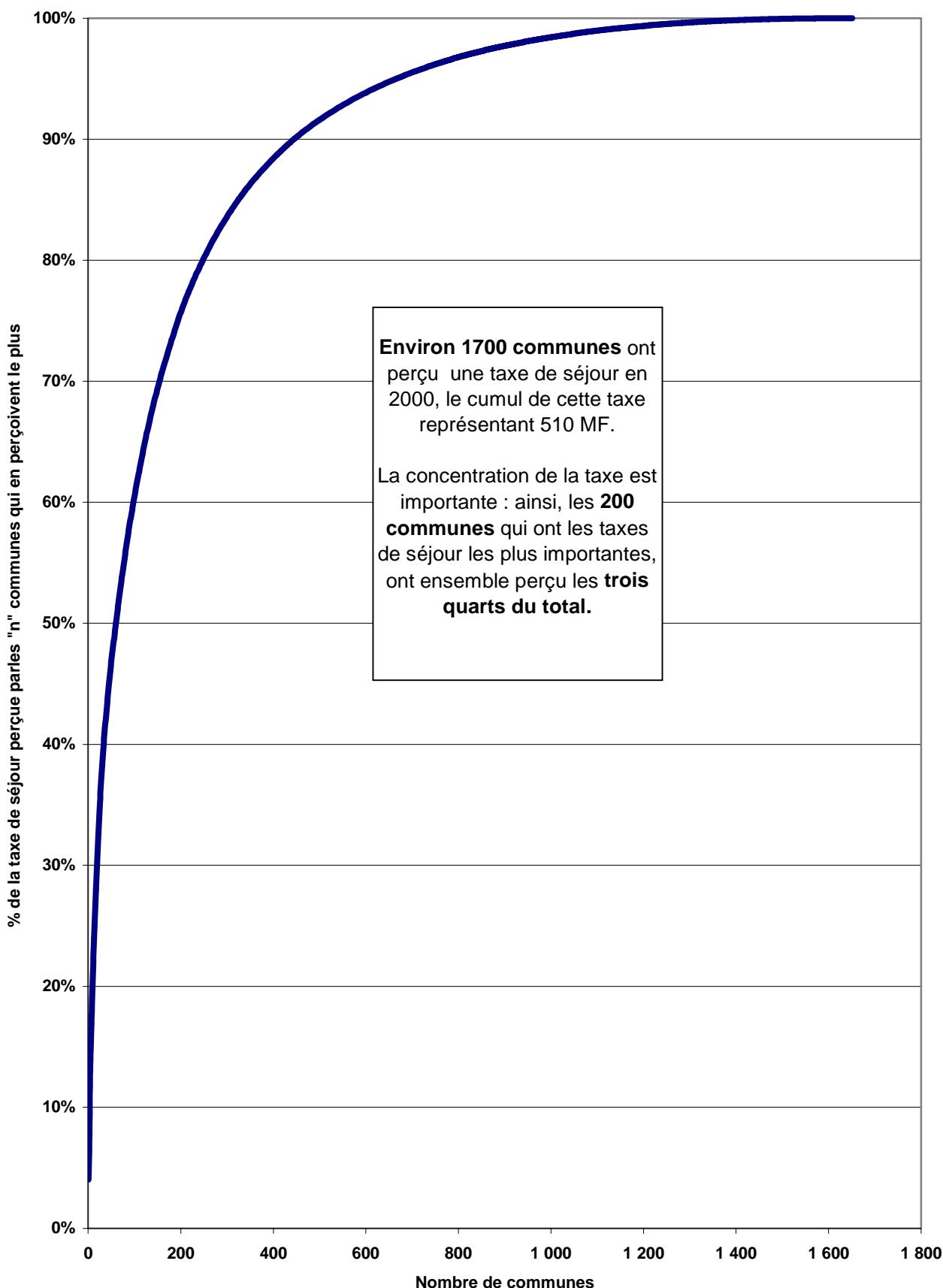


Communes percevant la taxe de séjour

	Nombre de communes	Montant de la taxe de séjour en 2000 en MF	Investissements 2000 en MF	Taxe de séjour / Investissement en %
150 communes où le % "taxe de séjour/investissements" est le plus élevé	150	113	422	26.8%
Autres communes percevant la taxe de séjour	1 582	156	21 376	0.7%
Total des communes percevant la taxe de séjour	1 732	509	21 798	2.3%

Source : Comptabilité publique sur la base d'une liste de communes fournie par le Ministère de l'Intérieur (hors groupements de communes)

Concentration de la taxe de séjour



Données sur les investissements étrangers en France fournies par la Direction du Trésor

DIRECTION DU TRESOR
 Service des Affaires Européennes et Internationales
 Bureau E1
 Télédoc 554
 139, rue de Bercy
 75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le

984891 - - 8 MAR. 02

Affaire suivie par Thierry CARTRON
 Tel : 01 44 87 72 87
 Fax : 01 53 18 96 37

Monsieur le Directeur,

Par télécopie du 11 février 2002, vous interrogez le directeur du Trésor sur les opérations d'investissements directs étrangers en France réalisées dans le secteur touristique. A ce titre, vous avez confié une mission à CDC consultants, filiale du groupe de la Caisse des dépôts, afin d'évaluer ces opérations.

J'ai le plaisir de vous transmettre, ainsi qu'à CDC Consultants, les informations ci-jointes relatives aux opérations qui ont été enregistrées par nos services au cours des années 1999, 2000 et 2001.

Toutefois, je vous informe que les opérations d'investissements directs, dont le montant est inférieur à 10 millions de francs, réalisées dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont dispensées de toute procédure auprès de mes services conformément à l'article 13 du décret n°96-117 du 14 février 1996 modifiant le décret n° 89-938 du 29 décembre 1989 réglementant les relations financières avec l'étranger.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Odile RENAUD-BASSO
 Secrétaire
 Direction du Trésor

Monsieur Bruno FARENIAUX
 Directeur du Tourisme
 Secrétariat d'Etat au Tourisme
 2, rue Linois
 75015 Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
 DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Données sur les investissements étrangers en France fournies par la Direction du Trésor (suite)

ANNEE 1999

Pays d'origine	Activité	% du capital acquis
Italie	Exploitation de restaurants	100%
Belgique	Auberge touristique	99%
Royaume-Uni	Casinos	100%
Royaume-Uni	Casinos	100%
Malaisie	Exploitation d'un golf	100%
Etats-Unis	Représentation d'agences de voyage	100%
Suisse	Organisation d'évènements sportifs	100%
Royaume-Uni	Organisation de compétitions	Fonds de commerce

(Le montant total des opérations enregistrées en 1999 dans le secteur touristique s'est élevé à 797,5 MF dont 785 MF provenant de la zone euro)

ANNEE 2000

Pays d'origine	Activité	% du capital acquis
Espagne	Hôtellerie	100%
Espagne	Parc d'attraction nautique	53%
Royaume Uni	Exploitation d'un casino	100%
Royaume-Uni	Exploitation d'un Casino	100%
Royaume-Uni	Exploitation d'un Casino	100%
Royaume-Uni	Exploitation d'un complexe hôtelier	100%
Royaume-Uni	Exploitation d'un hôtel	100%
Allemagne	Tour opérateur	67%

(Le montant des opérations enregistrées au cours de l'année 2000 dans le secteur touristique s'est élevé à 1,754 MdF provenant en totalité de la zone euro)

ANNEE 2001

Pays d'origine	Activité	% du capital acquis
Pays-Bas	Golf et parc immobilier	100%
Pays-Bas	Exploitation de résidences hôtelières	Actifs
Pays-Bas	Exploitation d'un parc immobilier (hôtellerie)	Actifs
Royaume-Uni	Exploitation d'un casino	100%
Royaume-Uni	Exploitation d'un casino	100%
Royaume-Uni	Hôtellerie	100%
Etats-Unis	Location de bateaux de plaisance	100%
Royaume-Uni	Tour opérateur	100%

(Le montant total des opérations enregistrées en 2001 dans le secteur touristique s'est élevé à 6,9 MdF dont 7,9 MF hors zone euro)

Principaux contacts			
Organismes	Contacts	Téléphone	Informations demandées
Secrétariat d'Etat au tourisme	MM. Lansmann, Le Scouarnec, Crola, Laurent Vassile, Broux, Vecchiet	01 44 37 36 00	Comptes du tourisme et satellites, Mémento, fiches "entreprises", questions parlementaires, "les mouvements de restructuration...", biblio., plan patrimoine
AFIT	Mmes Arnoud, Bouillet et Nugge, M. Maud'hui	01 44 37 37 17	Hébergement, évolution du parc de ports de plaisance
ONT	Mme Provensal, M. Masseau	01 44 77 95 45 (48)	fréquentations par site et par année
INSEE	Marie Hélène Blonde	01 41 17 51 30	Comptes des Hôtels et restaurants (APEN 55)
	Agnès Greliche (ancienne base)	01 41 17 60 10	FBCF APEN 55 (ancienne base)
	Olivier Frouté (nouvelle base)	01 41 17 37 09	FBCF APEN 55 (nouvelle base)
	Stéphane Vigneau	01 41 17 60 08	Stock de capital APEN 55
Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement	Michel Roussel	01 40 81 28 45	Statistiques de permis de construire : questions de méthode et données
	Régis Haiat	01 40 81 26 71	Permis de construire et activité "Hôtels et motels", "Culture et loisirs"
	Mme Mbonyinshuti, Régis Artaut, Florent Boudjemaa	01 40 81 99 27	Permis de construire et activité "Résidences secondaires", détail des m ² autorisés par région, trimestre et type
	Véronique Chandelier	01 40 81 21 22	Indices de prix
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	MM. Vauguet et Privez, Direction CP, bureau 6C "Collectivités"	01 53 18 80 28	Investissements des collectivités "touristiques" (ancienne dotat. tourist. et/ou taxe de séjour : voir Ministère de l'Intérieur)
	Sylvia Roose Direction CP 6° sous dir. (M. Gloux)	01 53 18 83 98	Investissements des collectivités touristiques
	Thierry Cartron Direc. Trésor, E1	01 44 87 72 87	Investissements étrangers (> 10 MF)
Ministère de l'Intérieur	M. Jossa	01 49 27 49 27	Liste des 1100 communes touristiques (ct) et des communes percevant une taxe de séjour (ts)
Ministère de la Culture	M. Jean-Cedric Delvainquière	01 40 15 79 07	Dépenses culturelles de collectivités
Caisse des dépôts et Solidec	MM Moisset, des Roseaux et Galey	01 42 68 50 52 (2, 3, 4 et 5), 4	Contacts parcs d'attraction
BDPME	M. Barreteau / Alain Guyot / Serge Mesquich (contact C. des Roseaux)	01 41 79 80 36 01 53 83 74 42	Enquête annuelle sur l'hôtellerie indépendante (2000 et 2001), investissements
Agence française sur les investissements internationaux (AFII)	M. Viger, Sjtezhorn et Edouard Mathieu	01 40 74 73 78	Enquête sur les créations d'emplois en France par des entreprises étrangères

Banque de France (BdF)	Claude Peyroux / Frédéric Bocvara	01 42 92 53 56	Données de base fournies par la BdF au Trésor et à l'OCDE. La BdF peut faire exploitation ad hoc si demande Direction du Tourisme
FIMTM (Fédération des Industries Mécaniques et Métallurgiques)	MM de Fommervault et Paul Bussy	01 47 17 60 46/ 01 47 17 60 42	Marché des grandes cuisines
Fédération Nationale des Gîtes de Par cet	MM Pascal Boulet-Gercourt et Philippe Coadour	01 49 70 75 94	Par cet flux de gîtes, chambre d'hôtes etc. ; tailles et coûts unitaires ; répartition par région et département
Syndicat National des Résidences de Tourisme	Mme Jallet	01 53 81 01 12	Parcs et flux, coûts unitaires
Union des conservateurs d'aquariums	Mme Bernazeau, Michel Hignette	01 44 74 85 25	Ordre de grandeur des investissements annuels
Fédération française des ports de plaisance	Eric Rayr	01 43 35 26 26 / 04 92 97 77 77	Ordre de grandeur des investissements annuels
Act Ouest	MM Duchene et Lenormand	Saint Malo	Coûts ports de plaisance
Voies Navigables de Par cet (VNF)	Jean Gadenne	03 21 63 24 24	Aménagements du domaine à vocation touristique ; Travaux d'infrastructures et d'environnement...
Eurodisney	Mme Miller, MM Malassagne, Ponticelli et Stanislas Wojedzki	01 64 74 40 00 / 01 60 30 60 30 / 57 21	Investissements en Par cet (sur 10 ans)
Futuroscope	M. Denis Brunelière, Mme Benjamin	05 49 49 30 00	Investissements et données d'encadrement (voir questionnaire)
Parc Astérix	M. Michel Linet Frion, Mme Sylvie Arechavaleta	03 44 62 31 17	Investissements
Vulcania	Mme Gagnerault	04 73 31 74 86	Investissements et dossier de lancement
SNELAC (Syndicat National des Espaces de Loisirs d'Attractions et Culturels)	Sylvie Faujanet Secrétaire général	01 40 50 05 65	Parcs : nature, nombres, fréquentations, investissements
Parcs Services International		01 47 40 99 99	Parcs : nature, nombres, fréquentations, investissements
Compagnie des Alpes	M. Sonnois, Président. Aussi : Eric Bleuze	01 46 94 46 02	Ratios économiques sur les Parcs d'attraction, voir aussi étude Afit ? (il ne semble pas y en avoir)
Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air	M. Féraud	01 48 78 13 77	Evolution du Par cet de sa répartition par Maître d'ouvrage
Casinos : contacter les 5 premiers + n° spécial des cahiers Espace	Mme Schwoerer, Président du Syndicat des Casinos de France M. Saint Pierre, Journal des casinos	01.42.65.58.58 01.46.48.06.85	Marchés – Evolution PBJ perspectives
Parcs animaliers	N° 180 Revue Espace, mars 2001		M. Philippe Vallette, patron de Nausicaa, de la part de M. Maud'hui

Congrès	France Congrès, Emmanuel Fusiller (Directeur).	01 42 65 10 01	Voir association des foires et salons de France : Alain Weber (président)
CCIP	M. Druard	01.55.65.77.28	Coûts, segmentation des projets
Fédération nationale des SEM (FNSEM)	M. Geneteau	01 53 32 22 00	Implication des SEM : parcs et investissements
Opérateurs de time share	RCI (Paris) et Interval (Noisy le Grand)		Les 2 principaux opérateurs de time share en France
Natexis	Michel Vigier	01 45 50 94 87	Informations sur les parcs (entreprises cotées)
Deutsch Morgan Grenfell	Virginie Tibloux	01 44 95 66 05	Informations sur les parcs (entreprises cotées)
International Association of Amusement and Attraction Parks	Evelyne Villame	03 44 62 34 30	Parcs : nature, nombres, fréquentations, investissements